

EVALUATION EXTERNE FINALE DU PROJET RECORDE

**« RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OSC POUR
LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT »
(MALI -BURKINA FASO)**

450 Ep SOSVE

RAPPORT FINAL

20 mars 2020

Nicolas RIVIERE

Mariame BANCE

Souleymane DEMBELE

"Le présent projet et son évaluation externe bénéficient du soutien de l'Agence Française de Développement et du Gouvernement Princier de Monaco. Néanmoins, les idées et les opinions présentées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD et du Gouvernement Princier de Monaco".

Informations sur le projet et l'évaluation

Titre du projet	RECORDE - Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'Enfant
Numéro de référence	M055 14 FR FSP AFD BF-ML
Zone d'intervention	Mali (sites de Sanankoroba et Kita _ 11 communautés ciblées) et Burkina Faso (Sites de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso_ 4 communautés ciblées)
Budget	1 437 062 € (dont 500 000 € de l'AFD et 250 000 € de Monaco)
Période d'exécution	01 janvier 2017–31 décembre 2019 (+ 6 mois d'extension au Mali avec financement de Monaco)
Type d'évaluation	Evaluation externe finale
Date de l'évaluation	27 septembre - 16 octobre 2019 (mission terrain)
Nom de l'évaluateur (chef de mission)	Nicolas RIVIERE (nicolas.riviere10@gmail.com)
Nom des évaluateurs (nationaux)	Mariame BANCE (bamcemariam2003@gmail.com) Souleymane DEMBELE (souleymane1511@yahoo.fr)

Remerciements

Les consultants tiennent à remercier les responsables et les équipes de SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Mali et SOS Villages d'Enfants Burkina Faso, le chef de projet RECORDE, et l'ensemble des partenaires, pour leur accueil amical, l'excellente organisation des visites terrain et rencontres, et leur soutien et discussions constructives. Nos remerciements vont vers tous les participants interviewés, enfants et adultes, pour leur hospitalité, temps et bienveillance.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
1.0 INTRODUCTION.....	10
2.0 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L’EVALUATION	11
3.0 RESULTATS ET OBSERVATIONS PAR AXE ET ACTIVITÉ	16
3.1 Résultats et observations liés à l’Objectif Spécifique N°1	16
3.2 Résultats et observations liés à l’Objectif Spécifique N°2	22
3.3 Résultats et observations liés à l’Objectif Spécifique N°3	29
3.4 Résultats et observations liés au Résultat Transversal RT4	39
4.0 ANALYSE DES CHANGEMENTS ET EFFETS INDUITS PAR RECORDE	44
5.0 ANALYSE GENERALE DE LA GESTION ET DU PILOTAGE DU PROJET	50
6.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	56
6.1 Réponses aux questions évaluatives.....	57
6.2 Recommandations	60
ANNEXES.....	64

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
AN	Association Nationale
BIR	Bureau International Régional de SOS Villages d'Enfants International basé à Dakar
BF	Burkina Faso
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCPE	Cellule Communautaire de la Protection de l'Enfant
CESCOM	Centre de Santé Communautaire
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CNPRF	Coordinateur National PRF
DPFSNFAH	Direction Provinciale de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille et de l'Action Humanitaire
FP	Formation Professionnelle
GCP	Gestion de Cycle de Projet
GTPE	Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance
GVEC	Groupe Villageois d'Epargne et de Crédit
IEC	Information, Education et Communication
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
OBC	Organisation à Base Communautaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACOPE	Programme d'Accompagnement des Communautés pour la Protection de l'Enfant
PDB	Programme Data Base
PDF	Plan de Développement de la Famille
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge
PRF	Programme de Renforcement de la Famille
STD	Services Techniques Déconcentrés
VAEN	Violence, Abus, Exploitation et Négligence
VAD	Visite à domicile
VE	Village d'Enfants

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce document est une synthèse des principales observations, conclusions et recommandations résultant de la mission d'évaluation finale du projet triennal RECORDE « Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'enfant ». L'évaluation vise à analyser sous toutes ses formes et aspects (suivant notamment les critères de pertinence, efficacité, impact et durabilité) la réussite du projet et à envisager de nouvelles perspectives.

Le projet RECORDE, cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Gouvernement Princier de Monaco, est mis en œuvre du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. L'ONG SOS Villages d'Enfants France cofinance le projet et est signataire des conventions de financement avec les deux bailleurs. Au Burkina-Faso et au Mali, la mise en œuvre du projet et l'exécution des activités sont déléguées aux Associations Nationales SOS Villages d'Enfants Mali et Burkina Faso.

RECORDE s'inscrit dans la démarche des Programmes de Renforcement de la Famille (PRF) développé depuis 2004 par SOS Villages d'Enfants afin d'assurer aux enfants un environnement protecteur et stable au sein de leur famille et communauté et de prévenir les ruptures familiales. Le projet est mis en œuvre sur 4 sites, 2 au Mali et 2 au Burkina Faso et couvre 13 localités et communautés rurales et péri-urbaines. Il cible directement 386 « familles PRF » et 1658 enfants vivants dans ces familles.

Le projet est structuré suivant son cadre logique en 3 objectifs spécifiques et 1 résultat transversal :

OS1 : Les enfants des localités sont mieux protégés, leurs droits sont connus et promus

OS2 : Le risque de perte de prise en charge familiale est prévenu, les enfants du groupe-cible spécifique grandissent dans un environnement protecteur et affectueux

OS3 : Les enfants du groupe-cible spécifique et leurs tuteurs accèdent à la sécurité alimentaire, à des conditions de vie satisfaisantes et aux services sociaux de base via une situation économique stable et viable.

Résultat RT4 : Les OSC conduisent seules et ensemble des activités, répondant aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'enfant.

La mission d'évaluation a été réalisée par un consultant international chef de mission, une consultante Burkinabée et un consultant Malien. La collecte de données primaires sur le terrain a été menée sur l'ensemble des 4 sites et 13 localités d'intervention suivant deux processus distincts et complémentaires : i) rencontres individuelles ou en groupe (selon une démarche et des méthodes qualitatives et participatives) avec une grande variété de personnes, groupes et institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet ; ii) travail d'enquête auprès d'un échantillon de 16% (63 tuteurs-rices et 60 enfants interviewés distinctement) des familles appuyées spécifiquement à travers les Objectifs OS 2 et 3.

L'analyse quantitative (sur la base des chiffres fournis par le projet) de l'efficacité de RECORDE est satisfaisante. La grande majeure partie des activités avait été exécutée au moment du passage de l'évaluation 3 mois avant le terme du projet. Cela souligne les efforts (à tous les niveaux) et le sérieux avec lesquels le projet et les activités ont été mis en œuvre sur le terrain. La qualité des réalisations, suivant l'analyse de l'évaluation externe, est variable suivant les activités menées (Cf. analyse par composante du projet plus bas et dans le corps du rapport). Certaines activités, certes réalisées sur un plan comptable, sont affectées dans leurs résultats par certains facteurs dont les principaux sont résumés ici : i) manque de pertinence dans les méthodologies ou modes d'exécution choisis ; ii) sous-effectif et manque de préparation et de formation du personnel terrain pour accompagner avec précision la mise en œuvre des activités ; iii) retards et manque de temps dans la phase d'exécution et de consolidation (ou accompagnement post réalisation) ; iv) manque de moyens budgétaires.

De la même façon, il est difficile de porter un jugement global sur la pérennité du projet. Cela varie d'une activité à une autre. Certaines activités comme les AGR collectives (sites maraichers) et les mutuelles de santé et l'ensemble des entités communautaires créées ou soutenues par RECORDE ont besoin des derniers mois du projet et de l'année 2020 (post projet) pour consolider les acquis.

Après une première partie de projet difficile, la coordination opérationnelle sur le terrain et l'appui technique et méthodologique aux équipes locales en place dans les 4 sites d'interventions se sont améliorés et ont pu être mener de façon satisfaisante dans les derniers 18 mois de RECORDE. Le modèle global d'organisation du

projet autour des 4 partenaires SOS VE et de personnes référentes à différents niveaux est jugé comme bon. Son opérationnalisation sur certains aspects sont questionnés, amenant notamment une trop grande dispersion et confusion dans les responsabilités et un manque de décentralisation au niveau du terrain et des 2 Associations Nationales SOS VE Mali et Burkina Faso.

En complément de ces considérations générales, le résumé donne dans les paragraphes suivantes une analyse synthétique des réalisations et résultats pour les 4 grands objectifs et axes d'intervention du projet RECORDE.

■ Mobilisation des communautés et sensibilisation aux droits des enfants (OS1)

Constats :

Cet objectif N°1 de RECORDE concerne des actions générales au niveau des communautés ciblées de protection, de sensibilisation et de plaidoyer (local) en faveur des droits des enfants.

Les sites ont tous mené des actions de sensibilisation de proximité dans les villages cibles, organisé des événements (à l'occasion des journées internationales de l'enfant africain et des droits de l'enfant) et animé des émissions radiophoniques. Les actions sont sensiblement variables d'un site à un autre en fonction des publics cibles, des personnes impliquées, des méthodes et outils IEC (Information Education Communication) utilisés. L'évolution des comportements en rapport au respect des droits des enfants suivant les témoignages recueillis concernent notamment : i) Forte baisse voire arrêt des mariages précoces des jeunes filles ; ii) Augmentation des soins aux enfants (protection sous moustiquaire...) et de l'attention aux maladies qu'ils peuvent contracter ; iii) Plus d'encadrement aux enfants sur leurs activités extérieures ; iv) Baisse du travail des enfants ; v) Baisse significative de la maltraitance et violence aux enfants et hausse simultanément des pratiques d'écoute et de dialogue.

Si les comités de Protection de l'Enfance (PE) et clubs d'enfants de type communautaire ont été créés dans des bonnes conditions, l'analyse de la connaissance et reconnaissance de ces instances par les populations locales montre un problème d'efficacité. Alors que les comités de protection de l'enfance ont été créés essentiellement pour le besoin de signalement de cas de maltraitance¹, l'évaluation note que seulement 9% des gens interrogés (adultes et enfants) citent le comité de protection de l'enfance comme solution à laquelle il ferait appel s'il était témoin d'une situation de non-respect des droits de l'enfant. Le dynamisme des clubs d'enfants et l'étendue de leurs actions auprès des enfants de leur communauté d'implantation sont questionnés quand seulement 10 % des enfants interrogés déclarent avoir été bénéficiaires de leurs activités. L'ancrage de la part de ces comités PE dans leur environnement institutionnel et la collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance sont variables d'un pays à un autre. La situation est très satisfaisante au Burkina Faso. Le site de Bobo Dioulasso est un bon exemple d'une synergie d'action réussie entre d'un côté, ce mécanisme communautaire qu'est le comité PE, et de l'autre les acteurs locaux et le système de la PE.

L'activité de plaidoyer local est une expérience originale et pratique pour mobiliser et guider les communautés/populations dans des actions auprès de responsables locaux/décideurs publics et pour apporter un changement qui les dépasse et qui ne peut pas être opéré (totalement) à leur niveau. Elle a été bien menée et amène des résultats intéressants dans 2 sites sur 4. Au-delà de résultats tangibles des actions menées, c'est une expérience positive pour les communautés et personnes impliquées de savoir qu'une action concertée et bien menée est possible pour changer localement des pratiques et donner des orientations positives aux politiques des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat.

Recommandations² :

- Développer une vision et intervention PE plus large que le cadre communautaire avec une implication et collaboration fortes avec les acteurs de la protection de l'enfance et notamment les services locaux

¹ Leur création sous l'initiative d'ONG est d'autre part favorisée et soutenue par les services officiels de la protection de l'enfance en réponse à un déficit de signalement par les systèmes traditionnels (chef du village ou autorités locales, gendarmerie/police...).

² Les recommandations indiquées dans ce résumé ne sont qu'une sélection et synthèse des recommandations issues du rapport complet. Elles concernent essentiellement un futur projet dans le prolongement de l'expérience du projet RECORDE mais le rapport complet donne aussi des recommandations pour un travail de consolidation des activités et acquis de RECORDE.

du Ministère de tutelle ; Engager des actions au niveau territorial / communal comme un prolongement de RECORDE et de la méthodologie actuelle.

- Poursuivre l'expérience du plaidoyer local à des échelles plus larges (niveau communal / territorial).
- Diversifier et multiplier les méthodes et outils IEC de sensibilisation aux droits des enfants en favorisant ceux qui sont interactifs, imagés, ludiques.
- Renforcer les moyens, les rôles (protection + sensibilisation + plaidoyer) et les actions dans le cadre de l'approche communautaire du comité de protection de l'enfance, en tant qu'instance garante de la question des droits des enfants au sein de la communauté ; et les faire reconnaître et les adosser au système de la PE en place.
- Renforcer les actions éducatives en direction des enfants et jeunes et leur donner les moyens d'être acteurs au sein de leur communauté en dynamisant notamment les clubs d'enfants.

■ Accompagnement et autonomisation de familles (OS2)

Constats :

L'objectif OS2 s'intéresse spécifiquement aux 386 familles identifiées à risque dans les communautés d'intervention dans lesquelles les enfants sont menacés de perdre la prise en charge parentale. Cet objectif vise à renforcer les capacités parentales en matière de soins et d'éducation à leurs enfants, afin d'apporter un cadre de vie protecteur et affectueux et de les maintenir dans la cellule familiale.

Le processus d'accompagnement s'appuie sur des procédures et des outils mis à disposition des équipes terrain. L'évaluation note cependant que ces processus et outils sont par certains aspects (format et récurrence) trop complexes et utilisés par des gens insuffisamment formés, et ne servent pas de ce fait autant que voulu la démarche de concertation, responsabilisation et planification avec le bénéficiaire. Malgré cela, les tuteurs-rices accompagnés expriment un haut niveau de satisfaction sur la nature (couverture des besoins) et la qualité de l'appui proposé par RECORDE. On note en même temps qu'un nombre important de ces mêmes personnes (43 %) déclare que leur Plan de Développement de la Famille (PDF), outil central de planification de d'accompagnement, n'est accompli au terme de ce projet que partiellement (contre 51 % pour « totalement » et 6% pour « peu ou pas »). Au Burkina Faso, les répondant(e)s non satisfaits mettent en avant des promesses non tenues (ou non arrivées encore) tandis qu'au Mali, ils expriment un certain découragement qui montre que la situation à leur niveau ne bouge pas malgré les aides.

Le travail de renforcement des connaissances et compétences parentales auprès des familles PRF à travers des causeries-débats, des formations et conseils particuliers dans le cadre des visites à domicile autour des thèmes « développement psychosocial de l'enfant et relations parents-enfants » et « développement physique et protection de l'enfant » a été bien mené. Les 63 tuteurs-rices interrogés dans le cadre de l'enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation attestent de changements importants dans leurs méthodes éducatives (hausse de l'écoute et des soins/attentions aux enfants ; baisse des brutalités et augmentation du conseil et du dialogue). Les 60 enfants interrogés confirment ces dires !

La conviction de l'évaluation est que l'impact du projet sur ces familles est profond et large en matière d'accès aux droits des enfants dans les familles concernées. La sortie de la grande précarité est effective pour beaucoup de familles. Concernant l'autonomie, les témoignages et analyses internes du projet montrent des évolutions intéressantes. L'enquête auprès des tuteurs-rices montrent que 80 % d'entre eux sont confiants qu'ils pourront prendre la relève et payer pour les besoins essentiels de leurs enfants au terme du projet.

Recommandations :

- Statuer sur le cas des familles indigentes et très pauvres et leur place dans le cadre du PRF, et adapter le travail d'accompagnement pour ces types de familles (OS2 et OS3).
- Rationaliser la méthode et les outils d'accompagnement des familles PRF (fiche d'évaluation, PDF) en mettant au cœur de cette révision la question du travail d'animation et de dialogue mené par le travailleur social (issu du projet) en direction des tuteurs-rices et enfants
- Renforcer les actions spécifiques en direction des enfants (Visites à domicile, causeries entre enfants, activités des clubs d'enfant...)

▪ Renforcement économique des familles et des communautés (OS3)

Constats :

L'OS3 cherche à améliorer de façon structurelle la situation économique et les conditions de vie des (386) familles PRF accompagnées et est en cela le complément de l'objectif N°2. La question de l'autonomie est fortement liée au facteur économique et aux sources de revenus des familles.

La mise en place des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) est l'activité la plus impactante pour l'amélioration de l'autonomie d'une grande majorité des familles (qui sont devenues membres). 92 % des femmes / ménages répondants ont dit que leur participation à une AVEC a amélioré grandement la situation de leur foyer sur un plan économique / financier. Le système AVEC apporte la culture de l'épargne et de la gestion financière et un certain esprit d'entrepreneuriat au niveau des femmes. Une plus grande facilité de crédit est une condition nécessaire mais semble insuffisante pour la mise en place ou la dynamisation d'AGR porteuses / générant des revenus. On observe dans le cas de RECORDE que la capacité à entreprendre et à créer la différence dans leur business reste faible chez une majorité de tuteurs et tutrices, ne leur permettant pas de développer des AGR ambitieuses et rentables. Les AGR collectives, sur des filières porteuses et avec l'apport d'investissement de l'extérieur, doivent permettre de faire cette différence en termes de rentabilité. Au niveau des AGR collectives planifiées (réalisation de 10 périmètres maraichers et d'une ferme avicole), le site de Sanankoroba a pris du retard et la réalisation des 5 périmètres maraichers n'était pas achevée au moment du passage de l'évaluation. 3 périmètres maraichers rencontrent d'autre part des problèmes techniques (système d'adduction d'eau) post installation et ne sont pas opérationnels en saison sèche. Les 2 périmètres maraichers et la ferme avicole sont opérationnels à ce stade et donnent des résultats encourageants sur le ou les premiers cycles de production. Le recul sur l'impact de ces AGR sur les ménages producteurs / participants est encore trop faible. La difficile consolidation technique et managériale de ces AGR collectives est un enjeu essentiel pour l'après RECORDE. Les mesures d'accompagnement (soutiens matériels temporaires ; alphabétisation ; formations et appuis personnalisés en gestion et techniques de production) au renforcement économique des familles PRF sont jugées comme bénéfiques.

L'évaluation montre à travers les témoignages d'enfants et de tuteurs-rices que l'amélioration structurelle des conditions de vie dans les ménages PRF a des liens directs avec un meilleur accès aux droits des enfants (alimentation, santé, scolarité, santé...) nécessitant des ressources financières.

L'OS3 vise aussi à donner la capacité à la communauté et aux Organisations à Base Communautaire (OBC) à travers des ressources financières générées de continuer à faire vivre les mécanismes et instances communautaires créés dans le cadre de RECORDE et d'assister les enfants des familles les plus pauvres (familles « indigentes ») à travers la mise en place d'un système social communautaire. En cette fin de projet RECORDE, les systèmes de soutien social communautaire émergent et se mettent en place, en lien avec des AGR collectives gérées par les OBC qui ont commencé dans certaines localités à générer des bénéfices et argent pour la caisse. Certaines OBC savent aussi mobiliser d'autres sources avec des contributions en nature ou en argent d'AVEC ou de dons d'entreprises mécènes ou des services sociaux. Son émergence est récente et un travail de consolidation est nécessaire sur l'année 2020, ce qui est prévu par SOS Villages d'Enfants sur fonds privés (ainsi qu'institutionnels au Mali).

Recommandations :

- Accompagner les 11 OBC concernées par les AGR collectives pendant la saison maraichère 19/20 dans la mise en place et l'utilisation des outils de gestion nécessaires et la consolidation technique des installations.
- Finir l'appui matériel et la mise en place des AGR (individuelles et collectives) dans la première moitié du projet afin d'accompagner sur un temps minimum de 12 mois (par des formations et coaching d'ordre managérial et technique) les familles et structures bénéficiaires dans la montée en puissance et la consolidation de leurs business ; cesser tout appui matériel ou financier à 100 % et demander une contribution aux bénéficiaires dans une valorisation du lien AVEC-AGR
- Améliorer la qualité de l'appui-conseil personnalisé aux porteurs de projet en tant que groupe ou individu ; accentuer les visites et actions d'échange entre les individus et groupes ;
- Généraliser / systématiser le suivi des revenus et de leurs utilisations et l'intégrer à l'outil « échelle de progrès » de SOS VE.

▪ Renforcement des capacités et transfert de compétences aux OSC/OBC (RT4)

Constats :

L'amélioration de la situation des enfants dans les communautés cibles repose dans RECORDE sur un principe de développement local et communautaire. L'intervention cherche à mobiliser et valoriser les forces vives et ressources locales et renforcer les initiatives existantes et capacités des structures / Organisations de la Société Civile existantes au sein de la communauté.

L'approche communautaire telle que développée par RECORDE présente des atouts sur lesquels il faut s'appuyer dans le futur. Elle doit aussi évoluer fortement et être selon l'évaluation moins modélisée et stéréotypée suivant ce principe directeur actuel de travail avec une OBC/OSC qui porte toutes les activités du projet dans la communauté. Ces choix doivent être davantage le reflet d'une réalité, de forces vives et d'acteurs en présence et de choix discutés, compris et acceptés en profondeur par les communautés.

La stratégie de renforcement des capacités (organisationnelles et institutionnelles) des *organisations à base communautaire* manque de clarté et d'adaptation aux capacités et réalités spécifiques de ces OBC, et les équipes terrain ne sont pas assez préparées et formées à cela. Les organisations communautaires renforcées conservent une structure associative fragile et un fonctionnement très empirique et peu transparent. Cela montre que le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles n'a pas été très efficace dans ce projet. A l'inverse, le renforcement des capacités opérationnelles en lien avec le domaine de la protection de l'enfance et des activités créées (suivi et appui à la mise en place d'AVEC, gestion des AGR collectives ; gestion du système social communautaire) par le projet est jugé comme satisfaisant. Les OBC visitées montrent aujourd'hui des signes réels (et variables suivant les organisations) de dynamisme et de compétences opérationnelles sur certains aspects importants de durabilité du projet. La présence toujours actuelle du projet qui amène à travers les équipes terrain encore beaucoup d'impulsions et d'initiatives est aussi une réalité. Si ces OBC maintiennent par elles-mêmes un même niveau de dynamisme et qu'elles ne sont pas confrontées à des difficultés internes (départs de volontaires, dissensions, conflits ...) fragilisant leur existence et fonctionnement, elles devraient à travers quelques membres actifs et volontaires *être en capacité de répondre, en partie, aux besoins locaux en matière de protection de l'enfance et de soutenir les familles les plus vulnérables* (libellé du résultat RT4).

Recommandations :

- Adapter et « flexibiliser » le modèle d'approche et d'organisation communautaire en matière de renforcement des OSC et de mise en place d'instances et mécanismes communautaires ; faire ces choix en fonction des OSC existantes et autres forces vives en présence et en fonction des souhaits véritables des communautés ;
- Mettre au cœur de la démarche dès le départ et de façon concrète (avec les communautés et leurs leaders) la question de la mobilisation communautaire et de l'engagement citoyen ;
- Mettre davantage les femmes des communautés cibles (sans ostraciser et déresponsabiliser les hommes) dans la prise d'initiative et dans le leadership des démarches et mécanismes communautaires initiés et accompagnés par le projet ; voir comment le rôle des AVEC peut être élargi sur la base de l'expérience de RECORDE ;
- Redéfinir (sur la base d'une capitalisation des expériences de RECORDE) les conditions du partenariat et du travail entre le projet et les communautés et les bénéficiaires pour favoriser leur prise d'initiative et appropriation.

1.0 INTRODUCTION

Ce rapport reprend les principales observations, conclusions et recommandations résultant de la mission d'évaluation finale du projet triennal RECORDE « Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'enfant ». Ce projet, cofinancé par l'Agence Française de Développement et le Gouvernement Princier de Monaco, est mis en œuvre du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. L'ONG SOS Villages d'Enfants France cofinance le projet et est signataire des conventions de financement avec les deux bailleurs. En cela elle a la direction du projet RECORDE. La mise en œuvre du projet et l'exécution des activités sont déléguées aux Associations Nationales (AN) SOS Villages d'Enfants Mali et Burkina, membres de la Fédération SOS CVI. Il faut préciser enfin que le Bureau International Régional (BIR) appartenant à cette même Fédération SOS CVI, établi à Dakar, assure un appui à la coordination du projet et un appui technique et méthodologique.

Dans le souci de prévenir la perte de prise en charge parentale, SOS Villages d'Enfants International a développé les Programmes de Renforcement de la Famille (PRF) à partir de 2004 au sein de ses Associations Membres. Cette approche du Renforcement de la Famille permet de soutenir des familles défavorisées aux fins de les rendre autonomes et capables de prendre en charge leurs enfants dans le respect de leurs droits fondamentaux. Les PRF analysent la situation de l'enfant au regard du respect de ses droits, puis permettent d'accompagner, conseiller, former sa famille afin qu'elle puisse assurer durablement que le développement de l'enfant se fera dans de bonnes conditions et dans le respect de ses droits, tous secteurs confondus (économie, sécurité alimentaire, santé, éducation). Cette approche multisectorielle est mise en œuvre auprès des familles vulnérables en réponse aux besoins essentiels des enfants. Elle nécessite un investissement en temps et en moyens sur plusieurs années (4-6 ans environ) et un suivi rapproché.

Depuis 2006 au Mali et 2008 au Burkina Faso, SOS Villages d'Enfants intervient en prévention de l'abandon des enfants à travers des PRF mis en œuvre dans les localités où les enfants sont très exposés au risque d'abandon et où leurs droits sont le moins respectés.

En 2014, les associations SOS VE Mali et SOS VE Burkina ont demandé à SOS France de renforcer leur partenariat afin de permettre une amélioration des PRF. Alors que chacune de ces associations souhaitait faire évoluer les PRF dans son pays, a émergé l'idée d'une approche commune, partagée, afin de permettre un échange d'expérience enrichissant et une stimulation par la comparaison des avancées de chaque PRF à l'intérieur du pays, et entre les deux pays. Le projet RECORDE est né dans ces conditions, avec la volonté commune d'opérer une transition dans les modalités d'intervention des Programmes PRF de SOS Villages d'Enfants Mali et Burkina Faso en axant la stratégie d'intervention sur l'approche communautaire. Le projet doit permettre après 3 ans d'avoir opéré un transfert de compétences à des organisations communautaires et constitue pour cette raison une phase de sortie.

Le projet RECORDE est constitué de 4 Programmes de Renforcement de la Famille (PRF) mis en œuvre sur 4 sites, 2 dans chaque pays. Il couvre 13 localités / communautés et cible directement 386 « familles PRF » et 1658 enfants (784 filles et 874 garçons) vivants dans ces familles.

L'objectif général du projet consiste à « contribuer au respect des droits de l'enfant dans les localités d'intervention ». Le projet est structuré suivant son cadre logique en 3 objectifs spécifiques qui sont :

OS1 : Les enfants des localités sont mieux protégés, leurs droits sont connus et promus

OS2 : Le risque de perte de prise en charge familiale est prévenu, les enfants du groupe-cible spécifique grandissent dans un environnement protecteur et affectueux

OS3 : Les enfants du groupe-cible spécifique et leurs tuteurs accèdent à la sécurité alimentaire, à des conditions de vie satisfaisantes et aux services sociaux de base via une situation économique stable et viable.

2.0 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Structurée autour des deux grands principes de redevabilité et d'apprentissage et destinée à l'ensemble des parties prenantes (porteurs de projets et partenaires ; bailleurs et donateurs-rices ; bénéficiaires), l'évaluation finale externe du projet cherche à porter un jugement objectif et exhaustif sur le niveau de performance du projet et à déterminer les facteurs de réussite et les contraintes qui en ont affecté positivement ou négativement sa mise en œuvre. Cette analyse doit amener à des leçons et perspectives utiles pour l'évolution des stratégies et la poursuite de l'approche PRF dans les deux pays et l'élaboration d'un éventuel nouveau projet avec recherche de financement.

Selon le travail de cadrage mené dans la phase de préparation, l'évaluation s'appuie sur les grands standards et critères d'évaluation habituels (pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité) et est structurée autour des objectifs suivants :

1. Vérifier de façon minutieuse pour chaque résultat et activité (suivant la logique d'intervention) du projet si les choix stratégiques et les méthodologies d'implémentation sont pertinents et respectés et si les activités (au niveau des différents services, structures, groupes cibles...) ont été réalisées tant qualitativement que quantitativement suivant les objectifs initiaux. Si l'évaluation cherche à avoir une vision exhaustive sur l'ensemble des activités menées, il n'est pas toujours possible d'avoir une analyse fine notamment quand un projet comme RECORDE a un spectre d'intervention large. L'accent mis par les TDR sur les actions nouvelles / innovations introduites dans le projet RECORDE est dans ce sens bien fondé. Dans la dimension d'apprentissage de l'exercice, l'évaluation cherche à regarder plus particulièrement et d'exprimer un avis fondé sur ces actions nouvelles³.
2. Apprécier les effets voire l'impact des activités du programme et les conditions actuelles de leur durabilité (critères : impact et durabilité). Cela impliquera d'analyser comment les réalisations du programme ont induit des changements au niveau des groupes cibles dans le renforcement des services, structures et personnes ciblées, et ultimement au niveau des familles et des enfants / jeunes ; L'analyse de ces changements met en lumière la pertinence, la qualité et l'efficacité des activités menées (Objectif 1 de l'évaluation), notamment les activités innovantes.
3. Analyser le système de coordination et de gestion élaboré et mis en place dans le cadre du projet. Cela concerne plus pratiquement l'analyse de la qualité du dialogue et du partenariat au sein de SOS Villages d'Enfants (suivant l'organigramme et l'organisation tels que définis et suivis), et entre ces derniers et les structures partenaires, et l'analyse des systèmes de gestion (planification opérationnelle, suivi-évaluation interne, reporting terrain et institutionnel). L'analyse de l'organisation et du processus de mise en œuvre du programme est un objectif à part entière dans le cadre de cette évaluation du fait de son caractère pluri actrices et acteurs spécifique et complexe. Cet objectif vise aussi à analyser l'adéquation et la gestion des ressources utilisées en fonction des réalisations et des effets/impacts du projet (critère : efficience).
4. Faire un bilan global, synthétique et prospectif en rapport aux stratégies et interventions actuelles, suivant trois sous-objectifs :
 - ✓ Bilan participatif des forces, faiblesses, menaces et opportunités du projet ;
 - ✓ Identification de bonnes pratiques techniques/opérationnelles menées dans le cadre de ce projet par les partenaires ;
 - ✓ Mise en avant de recommandations aussi bien stratégiques qu'opérationnelles d'amélioration des interventions de type PRF

En plus des objectifs de l'exercice d'évaluation, un référentiel d'évaluation (joint en annexe 1) a été produit pendant la phase de cadrage. Structuré autour de questions évaluatives (issues principalement des TDR), cet outil permet d'indiquer aux partenaires ce que les évaluateurs et évaluatrices vont plus particulièrement regarder ou analyser et comment ils vont tenter d'y répondre (à travers la définition des points d'analyse, sources d'information et outils de collecte nécessaires).

³ Suivant les TDR : le transfert de compétences aux OB Cs ; le plaidoyer local ; le renforcement du système social communautaire ; les investissements productifs (périmètres maraichers et ferme avicole) ; les Associations ou Groupements Villageois-e-s d'Epargne et de Crédit (A/GVEC) ; les clubs d'enfants ; les comités de protection.

L'évaluation s'est déroulée selon la méthode précisée dans le rapport de cadrage. Le programme de la mission est présenté en annexe 2. A côté de l'étude des documents liés au projet et au contexte (cf. liste des documents étudiés en annexe 3), la mission terrain et la collecte de données (primaires) terrain ont été scindées en deux processus (et phases), qui empruntent des méthodes et touchent des personnes distinctes, et qui se veulent complémentaires :

- Rencontres individuelles ou en groupe (selon une démarche et des méthodes qualitatives et participatives) avec une grande variété de personnes, groupes et institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet
- Travail d'enquête auprès des familles (du groupe cible spécifique) appuyées spécifiquement à travers les OS 2 et 3 du projet

Démarche qualitative et participative :

Le binôme des consultants (chef de mission et consultant-e-s national-e-s) se sont rendu sur les 4 sites de mise en œuvre de PRF dans le cadre de ce projet RECORDE. Suivant l'optimisation de la mission terrain, 3 jours terrain ont pu être consacrés sur chaque site pour des visites de réalisation (périmètres maraichers, ferme avicole, locaux des OBC...), des interviews individuels et des groupes de discussion notamment avec les équipes locales de SOS VE, avec les partenaires de mise en œuvre, et avec les groupes cibles et interlocuteur-trice-s locaux. Les parties prenantes locales des sites d'intervention rencontrées sont catégorisées et décrites dans le tableau ci-dessous (voir annexe 2 pour le programme détaillé sur chaque site).

Catégories de répondants	Nombre et types de rencontres / site
Partenaires de mise en œuvre	Travail avec la coordination locale SOS VE (dans leur locaux) : - 1 rencontre avec le directeur de programme (responsable local SOS VE) - 1 ou plusieurs rencontres avec le staff local RECORDE (coordonnateur-riche local(e) + assistants PE et AGR)
	Travail avec l'OSC/OBC (de la localité choisie) dans leurs locaux : - 1 rencontre avec le bureau - 1 rencontre avec 2-3 personnes (renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles_RT4) - 1 rencontre avec 2-3 personnes (mise en œuvre des activités de PE)
Structures locales créées et soutenues par le projet	Dans les localités d'étude : - 1 Focus group avec le comité local de protection de l'enfance - 1 FG avec le comité de plaidoyer - 1 FG avec le club d'enfants
Familles bénéficiaires / « Familles PRF »	- 1 FG avec une dizaine de familles (de la localité d'étude) choisies par la mission - 1 FG avec les familles autonomisées (sur les sites de Kita et Sanankoroba)
Structures et initiatives économiques	- 2 FG avec 2 GEC / AVEC (dont des membres appartiennent au groupe cible RECORDE) - 1 FG avec une sélection d'une dizaine d'exploitant(e)s du périmètre irrigué (et ferme avicole à Ouaga) ⁴ + visite des sites
Autorités Locales + autres interlocuteurs locaux	3-4 entretiens pour chacun des 4 sites : services sociaux de la mairie / commune, la direction régionale du Ministère en charge de la famille et de l'enfant, chef de localité, partenaires technique (maraichages, radios locales, centre de santé, mutuelle de santé...) (Cf. annexe 2 pour la liste effective des rencontres menées).

⁴ Analyse de ce que le projet appelle les « investissements productifs ».

Démarche d'enquêtes auprès des bénéficiaires directs :

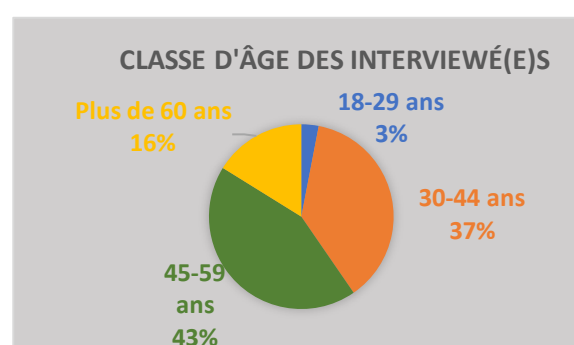
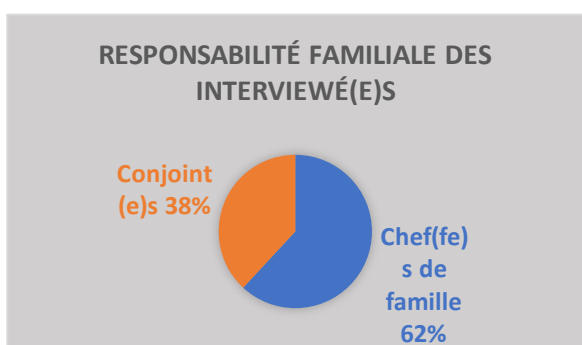
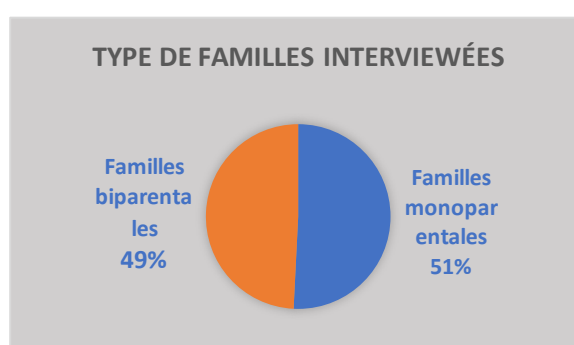
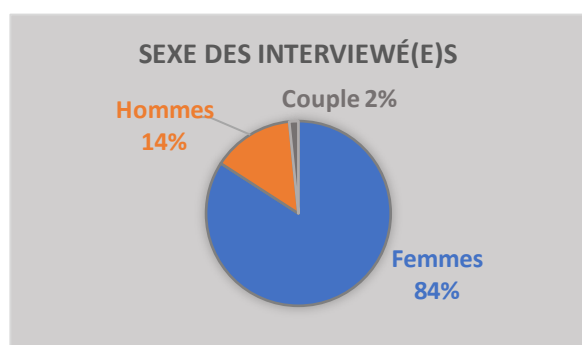
Après ces visites et rencontres tel qu'évoquées plus haut, des enquêtes individuelles par questionnaire auprès du groupe cible spécifique, d'un échantillon des 386 familles accompagnées dans le cadre des objectifs spécifiques 2 et 3 du projet RECORDE ont été menées par les consultant-e-s nationaux-ales.

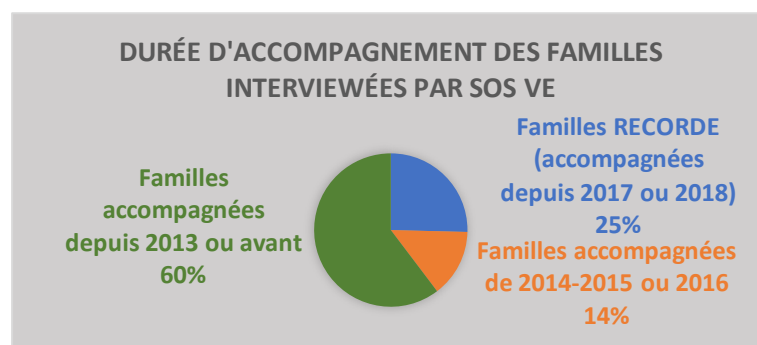
Le tableau ci-dessous indique le nombre effectif d'interviewés (tuteurs et enfants) par site (en comparaison avec le plan prévisionnel issu du travail de cadrage au démarrage de la mission chiffres entre parenthèse). Les 13 localités / communautés d'intervention associés au projet RECORDE ont été visités par les enquêteurs avec de 1 à 6 visites en famille par communauté (suivant leur taille). Sur la base des listes fournies par SOS VE, les familles à interviewer ont été sélectionnées suivant la méthode d'échantillonnage aléatoire simple (avec l'aide de la fonction ALEA du tableur Excel).

Sites	Nombre de familles RF accompagnées dans RECORDE	Nombre d'enfants associés	Nombre de tuteur-trice-s interviewés (issus de familles différentes)	Nombre d'enfants interviewés
Kita	66	351	15	18
Sanankoroba	124	560	17	16
Ouagadougou	87	320	16	11
Bobo-Dioulasso	109	427	15	15
TOTAL	386	1658	63 (64)	60 (128)

Nous donnons ici quelques éléments sur le profil des tuteurs-rices et enfants interviewés :

- Profil des 63 tuteurs-rices interviewé(e)s : Cf. graphes ci-dessous





Des analyses globales (pour les 63 familles / tuteurs) et différenciées (de façon partielle _ pour certaines questions) suivant le type de ménage (monoparental / biparental), suivant les sites géographiques d'intervention et suivant l'ancienneté des familles dans le PRF, sont menées pour le traitement du questionnaire Tuteur.

- Profil des enfants : 30 filles et 30 garçons d'âge moyen = 14,4 ans (de 12 ans à 23 ans max.) ; 53 scolarisés (44% en primaire, 42 % collège et 14% en secondaire) – 1 en formation professionnelle et 1 en apprentissage chez un patron- 1 en éducation religieuse et 1 à la maison. Des analyses globales (pour les 60 enfants) et différenciées (de façon partielle _ pour certaines questions) suivant le sexe de l'enfant / l'adolescent(e) et suivant les sites géographiques d'intervention sont menées pour le traitement du questionnaire Enfant.

L'analyse des questionnaires⁵ et celle des rencontres issues de la démarche qualitative sont associées (sans séparation) dans le fil de ce rapport en intégrant au moment opportun suivant les axes, sujets, activités traitées, les informations et données utiles collectées et analysées.

Vu l'ampleur des objectifs de l'évaluation sur une action étendue sur un plan thématique et géographique (2 pays et 4 sites d'intervention), et le temps imparti, l'évaluation et ce rapport n'ont aucune prétention d'être exhaustifs et d'avoir répondu pleinement aux objectifs de la mission et aux attentes des partenaires.

A l'issue du processus de collecte et d'analyse de données, les principales limites de l'évaluation notées par la mission d'évaluation sont :

1. Analyse des AGR (individuelles) et revenus des ménages PRF : ce type d'analyse est à la fois importante (car l'autonomisation des familles PRF et l'amélioration des droits des enfants dépendent beaucoup de ces considérations matérielles) et délicate à mener. Elle devait se baser sur d'autres éléments que des témoignages généraux de bénéficiaires, ce que l'évaluation n'a pas pu faire par faute de moyens. Il faudrait d'autre part inscrire une telle analyse dans la durée pour voir l'évolution (Cf. point 3 plus bas). Un suivi « longitudinal » par le projet permettrait cela mais cela n'a pas été fait dans le cas de RECORDE.
2. Interviews des enfants : due à la difficulté de rencontrer les enfants/adolescent(e)s, qui étaient la plupart du temps à l'école lors du passage des enquêteurs-rices au foyer, et aussi par faute de temps, le nombre d'enfants interviewés atteint est seulement de 60 au lieu des 128 indiqués dans la note de cadrage. Le nombre d'enfants / jeunes est faible par rapport au nombre d'enfants bénéficiaires finaux du projet (3,6 % au lieu de 7,7 % prévu)⁶. Les enfants ont été interrogés seuls, sans la présence des tuteurs-rices, et dans des bonnes conditions de dialogue. Les éléments et informations recueillis sont jugés comme utiles et intéressants notamment pour croiser les informations données par les tuteurs-rices et pour collecter leurs ressentis sur l'amélioration des conditions de vie et de respect de leurs droits. Leurs réponses sont assez directes et limitées dans le contenu, sans effort de justification et discussion comme cela a été le cas avec les adultes enquêtés.

⁵ La majorité (environ 80 %) des questions issues des questionnaires, apportant des réponses exploitables et intéressantes, a été traitée et les résultats sont inclus dans ce rapport.

⁶ La mission d'évaluation précise ceci : i) le nombre de 63 familles visitées et de tuteurs-rices interrogés (16 % des familles accompagnées) est resté le même que celui indiqué dans la note de cadrage et dans le plan et calcul d'échantillonnage (intervalle de confiance de 95 % et marge d'erreur d'échantillonnage de 5%) ; ii) la majeure partie des observations et enseignements de l'évaluation est issue des interviews des tuteurs-rices.

3. Biais sur le travail d'enquête et interprétation : Dans de nombreux cas, les réponses des enquêté(e)s, qu'elles aient une tendance à souligner positivement ou négativement les résultats du projet, représente la seule source de vérification sans moyen de triangulation avec d'autres informations ou sources. Ces réponses peuvent être même contradictoires dans certains cas. Faut-il pour cela occulter ces réponses et la parole (et le ressenti) des bénéficiaires ? Faut-il relativiser ces résultats systématiquement surtout quand les réponses sont à tendance négative, et si OUI comment ? Quand cela est possible cette relativisation est faite, mais dans la majorité des cas, la présentation des résultats est faite suivant l'analyse factuelle des réponses sans interprétation.
4. Analyse des changements : celle-ci est basée sur l'évolution d'une situation, d'un état, d'un comportement... entre deux temps (entre le moment du démarrage du projet et le moment de l'évaluation). Or dans le cadre de RECORDE, certaines actions (notamment liés aux objectifs OS1 et OS2 / actions éducatives pour le changement des comportements en lien avec le respect des droits des enfants) ont été menées dans les mêmes communautés pendant 5 à 7 ans avant RECORDE. Il est donc difficile dans une telle situation (non « vierge » ou « sans projet ») pour l'évaluation externe de statuer sur la contribution du projet spécifique évalué (en lien avec les changements déclarés par les gens).
5. Suivant les moyens impartis à la mission, il n'était pas prévu (comme indiqué dans la note de cadrage) de rencontres formelles pendant la mission terrain avec les responsables de SOS VE France et du BIR. Malgré cette insuffisance, des échanges (par mail ou Skype) ont eu lieu pendant la phase de collecte de données entre le chef de la mission d'évaluation et la chargée de projets de SOS VE FR. SOS VE France et le BIR ont eu d'autre part l'occasion dans la phase de reprise et finalisation du rapport (commentaires écrits sur le rapport, réunions Skype et ateliers de clôture du projet en France et au Burkina Faso) d'exprimer leur point de vue.

A la suite de cette introduction et du résumé de l'évaluation, ce rapport est composé principalement de 4 parties :

- La première partie présentée ci-dessous porte sur une analyse spécifique et détaillée (autant que possible) des différents axes d'intervention / composantes et activités du projet (en lien avec l'objectif 1 de l'évaluation).
- La deuxième partie apporte des éclairages sur l'analyse des changements / effets liés au projet tels qu'ils ont pu être appréhendés par l'évaluation externe (objectif 2) ;
- La troisième partie étudie, sur un plan de l'organisation et du management, le pilotage et la gestion du projet (objectif 3).
- La quatrième partie conclut en répondant notamment aux questions évaluatives avant de terminer sur les recommandations (objectif 4) ;

3.0 RESULTATS ET OBSERVATIONS PAR AXE ET ACTIVITÉ

Les différents axes d'intervention ou objectifs spécifiques qui composent l'action du projet RECORDE sont spécifiques les uns des autres. Le rapport d'évaluation s'attachera dans cette partie du rapport à souligner pour chacun d'eux, en lien aux critères CAD (Comité d'Aide au Développement_OCDE) (pertinence, efficacité, impact, durabilité...), les principales observations et réalisations.

Le rapport d'évaluation suit la logique d'intervention et la structuration du projet en 3 objectifs spécifiques qui sont eux-mêmes divisés en résultats attendus et activités. Pour un souci de rationalité et logique de pensée, le rapport d'évaluation prend néanmoins certaines libertés avec la structure du cadre logique et la présentation des activités tout en veillant à une certaine exhaustivité. L'analyse du genre est faite au fil des analyses des axes et activités d'intervention du projet dans la mesure où la dimension genre est diffuse et transversale à l'ensemble de RECORDE. A travers l'analyse des changements, le chapitre suivant tente une synthèse et une prise de hauteur sur la question du genre.

3.1 Résultats et observations liés à l'Objectif Spécifique N°1

Rappel de l'Objectif Spécifique N°1 : *Les enfants des localités sont mieux protégés, leurs droits sont connus et promus*

3.1.1 Création de mécanismes communautaires de prévention et de protection des droits des enfants

La création de clubs d'enfants (A1.2.1) et de comités de protection, d'épanouissement et de bien-être de l'enfance (A1.2.2) (appelés dans le reste du rapport « comité de protection de l'enfance » ou « comité PE ») s'inscrit totalement dans la démarche communautaire suivie par RECORDE et dans le renforcement de capacités des OSC/ OBC évoqués plus haut. Ces comités sont considérés comme des entités ou démembrements des OBC pour renforcer et spécialiser l'action de protection de l'enfance de l'OSC/OBC.

La mise en place de ces 2 instances et mécanismes communautaires de solidarité et de protection en faveur des enfants est très pertinente dans le travail de mobilisation, responsabilisation et organisation des adultes et enfants/ adolescents volontaires issues de ces communautés. Dans leur proximité avec le terrain, ces mécanismes ont une capacité de bien mener leur double fonction de protection (signalement – gestion des cas de non-respect des droits des enfants) et de prévention (diffusion des droits de l'enfant), et en cela sont très complémentaires des mécanismes institutionnels (et formels) de protection de l'enfance existants au Burkina Faso et au Mali.

L'analyse de l'efficacité actuelle de ces instances/entités dans les 4 sites amène aux observations suivantes. Comme pour beaucoup de ces activités nouvelles proposées par RECORDE, un travail de cadrage et d'orientation par la coordination du projet pour guider les sites dans la mise en place de ces entités en début de projet aurait été utile. On note des différences entre les sites dans l'organisation et les activités de ces structures, certaines s'expliquant par une nécessaire adaptation et d'autres ne trouvant pas d'explications. Derrière cette remarque, la question de la communication et de la coordination « en direct » entre les 4 sites afin de tirer le meilleur des expériences (négatives et positives) des uns et des autres est posée et sera débattue à nouveau dans le chapitre sur l'organisation et le pilotage du projet.

Deux sites (Kita et Sanankoroba) ne possèdent pas de document de cadrage qui présente le rôle et le fonctionnement des comités PE, le site de Ouaga possède un document succinct et enfin le site de Bobo Dioulasso présente un manuel⁷ très complet développé en collaboration avec les acteurs locaux de la PE (membres du réseau de la protection de l'enfance). L'organisation de ces comités est dans certains cas/sites très classiques et complexes suivant le système pyramidal de la gouvernance des organisations / associations (président, vice-président, secrétaire administratif ; Secrétaire chargé de l'information ; Secrétaire adjoint à l'information ; Trésorier ; Secrétaire au compte...), pas adaptée à ce genre d'instance informelle et spécialisée. La composition de ces comités qui est assez large et dépasse les membres des OBC est de façon générale bonne mais dans certains cas (au Burkina Faso) la représentativité et l'inclusion (hors membres de l'OBC) de certaines personnes morales ou physiques, externes ou internes à la communauté, sont meilleures. Des remarques similaires peuvent être faites pour les clubs d'enfants. Un guide sur les clubs d'enfants a été produit

⁷ Manuel de procédure de signalement communautaire du comité de protection, d'épanouissement et de bien-être de l'enfance

(dans la cadre du projet PACOPE) mais il n'est pas connu et utilisé des sites et équipes RECORDE au Burkina Faso.

Les rapports du projet et les explications des clubs et comités rencontrés ne sont pas très développés sur les activités extérieures (hors formations et rencontres internes) de terrain, menés par ces instances pour mener un travail d'information (sur leur existence et rôle) et sensibilisation / prévention dans leurs quartiers et localités d'implantation. On sait toutefois que les comités de protection de l'enfance ont tous participé de façon intéressante à des émissions radiophoniques pour se faire connaître. Certains ont clairement participé aux activités de sensibilisation de proximité du projet (Sensibilisation des citoyens et organisation d'événements locaux (A1.1.1)). Certains se sont moins attribués ces fonctions ou rôles se limitant semble-t-il dans le travail de signalement des violences faites aux enfants. Au final les activités de terrain de ces entités, tant dans leur nature que dans leur importance, sont variables d'un site à un autre et d'une communauté à une autre. Mais globalement l'évaluation constate, et les équipes terrain le reconnaissent, que les actions de ces instances en lien avec leurs prérogatives et ambitions sont insuffisantes notamment pour les clubs d'enfants. Les clubs d'enfants (en tout cas ceux rencontrés par la mission) sur 3 sites (à l'exception de Bobo-Dioulasso) se sont cantonnés au sein de leur groupe (constitué de 10 à 15 membres) à l'organisation de rencontres et de jeux ludo-éducatifs mais n'ont pas mené d'activités extérieures d'information et de sensibilisation auprès des autres enfants et jeunes de la communauté, comme le prévoit le projet RECORDE et le guide PACOPE. Sur le 4^{ème} site de Bobo-Dioulasso la mission note de façon intéressante que le club d'enfants a signé une convention avec quatre établissements scolaires et y a réalisé des séances théâtrales de type éducatives à destination des élèves.

La question des ressources insuffisantes (même si elles ont augmenté dans la tranche 2 du projet) et de la prise d'initiatives et engagement des membres pour faire fonctionner ces entités est souvent mentionnée par les assistant(e)s PE en charge. L'une d'elles mentionnait cela pour le club d'enfants qu'elle suit en demandant/recommandant plus de ressources pour « sortir des murs » le club et les enfants, et pouvoir mener véritablement des activités en lien avec son existence et rôle. Rassembler ces instances et organiser des activités extérieures représentent un coût même si leurs membres sont bénévoles. Ils doivent être motivés au niveau de leur déplacement, frais de communication et alimentation.

L'ancrage dans leur environnement institutionnel et la collaboration avec les acteurs de la protection de l'enfance, de la part de ces Comités PE, sont variables d'un pays à un autre. La situation est très satisfaisante au Burkina Faso alors que ces aspects ont été occultés au Mali. Le site de Bobo Dioulasso est un bon exemple d'une synergie d'action réussie entre d'un côté, ce mécanisme communautaire qu'est le Comité PE, et de l'autre les acteurs locaux et le système de la PE. Le comité a été formé sur les violences faites aux enfants et a défini les procédures de signalement communautaire avec l'appui technique du Chef de service de la famille et genre de la Direction Provinciale de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille (et de l'action humanitaire). Le Réseau de Protection de l'Enfant du Houet, qui réunit les acteurs PE de cette région, a été associé à l'élaboration de leur manuel de procédures de signalement qui s'inscrit totalement avec les politiques et orientations du ministère et du secteur. Enfin le comité de protection de l'enfance est désormais intégré pleinement à ce réseau de protection de l'enfance et participe à ces rencontres et travaux. Une dynamique similaire est notée pour le site de Ouaga. La mise en place des comités de PE s'inscrit très bien dans un processus, lancé depuis les années 2010-2012, sous l'égide du GTPE (Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfant) par le Ministère de tutelle⁸ et les grands acteurs de la PE (UNICEF, ONG internationales...), de création de réseaux de protection réunissant tous les acteurs (étatiques et société civile) à différentes échelles administratives. Dans cette dynamique, le souhait de ces décideurs depuis quelques années est de mettre en place des instances communautaires appelés « Cellules Communautaires de PE » (équivalents des Comités PE du projet RECORDE). Cela représente un maillon indispensable pour le renforcement global du système de PE et un relais communautaire pour les réseaux provinciaux ou communaux. Les initiatives d'ONG (comme SOS VE) et de projets comme RECORDE pour la mise en place de ces CCPE sont rares encore aujourd'hui. A Bobo Dioulasso et Ouagadougou, seules la Croix Rouge Burkinabé et SOS VE BF ont créé ces entités dans certains arrondissements. Comme parties intégrantes du système de protection de l'enfance, les comités de PE de Ouagadougou et de Bobo vont devoir s'adapter dans leur composition, fonctionnement... afin de remplir les exigences et standards fixés pour ces CCPE. Au Mali, l'évaluation ne note pas de telles initiatives et dynamiques d'ouverture de ces comités de PE et de recherches de liens avec le système de PE en place.

⁸ Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire.

L'environnement institutionnel apparaît certes comme moins favorable⁹ mais n'explique pas tout selon l'évaluation, qui revient sur ce point spécifique propre au Mali en évoquant les démarches partenariales dans le chapitre 4 (pilotage et gestion du projet).

En lien avec le point précédent, l'évaluation souhaite faire une clarification sur le lien OBC- comité de PE. Ces comités ne sont pas des entités ou des démembrements des OBC comme l'évaluation l'a entendu à de nombreuses reprises¹⁰. Notamment dans le cas du BF pour lequel ces entités s'inscrivent dans un cadre et un système de PE comme rappelé plus haut, il est important que ce comité soit une instance de la communauté qui représente les populations et les autorités locales, et non l'entité / la propriété d'une OSC même si elle représente bien la communauté... Le rapporteur principal du Réseau de protection de l'enfant de Bobo Dioulasso et le chef de service d'arrondissement de Ouaga (pour le Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire) ont insisté aussi sur ce besoin de clarification et de dissociation du comité PE de l'OBC. En même temps ce comité de PE a besoin d'être soutenu / parrainé et en cela un certain lien (de soutien) entre celui-ci et l'OBC doit être maintenu. Cela peut apparaître subtil mais c'est ainsi !

Il n'est pas avéré que l'animation de ces comités de PE et clubs d'enfants, entités des OBC et ayant des membres en leur sein, soit assurée et menée par les OBC. L'impulsion et l'initiative viennent le plus souvent de SOS VE et de l'agent en charge¹¹. Le système de partenariat et d'organisation entre SOS VE et l'OBC dans lequel notamment les ressources sont détenues par SOS ne facilitent pas cela. Ce point important évoqué dans le cadre de la mise en place de ces comités/entités mérite un approfondissement qui sera faite plus loin dans ce rapport.

La question spécifique du fonctionnement des comités PE et des clubs d'enfants post projet et de la pérennisation de ces instances apparaît comme sous-estimée ou en tout cas n'a pas connu de considérations particulières par le projet. Pour le Burkina Faso, l'adhésion ou l'adossement des comités de PE aux réseaux et système de protection d'enfant renforce la pérennité mais n'est en aucune façon une garantie. La recherche de ressources indépendantes reste nécessaire pour le fonctionnement de ces comités PE/CCPE (et clubs d'enfants). Le projet et les OBC ont œuvré pour développer des ressources autonomes (cf. analyse OS N°3) à travers des AGR collectives et penser à la répartition de ces ressources générées (avec notamment une part des bénéfices qui va dans la caisse des OBC) mais n'ont pas défini un plan de financement et de fonctionnement des comités de PE et des clubs d'enfants post projet.

L'évaluation termine par l'analyse des résultats des actions de mise en place de ces mécanismes communautaires. Cette analyse concerne la connaissance et la reconnaissance de ces instances par les populations locales et leur utilité/efficacité en fonction de leurs fonctions/ mission. Pour rappel, le résultat 1.2 dans lequel s'inscrivent ces activités est défini ainsi : *les citoyens, les jeunes, les enfants et la communauté connaissent les interlocuteurs auprès de qui dénoncer les cas de violations des droits de l'enfant*. Les comités PE rencontrés ou les rapports du projet indiquent entre 4 et 8 signalements par comité depuis leur création il y a environ 2 ans et demi ? Est-ce bien / satisfaisant à l'échelle des localités et des problèmes réels existants ? L'évaluation ne saurait le dire. Les cas les plus « simples » (les plus fréquents dans les comités PE visités) ont été gérés localement par le comité ou le chef du village, les autres plus graves ont été référés à la police / gendarmerie ou services de la protection de l'enfance. Ils sont le plus souvent documentés dans un registre.

Concernant la connaissance et reconnaissance des comités de PE et des clubs d'enfants, l'évaluation a abordé cette question à travers les enquêtes individuelles et sous plusieurs aspects. Les résultats sont donnés ici.

Au niveau des enfants enquêtés (issus des familles PRF accompagnées par le projet à travers les OS 2 et 3), la question concernant la connaissance du club d'enfants montre que la simple connaissance de ce club est relativement faible ou mitigée notamment sur certains sites.

⁹ Le dispositif de PE au Mali a mis en place des comités de PE au niveau des cercles mais pas encore dans les échelons administratifs inférieurs.

¹⁰ Par exemple dans le cas du site de Ouagadougou, le manuel du comité s'intitule « comité de protection, d'épanouissement et de bien-être de l'enfant de l'Association Namanegbzanga » et commence ainsi : « Le comité de protection de l'enfant est une entité (un groupe) de l'OBC... »

¹¹ L'analyse de la gestion des activités et de leur transfert aux OBC est posée dans le chapitre IV du rapport et les pages 46-47.

	Général	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Oui	57%	73%	53%	12 %	44%
Non	43 %	27%	47%	88%	56%

Tableau 1 : Résultats de la question "Connais tu le club d'enfants de ton quartier / de ta localité"
- questionnaire enfants-

La question suivante qui tente de savoir si les enfants ont été bénéficiaires des activités du club d'enfants montrent aussi et plus clairement les limites de l'action de ces entités.

	Général	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Oui	10%	0%	0%	6 %	28%
Non	90 %	100%	100%	92%	72%

Tableau 2 : Résultats de la question " As-tu bénéficié des services / de l'écoute/ de l'aide de ce club d'enfants"
- questionnaire enfants-

A la question de savoir si ces enfants / jeunes connaissent les interlocuteurs auprès de qui dénoncer les cas de violations des droits de l'enfant, les réponses sont données dans le tableau ci-dessous. De façon positive, 94 % des réponses montrent que les enfants/jeunes ne resteraient pas passifs devant une telle situation (en lien avec la réponse « ne rien faire » qui a été citée dans 6% des cas). Dans le même temps cette question met en valeur que les jeunes interviewés *connaissent peu ou mal les interlocuteurs* (spécifiques) *auprès de qui dénoncer les cas de violations des droits de l'enfant*¹². En effet les références par les répondant(e)s aux mécanismes communautaires de protection et de signalement (comité de protection de l'enfant, club d'enfants, OBC...) mis en place et promus par le projet sont faibles.

	Général	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
En parler à un de mes tuteurs	48%	22%	34%	100 %	45%
Le signaler au comité local de protection de l'enfant	9 %	8%			14%
En parler avec le club d'enfants	7%	8%			18%
Informé l'OBC	5%	8%			
Ne rien faire	6%	8%			14%
Autres ¹³	25%	46%	66%		9%
Total	100%	100%	100%	100%	100 %

Tableau 3 Erreur ! Signet non défini. : Résultats de la question « Si dans tes camarades de classe ou de jeux, ou dans ton quartier, tu vois un enfant dont les droits ne sont pas du tout respectés (non scolarisation, maltraitance...), que vas-tu faire ? »
- questionnaire enfants-

Au niveau des adultes /tuteur-rices enquêtés (issus des familles PRF appuyées), une seule question a été posée. Elle concerne la nature de la (ré-)action de la personne confrontée dans son quartier à un cas sérieux de violation des droits des enfants.

¹² Libellé du résultat 1.2 dans lequel s'inscrit l'activité de création de clubs d'enfants qui mentionne dans sa description que ces clubs chercheront à « informer les enfants sur l'existence du comité de protection ».

¹³ Les principales autres réponses données (en dehors des réponses-types prévues) sont : gendarmerie/ police ; SOS VE

	Général	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Aller voir le tuteur-riche de l'enfant et tenter de dialoguer avec lui	46%	5 (21%)	4 (17%)	16 (95 %)	15 (65%)
Aller à la police / gendarmerie ou m'adresser à l'action sociale de la mairie	16 %	8 (33%)	6 (26%)	0	
M'adresser au comité (local) de protection de l'enfance	9%	3 (13%)	0 (0 %)		5 (25%)
M'adresser à l'OBC (soutenue par SOS)	7%	2 (8%)	4 (17%)		0
En parler avec quelqu'un de SOS VE	7%	2 (8%)	4 (17%)		0
Appeler le numéro vert (116) ¹⁴	6%	2 (8%)	3 (13%)		0
Aller en informer le chef du village / de quartier (ou un autre leader de la communauté)	8%	0	2 (9%)	1 (5%)	3 (13%)
Autres	2%	2 (8%)	0		0
Ne rien faire / ce n'est pas ma responsabilité et de ma capacité de change cela !	0%	0	0		0
Total des réponses par rapport au nombre d'interviewés	87/63 100%	24 réponses /16 personnes	23 / 15	17/17	23/15

Tableau 4 : Résultats de la question « Si vous constatez chez votre voisin / dans votre quartier un cas sérieux de violation des droits des enfants, qu'allez-vous faire ? » - enquête tuteurs-

Aucune réponse n'est « fausse » dans ce que les interviewé(e)s ont indiqué... L'évaluation note avec intérêt que personne n'a répondu qu'il ne ferait rien dans une telle situation, ce qui montre que les gens sont sensibles et responsables (sans doute plus que dans le passé) au respect des droits de l'enfant au-delà du périmètre de leur foyer et sont prêts à s'engager pour la défense de ces droits. Cela peut être considéré comme un impact général du projet RECORDE (et notamment de l'action de sensibilisation (A1.1.1)) et de l'action PRF d'ensemble dans ces localités depuis de nombreuses années. Moins positivement l'évaluation souligne que les mécanismes (communautaires ou non) spécifiques et simples d'accès (Comité PE, numéro vert, OBC...) pour la protection des enfants et le signalement des violences sont très peu cités par les gens. Est-ce que cela veut dire que ces comités PE ne sont pas tout simplement connus par les populations issues de ces communautés ou que celles-ci pensent que les entités étatiques (action sociale, police, gendarmerie) et autorités locales sont plus habilités selon eux à résoudre ces problèmes ? L'évaluation ne saurait y répondre mais pense que la première interprétation est la plus plausible ou dominante.

A travers son processus de suivi-évaluation interne, le projet a mesuré en janvier 2019 l'indicateur du cadre logique (*proportion d'enfants, de jeunes et d'adultes sachant à qui s'adresser dans leur localité s'ils ont connaissance ou subissent une violation de droit de l'enfant*) correspondant à cette analyse similaire. Le graphe ci-dessous reprend les résultats de cette enquête interne. Les résultats sont peu comparables avec l'analyse de l'évaluation externe (explicitée plus haut) car moins précis en englobant beaucoup de réponses possibles comme « bonnes » en termes d'interlocuteur ou structure (Comité de protection, Police/Gendarmerie, Réseau de protection de l'enfant, Brigade de protection de l'enfant, Action sociale, Point focal SOS, Parents directs) vers qui s'orienter lorsqu'un cas de violation des droits des enfants survient. Toutes ces réponses n'ont pas la même valeur selon l'évaluation. L'enquête interne souligne d'autre part que les trois interlocuteurs les plus cités par les enquêtés sont le comité de protection, le Réseau de protection de l'enfant et SOS VE.

Les multiples analyses menées par l'évaluation sont quant à elles convergentes et montrent un déficit de connaissance et de reconnaissance des comités de PE et des clubs d'enfants auprès de personnes (parents et enfants) issues pourtant de familles PRF qui sont normalement priorisées dans les actions de sensibilisation par le projet.

¹⁴ Système de signalement de VAEN par numéro vert mis en place par le système de protection de l'enfance au Burkina Faso

3.1.2 Sensibilisation des citoyens et organisation d'événements locaux (A1.1.1)

L'évaluation n'a pas concentré trop d'efforts et de temps pour analyser cette activité avec les groupes cibles rencontrés. Elle a néanmoins au gré des groupes de discussion avec les OBC, comités PE et familles évoqué les changements dans le respect des droits des enfants dans ces communautés et recueilli et croisé les témoignages des uns et des autres. Le résultat est présenté dans le chapitre suivant traitant les changements / impacts du projet dans certaines dimensions.

La volonté du projet de changer les mentalités et comportements de l'ensemble des populations / ménages des communautés d'intervention, au-delà des familles dites vulnérables (présentant des risques de perte de prise en charge familiale) est pertinente et cohérente avec la démarche holistique / communautaire de RECORDE. De la même façon, chercher à démultiplier l'impact des sensibilisations au-delà de ces communautés cibles à travers des émissions radiophoniques organisées en collaboration avec des radios communautaires locales est une très bonne chose. L'impact peut être questionné car si la diffusion de ces radios est large, le taux d'écoute et d'« absorption / réceptivité » n'est pas connu. Un futur projet devrait approfondir les voies et pistes (Cf. recommandations) pour étendre plus largement et plus efficacement cette action de sensibilisation.

Cette activité a manqué au départ d'orientations et de soutiens techniques de la part de la coordination du projet. Il aurait été intéressant de développer un programme de sensibilisation et de rassembler des méthodes / expériences / outils IEC adaptés aux droits des enfants, sources dans lesquelles les sites auraient pu venir s'inspirer / puiser en fonction des particularités et besoins de leur zone. De façon un peu similaire à la remarque précédente, il aurait été utile dans un travail de recherche et de préparation au départ du projet, de mieux associer les services locaux de la PE et les autorités locales (perception des besoins ; actions menées ; outils disponibles...) dans la définition des actions et événements de sensibilisation et de collaboration dans l'animation de ceux-ci.

Les sites ont tous mené des actions de sensibilisation de proximité dans les villages cibles, organisé des événements (à l'occasion des journées internationales de l'enfant africain et des droits de l'enfant) et animé des émissions radiophoniques. Néanmoins les actions sont sensiblement variables d'un site à un autre en fonction des publics cibles, des personnes impliquées, des méthodes et outils IEC utilisés. Les sites du Burkina Faso ont mené quelques expériences de sensibilisation via la réalisation de théâtres fora et de saynètes, contrairement aux sites du Mali qui ont utilisé des moyens classiques et limités (boîte à images). De façon générale, comme le disent les équipes locales SOS rencontrées, il y a une nécessité de diversifier les outils de communication et d'étendre les thématiques couvertes. Il faudrait d'autre part selon l'évaluation préparer, responsabiliser et mettre en avant les comités PE dans ce travail de sensibilisation. Dans certains sites, il semble que les comités PE participaient aux activités de sensibilisation et dans d'autres non (se limitant à une information/communication sur leur rôle de signalement des VAEN).

3.1.3 Accompagnement des citoyens dans la conduite d'un plaidoyer auprès des autorités (A1.1.2)

L'évaluation salue / souligne cette initiative – expérience originale et pratique de plaidoyer local pour mobiliser et guider les communautés/populations dans des actions auprès de responsables locaux/décideurs publics et pour apporter un changement qui les dépasse et ne peut pas être opéré (totalement) à leur niveau. In fine l'idée est de les convaincre qu'une action commune/ concertée et bien menée est possible pour changer localement des lois / pratiques et donner des orientations positives aux politiques locales des Collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat.

Au-delà de résultats tangibles liés aux thèmes de plaidoyer définis, l'expérience est positive selon l'évaluation pour les communautés et personnes impliquées. Elle a été bien menée et amène des résultats intéressants dans 2 sites sur 4.

L'évaluation souhaite mettre en valeur l'expérience du site de Sanankoroba pour les raisons suivantes : pertinence du thème (consommation des charognes de poulet) lié à un problème de santé publique impactant les populations locales et notamment les enfants; approche globalisante avec la création d'un comité qui réunit des gens issus de plusieurs communautés / localités et qui agit et à un niveau d'intervention approprié (l'ensemble de la commune rurale de Sanankoroba); démarches multiples de communication / sensibilisation sur le terrain (réunions publiques, écoles...) et dans les médias (radios communautaires) en direction de tous les publics (producteurs, consommateurs ; adultes enfants ; autorités...); implication de professionnels (vétérinaires, médecins) et des autorités locales dans une mobilisation générale ; réussites de l'action avec : un

délibéré du conseil communal de la commune rurale de Sanankoroba de septembre 2019 interdisant la vente et consommation de ces charognes ; la baisse drastique de la consommation de ces produits ; un enthousiasme et pleins d'idées et velléités du comité en place en lien avec des enjeux sérieux de salubrité publique et d'environnement dont sont victimes ces communautés locales (liés à l'implantation d'industries et d'entreprises ayant des pratiques environnementales peu vertueuses) ; Retour d'expérience très positif des membres du comité de plaidoyer: « on ne savait comment résoudre ce problème » ; « ils sont venus nous réveiller ».

L'expérience du site Bobo Dioulasso est intéressante aussi : pertinence du sujet (mise en avant du pré-scolaire dans les politiques publiques locales et dans les plans de la mairie) ; démarche structurée et méthodique avec la création de supports de plaidoyer (réalisation d'un publi-reportage en vidéo et d'une note écrite de plaidoyer en direction des autorités administratives de la mairie); plusieurs rencontres avec la mairie de l'arrondissement 5 et avec la mairie centrale de Bobo- Dioulasso ;

Le sites Kita ont été d'une certaine façon « hors-sujets » en choisissant des thèmes (baignade des enfants) liés à des mauvaises pratiques ou comportements des populations nécessitant des actions de sensibilisation grand public plus qu'une action politique de plaidoyer. Pour le site de Ouagadougou, le comité de plaidoyer a recensé (environ) 120 cas d'enfants sans actes de naissance et a ensuite mené une action auprès des services compétents de la mairie d'arrondissement. La situation est bloquée semble-t-il au paiement des jugements supplétifs.

La question de la pérennisation du comité de plaidoyer créé par RECORDE et de la poursuite d'actions de plaidoyer (suivant les élans intéressants perçus à Sanankoroba) au-delà du projet n'est pas facile et ne trouve pas de réponse satisfaisante. Une des réponses proposées par l'évaluation (et tels qu'entendues et initiées à Ouagadougou) est de fusionner les deux comités, comités PE et comité de plaidoyer, le comité PE ajoutant cette fonction de plaidoyer à sa mission. L'évaluation s'est questionnée sur la pertinence d'avoir créé dans le cadre du projet un comité de plaidoyer, et non d'avoir attribué l'activité de plaidoyer au comité PE qui a toute la légitimité pour porter une telle action. La création et la pérennisation de ce comité de plaidoyer génèrent de la complexité supplémentaire inutile.

3.2 Résultats et observations liés à l'Objectif Spécifique N°2

Rappel de l'Objectif Spécifique N°2 : *Le risque de perte de prise en charge familiale est prévenu, les enfants du groupe-cible spécifique grandissent dans un environnement protecteur et affectueux*

Cet objectif OS2 (et plus largement cette deuxième partie (OS2+OS3) du projet) s'intéresse spécifiquement aux familles à risque, dans lesquelles les enfants sont menacés de *perdre la prise en charge parentale* selon la formulation de SOS VE. L'ONG a développé dans le cadre des PRF un savoir-faire en matière d'identification, d'accompagnement, de renforcement de ces familles afin que tous les droits de l'enfant y soient respectés.

La démarche globale de SOS VE en direction de ces familles est double : l'OS2 concerne le renforcement des capacités parentales en matière de soins et d'éducation à leurs enfants, afin d'apporter un cadre de vie protecteur et affectueux et de les maintenir dans la cellule familiale. L'OS3 regroupe le renforcement économique et l'amélioration matérielle de ces mêmes familles.

Le tableau ci-dessous rappelle les chiffres des familles (et enfants) appuyés dans RECORDE par cette double démarche et leur répartition par site d'intervention. D'après l'évaluation près de 80 % de ces familles RECORDE sont des « anciennes » familles soutenues par SOS dans le cadre des PRF d'avant RECORDE. L'année d'entrée dans le PRF varie selon les familles. L'évaluation note que certaines familles au moment du démarrage de RECORDE avaient déjà 5-6 ans d'accompagnement avec SOS et le PRF¹⁵. L'évaluation revient sur ce point plus bas au moment d'évoquer la question des entrées et des sorties des familles.

¹⁵ A Kita, sur les 66 familles qui ont commencé RECORDE, 66 % étaient appuyées depuis 2012. En 2019 à la fin de RECORDE, le pourcentage de ces familles de 2012 est encore de 33%.

Sites	Nombre de familles RF appuyées	Nombre d'enfants associés
Kita	66 (44 +22) ¹⁶	351
Sanankoroba	124 (106 + 18)	560
Ouagadougou	87 (47 +40)	320
Bobo-Dioulasso	109 (92+17)	427
TOTAL	386 (263 + 123)	1658

Tableau 5 : Nombre de bénéficiaires familles et enfants dans le cadre de RECORDE

3.2.1 Accompagnement et autonomisation des familles

Ce ou ces paragraphes traitent de la démarche d'accompagnement et d'autonomisation suivie par SOS en tout cas dans le cadre de RECORDE. Il apparaît que le processus est formalisé, s'appuyant sur des procédures et des outils (développés et actualisés régulièrement par le réseau SOS) mis à disposition des équipes terrain où les projets/activités PRF sont mis en œuvre. L'évaluation s'intéresse plus bas sur la pratique au niveau des 4 sites d'intervention de RECORDE concernant deux processus importants et distincts :

▪ **Entrée et sortie des familles du PRF**

Le processus d'entrée et de sortie des familles du PRF est encadré par une méthode qui apparaît comme logique/rationnelle, complète et collégiale (notamment impliquant les responsables des sites/programmes SOS VE et des « autorités locales et menée sous la forme de commissions d'étude et de révision des cas). Cela tend à indiquer que le processus est bien maîtrisé. L'évaluation n'a pas d'éléments suffisants pour se prononcer sur ce processus.

▪ **Evaluation régulière (des tuteurs et enfants) et élaboration-révision des PDF**

Que se passe-t-il une fois qu'une famille est intégrée dans le PRF ? Ce paragraphe décrit la méthode d'accompagnement (et non le contenu de l'accompagnement). La méthode s'appuie sur deux processus et outils associés, l'un d'évaluation (formulaire d'évaluation des tuteurs et des enfants) et l'autre de planification (avec le PDF/ Plan de Développement Familial). L'évaluation sert pour renseigner l'échelle de progrès qui analyse régulièrement le niveau d'autonomie et de progrès vers l'autonomie des familles. Suivant le cadre fixé, ils sont menés avec les familles / de façon participative chaque 6 mois à l'occasion d'une visite dans le foyer. Dans la pratique l'évaluation constate (en discutant avec l'assistant PE et en regardant certains dossiers papier de familles PRF) que les sites et les équipes terrain prennent des libertés avec ce cadre. Dans un site, le processus est mené tous les ans (ce que soutient l'évaluation car un tel processus tous les 6 mois est trop régulier pour voir des vraies différences et trop exigeant en RH !). Dans d'autres les outils ne sont pas appliqués ou de façon très irrégulière.

Au-delà de cette analyse sur l'application effective de ces outils, qu'en est-il du travail fondamental d'animation (discussion/concertation/ implication-responsabilisation) autour de l'usage de ces outils ? L'évocation de l'élaboration et du contenu du PDF par les familles interviewées donne une idée des limites actuelles de l'utilisation de l'outil. Ils vont se focaliser sur les problèmes et demandes qu'ils ont faites à l'agent SOS, ... mais pas sur des solutions élaborées et des responsabilités réparties (entre eux et SOS), sur la base d'un dialogue profond, à mettre en œuvre suivant une démarche de projet / un plan. Ces processus et outils ne sont pas aujourd'hui aussi porteurs dans cette démarche voulue de concertation, responsabilisation et planification avec le bénéficiaire. La marge d'amélioration est grande selon l'évaluation même s'il faut reconnaître que ce travail avec les bénéficiaires est très difficile car leurs mentalités et niveau d'éducation ne facilitent pas les choses. Il faut simplifier ces processus et outils pour mieux valoriser et se focaliser sur le

¹⁶ Le premier chiffre de la parenthèse concerne les familles appuyées par SOS avant 2017/RECORDE dans le cadre du PRF tandis que le deuxième donne le nombre de familles sélectionnées et introduites avec RECORDE.

travail d'animation autour de ces outils. Les deux sont liés ! Et il faut renforcer le personnel sur ces techniques d'animation pour les amener vers des compétences de travailleur social. Comme ces processus sont très exigeants en temps, les sites font appel souvent à des stagiaires peu ou pas formés pour faire les visites et remplir ces outils / formulaires.

Au-delà des considérations spécifiques et critiques de l'évaluation, la satisfaction de façon générale des familles PRF interviewées sur le projet RECORDE et ses appuis apportés est grande. A la question, « *Est-ce que l'appui proposé par le projet depuis 3 ans correspond bien aux besoins de votre ménage pour l'éducation et la protection de vos enfants ?* », les enquêté(e)s montrent leur grande satisfaction (Très Bien : 67 ; Bien : 31 % % ; Moyennement : 2%) de la part du projet et de sa prise en compte de leurs besoins ? Le tableau ci-dessous donne les résultats de la question (suivante) sur les appuis / activités les plus appréciés par les répondants. Les réponses montrent l'intérêt des familles pour ceux que SOS VE appelle dans RECORDE (cf. OS3) les « appuis temporaires », nettement plus que pour les appuis structurels -à long terme- ou moins tangibles (formation-éducation), soulignant ainsi la mentalité du public et la difficulté de la tâche pour le projet.

	Choix 1 ¹⁷	Choix 2
Appui à la scolarité (dons de kits scolaires et prise en charge des frais de scolarité)	34 %	47%
Prise en charge médicale	25 %	21 %
Appui en vivres et autres dons	17 %	14%
Appui rénovation habitat	5%	3%
Appui AGR et AVEC	12 %	12%
Sensibilisation/ formation sur les droits des enfants	7 %	3%

Tableau 6 : Résultats de la question « Citer par ordre d'importance 3 appuis (matériels et immatériels) très utiles reçus par le projet » » - questionnaire tuteurs-

A la question, « *Êtes-vous satisfait-e de l'approche (démarche structurée, régularité des visites, précision et pertinence des conseils/informations...) des personnes du projet (SOS VE/OBC) qui vous rendent visite et vous appuient ?* », qui met l'accent plus sur la méthode de travail du projet avec ces familles, les enquêté(e)s montrent encore leur grande satisfaction (Très satisfait : 79% et Satisfait : 21%).

Une des conclusions de la consultante -enquêteuse pour le Burkina Faso dans son rapport d'enquête est intéressant dans ce sens. « *Les gens sont très satisfaits par rapport au projet RECORDE et du personnel SOS. Ils apprécient l'apport matériel et immatériel dont ils ont bénéficié et du professionnalisme dont a fait preuve le personnel SOS. Mais j'ai ressenti certains « pas satisfaits », même si par la suite la personne répond « satisfait ». Cela s'explique par le fait que ces gens ont demandé des choses (construction intégrale d'une maison, rénovation à grande échelle de sa maison, des biens matériels qui n'apporte aucune plus-value dans son AGR, etc.) qui ne peuvent pas être pris en compte par le projet RECORDE. Le fait de ne rien obtenir à la fin les frustre. L'équipe SOS devrait être réaliste et attentif/précautionneux dans l'élaboration des PDF. Ne garder que ce qui peut être fait par le projet RECORDE et dire clairement aux bénéficiaires pourquoi on ne prend pas ces besoins ci.* » Cela traduit bien les limites exprimées plus haut sur le dialogue SOS-famille et l'utilisation de l'outil PDF. 14 % (essentiellement au Burkina Faso et sur le site de Ouaga) des familles PRF répondantes exprime certains manques ou points faibles dans la prise en compte de leurs besoins. Cela concerne suivant les dires de ces personnes des engagements sur des appuis AGR qui sont non tenus (à ce jour) ou qui sont arrivés tardivement ou des « appuis temporaires » insuffisants ou inéquitables (entre familles).

A la question conclusive sur la fin de l'accompagnement du projet RECORDE vis-à-vis d'eux, exprimée ainsi_ *Au terme prochain du projet (fin 2019), avez-vous selon vous accompli le PDF défini avec le projet¹⁸ au départ*

¹⁷ Les répondants avaient la possibilité de proposer par ordre d'important décroissant 3 choix. L'évaluation ne présente ici les résultats que pour les 2 premiers choix.

¹⁸ PDF comme élément central pour chaque famille PRF accompagnée de la planification des objectifs et des choses à faire et de l'engagement entre le projet et la famille.

? un pourcentage important (43 %) des répondants déclare que leur PDF n'est accompli que partiellement (Totale : 51% ; Partiellement : 43% ; Peu ou pas : 6%). Ces résultats sont assez équilibrés d'un site à un autre mais par contre les explications données (*Si partiellement ou peu atteint, pourquoi ?*) diffèrent entre les deux pays. Au Burkina Faso, les répondant(e)s mettent en avant des promesses non tenues (ou non arrivées encore) tandis qu'au Mali, ils expriment un certain découragement qui montre que la situation à leur niveau ne bouge pas malgré les aides¹⁹.

Concernant l'implication et la participation des enfants des familles PRF dans le projet RECORDE, voilà ce que l'on peut dire à la lumière des questions posées aux 60 enfants interviewés. 93 % des enfants interviewés sont au courant / connaissent SOS et le soutien apporté à leurs familles. 83 % ont bénéficié d'entretiens et d'activités spécifiques (visite à domicile, clubs d'enfants...) avec des personnes de SOS/OBC dans le cadre de RECORDE²⁰. Si les réponses sont totalement positives sur les sites de Ouagadougou et Kita, il faut noter une situation insatisfaisante à Sanankoroba où 44 % des enfants déclarent n'avoir bénéficié d'aucune activité de RECORDE (et 100 % déclare n'avoir bénéficié d'aucune activité ces 12 derniers mois). 20% dans le cas de Bobo Dioulasso déclare n'avoir bénéficié d'aucune activité de la part de RECORDE. De façon isolée certes, une tutrice interviewée (sur 64) a exprimé le manque de causeries et sensibilisations de la part de SOS VE avec les enfants.

3.2.2 Renforcement des connaissances et compétences parentales (A2.1.1)

Rappel du Résultat 2.1 : *Les tuteurs des localités, en priorité ceux du groupe-cible spécifique, savent comment protéger leurs enfants et favoriser leur développement*²¹

Pour le renforcement des connaissances et compétences parentales, les familles PRF reçoivent des sensibilisations (causeries-débats) internes et plus rarement des formations (par des consultants, souvent des professionnels des services sociaux) autour des grands thèmes « développement psychosocial de l'enfant et relations parents-enfants » et « développement physique et protection de l'enfant ». En plus des réunions -bilan tous les 6 mois entre le projet et la famille (pour actualiser le PDF), des visites à domicile (VAD) trimestrielles, axées sur cette « gestion parentale », sont réalisées par des salariés ou stagiaires SOS et/ou des bénévoles des OBC. Les discussions avec certaines familles et les personnes effectuant ces visites indiquent que ces VAD permettent un petit suivi des familles sur certains points pratiques (suivi scolaire...) mais n'offrent pas autant que nécessaire cette possibilité de conseil et de renforcement personnalisé.

Le travail d'enquête auprès des tuteurs et des enfants des familles RF couvre bien, à travers plusieurs questions, ces aspects d'amélioration des capacités parentales et du cadre protecteur. Les résultats sont présentés ici et analysés autant que possible par l'évaluation. Les résultats des deux enquêtes sont associés suivant la logique de thèmes couverts, et comparés bien entendu pour voir s'il y a une convergence dans les réponses et les perceptions.

Type de pratiques éducatives des tuteurs-rices	Général	Ouagadougou	Bobo D.	Sanankoroba	Kita
Dialogue avec les enfants (causeries, discussions, complicité ...)	21% (8-14-5) ²²	31% (3-7-0)	36% (3-7-2)		19% (2-0-3)

¹⁹ Exemples des réponses : *nous ne sommes pas autonomes ; la pauvreté sévit encore ; nous sommes (toujours) pauvres ; ça va pas toujours ; je ne peux pas me prendre en charge ; les problèmes financiers n'en finissent pas.*

²⁰ Les enfants font référence majoritairement aux VAD (et visites pour la mise à jour des PDF) dont bénéficient leurs familles en tant que ménages PRF, en précisant qu'ils peuvent être présents pendant ces rencontres mais ne bénéficient pas d'entretien individualisé avec le personnel projet.

²¹ Ayant l'indicateur suivant : Proportion de tuteurs qui appliquent les compétences acquises en gestion parentale ; Cible : 80%

²² La parenthèse indique le nombre de fois où cette réponse type est citée en choix 1, 2 ou 3 par les tuteurs-rices interviewés.

Surveillance des enfants	13 % (5-11-0)	9% (1-2-0)		26% (1-8-0)	15% (3-1-0)
Baisse des violences physiques & corporelles	8% (4-2-4)	18% (1-1-4)	9% (3-0-0)	3% (0-1-0)	
Scolarisation – Suivi scolaire	18% (4-10-9)	24 % (1-4-3)	30% (2-5-3)	9% (0-0-3)	7% (1-1-0)
Propreté (et santé) des enfants	18% (16-7-0)	9% (2-1-0)	6% (0-2-0)	44% (12-3-0)	11% (2-1-0)
Extraits de naissance	8% (6-3-1)		9% (2-1-0)	6% (1-1-0)	18% (3-1-1)
Traitement équilibré filles - garçons	1% (1-0-0)		3% (1-0-0)		
Réponses générales / non spécifiques	13% (17)	9% (3)	6% (2)	12% (4)	30% (8)
TOTAL des REPONSES	127 (100%)	33 (100%)	33 (100%)	34 (100%)	27 (33)

Tableau 7 : Résultats de la question « Vous avez reçu des formations/conseils en matière de « gestion parentale » pour mieux vous guider en tant que parents/ tuteurs -rices. Citez 3 choses apprises que vous appliquez désormais dans votre quotidien pour l'éducation et le soin de vos enfants ! » - questionnaire tuteurs-

Les réponses des tuteurs-rices interviewés sur le renforcement effectif (« appliqué ») de leurs capacités parentales mises en valeur dans le tableau 7 montrent déjà une grande variété des « capacités parentales » améliorées. Les réponses spontanées des interviewé(e)s varient sensiblement au niveau géographique / entre les sites. Cela est corrélé avec l'observation (au regard des rapports et des discussions avec les équipes et familles) que les thèmes couverts entre les sites par les séances de sensibilisation sont bien différents. Par exemple, les grands thèmes du développement psychosocial de l'enfant et des relations parents-enfants (thèmes fondamentaux sur la question de l'éducation et du rôle des parents) ont peu ou pas été mis en avant sur les sites du Mali. Cela est visible dans les réponses des interviewés que le tableau met en valeur. A l'inverse, les questions de soins et de santé des enfants ont été beaucoup abordées (et cela est aussi visible dans le tableau). Est-ce que cela traduit une adaptation des sites aux besoins in situ dans les localités ciblées ou un manque dans la programmation ? L'évaluation ne saurait dire mais penche pour les deux raisons.

Concernant le temps consacré aux enfants, les parents / tuteurs-rices interviewés sont unanimes (à 94 %), ils passent aujourd'hui plus de temps et apportent plus d'attention à leurs enfants, principalement en échanges / discussions à la maison et en suivi scolaire. Ces témoignages des tuteurs-rices sont confirmés par les enfants interviewés qui répondent (à 95 %) à la question *Quand tu ressens le besoin de te confier ou de parler, d'avoir un soutien moral, tu trouves ?* qu'ils trouvent toujours un parent / tuteur pour les écouter.

Concernant les méthodes de sanction, les tuteurs déclarent avoir fait évoluer leurs méthodes de sanction comme le tableau ci-dessous le montre, et même si de façon spontanée (cf. tableau n°8), ces mêmes tuteurs ne citent qu'à 8% d'entre eux (dans leurs trois choix possibles sur leurs changements de comportement parental) une baisse des violences physiques & corporelles.

	Pourcentage
OUI beaucoup	87%
Oui un peu	10%
Non comme avant	3%

Tableau 8 : Résultats de la question « Est-ce que vos méthodes de sanction des enfants ont évolué

Les enfants interviewés sur une question propre à cette thématique (cf. tableau n°9) indiquent selon des pourcentages significatifs l'usage d'insultes et de violence verbale, et de sanctions physiques. A la question suivante qui les questionne si ces réactions peuvent être violentes et leur faire mal sur un plan affectif et physique, 88 % répondent « jamais », 2% « parfois » et 10% « rarement ».

	Pourcentage
Dialogue et conseils / remontrances verbales	92%
Insultes et violence verbale	48%
Sanctions physiques (fessée, sévices corporelles...)	37%
Punitions (repas, sorties...)	10%

Tableau 9 : Résultats de la question « Quand tu fais des erreurs ou bêtises, comment est-ce que tes parents réagissent ? » - questionnaire enfants-

Concernant un accès égal aux droits pour les filles et les garçons, 81 % des tuteurs interviewés déclarent que leurs (enfants) filles ont *TOTALEMENT* les mêmes droits et considérations que les garçons, contre 11 % *UN PEU* et 2% *NON*. Les réponses des enfants (cf. tableau suivant) confirment les déclarations des tuteurs. Le tableau N°7 (page précédente) indique que seulement 1% des tuteurs interviewés cite cet aspect spontanément comme un changement de comportement parental issu des formations/conseils de RECORDE en matière de « gestion parentale ».

	Réponses totales	Réponses filles	Réponses garçons
Egal / pas de différences	91%	90%	93%
Mes parents / tuteur-trice-s favorisent les garçons	5%	10%	0%
Mes parents / tuteur-trice-s favorisent les filles	4%	0%	7%

Table 10 : Résultats de la question « Est ce que les soins et l'attention de tes tuteurs sont les mêmes pour les garçons et les filles de ta famille ? » - questionnaire enfants-

Concernant la répartition des rôles et des pouvoirs dans l'éducation et les soins des enfants entre l'homme et la femme²³, les interviewé(e)s indiquent une évolution importante (37% contre 8% pour les réponses « oui un peu ou non » comme avant et 54% de non -réponses) depuis 3 ans, avec un taux important de non-réponses.

Ces résultats intéressants et positifs présentés plus haut sur différents aspects propres aux capacités et comportements parentaux témoignent d'une évolution importante des méthodes d'éducation. Le retour d'expérience des consultant(e)s-enquêteur-ice-s qui ont dialogué avec les 60 tuteurs et 60 enfants va nettement dans ce sens²⁴.

A travers un indicateur du cadre logique « proportion de tuteurs qui appliquent les compétences acquises en gestion parentale », le système de suivi-évaluation interne du projet a mesuré ces aspects de compétences parentales acquises. Le tableau ci-dessous reprend les résultats de la mesure de cet indicateur en janvier 2019²⁵.

²³ En lien avec la question « Est ce que la répartition des rôles et des pouvoirs dans l'éducation et les soins de vos enfants a évolué entre l'homme et la femme depuis 3 ans (grâce aux conseils reçus) ? » de l'enquête tuteur.

²⁴ L'un d'eux écrit dans son rapport : « Les réponses sont nettes et tranchantes sur ces questions. A peine répondu le bénéficiaire s'en va te donner des explications de comment était sa relation avec ses enfants avant et aujourd'hui avec l'apport du projet. Les familles ont pu comparer les résultats entre leurs anciennes méthodes d'éducation avec la violence et celle d'aujourd'hui avec moins de violence et plus de communication. »

²⁵ L'étude a considéré comme ayant des compétences acquises en gestion parentale, tout tuteur qui a des connaissances

Site	Réalisation 2018	Cible fin de projet
Ouagadougou	67%	80%
Bobo-Dioulasso	42%	80%
Kita	69%	80%
Sanankoroba	47%	80%
Global (4 sites)	55%	80%

Tableau 11 : Pourcentage des tuteurs qui connaissent et appliquent des compétences acquises en gestion parentale ; source : Projet Recorde ; janvier 2019

3.2.3 Mise en relation des tuteurs avec les services sociaux de base, autorités administratives et services adaptés

Rappel du Résultat 2.2 : Les tuteurs des localités, en priorité ceux du groupe-cible spécifique, ont tissé un réseau permettant d'assurer certains droits de leurs enfants

L'idée, bien exprimée dans le titre de ce résultat, de développer des liens entre les tuteurs / familles PRF et les services sociaux de base auxquels les enfants ont droit (A2.2.1) et leurs pairs/ la communauté d'accueil (A2.2.2) est intéressante/pertinente.

Les activités de type A.2.2.2 se sont concrétisées principalement autour de la mise en place des AVEC (OS3). La participation d'un fort pourcentage (de 70 à 171% suivant les sites) des familles PRF dans les AVEC/GVEC est un bon signe. D'autre part l'évaluation²⁶ constate bien que le principe d'espace d'échange et d'entraide des AVEC, est bien vivant dans les AVEC / GVEC mises en place par RECORDE. D'autres activités du projet, comme les séances d'information et de sensibilisation, ont pu renforcer aussi ces liens entre personnes au sein des localités d'intervention. Enfin le renforcement de capacités de l'OBC et le transfert de responsabilités depuis le projet vers ces structures communautaires devraient aussi permettre un échange et une entraide à travers la mise en place du *système social communautaire* (A4.2.1). L'évaluation revient sur cela dans le chapitre suivant.

Concernant la mise en relation des tuteurs/tutrices vers l'extérieur, vers des services sociaux et des services de l'Etat (A.2.2.1), une question de l'enquête tuteur tente de saisir cet aspect du projet et les bénéfices réels pour les familles PRF. Suivant sa formulation²⁷, elle se focalise bien sur les appuis extérieurs au projet, *hors appuis directs* du projet et de SOS (et de l'OBC), comme les activités de sensibilisation et d'appui matériel menées auprès des familles PRF. 63 % déclare n'avoir reçu aucun appui extérieur lors des 3 dernières²⁸ années tandis que 29% et 8% déclarent avoir respectivement reçu *un peu* ou *beaucoup* d'appuis extérieurs. La question des origines de ces appuis extérieurs (pour ceux qui ont répondu OUI) montre que 50 % des répondants parle des AVEC/GVEC. Les autres réponses sont : services sociaux / action sociale (mairie) = 20% ; voisinage =13% ; Chef-fe de localité ou adjoint-e-s / autorités locales = 3% ; autres = 17%. A la question posée, à ceux qui n'ont

et applique les trois (3) thématiques suivantes : Développement psychosocial de l'enfant et relations parents-enfants : étapes de l'éveil et de la construction de l'enfant, attachement (théorie et pratique), sécurité affective, bien être émotionnel des enfants et des tuteurs ; Développement physique et protection de l'enfant ; Planning familial, espacement des naissances.

²⁶ Un bilan/ analyse complète de l'activité AVEC est mené dans le chapitre suivant qui traite l'OS3.

²⁷ *Hors appuis directs du projet et de SOS (et de l'OBC), avez-vous reçu ces 3 dernières années des soutiens extérieurs quels qu'ils soient (aide matérielle, conseil, facilitation...), pour vous aider dans l'éducation et le développement de vos enfants ?*

²⁸ Qu'en est-il dans la réalité ? Est-ce dans la réalité les répondants n'ont pas voulu trop mettre en avant les autres aides dont ils sont bénéficiaires dans une stratégie de chercher à avoir plus de SOS VE et du projet?

pas bénéficié d'appuis extérieurs du « pourquoi », plus de 80 % disent ne pas connaître les structures, services, personnes où ils peuvent bénéficier des appuis.

L'analyse interne de ce résultat à travers la mesure (en janvier 2019) de l'indicateur associé (*proportion des tuteurs pouvant citer à la fin du projet 3 exemples de soutien obtenu grâce à de nouvelles relations*) donne des résultats différents. Selon cette mesure, 87 % des tuteurs enquêtés sont capables de citer au moins 3 soutiens²⁹ grâce à de nouvelles relations. Le décalage entre ces résultats (issus de deux sources différentes : système d'évaluation interne et évaluation externe) s'explique sans doute ou beaucoup par la définition de la notion d'*appuis* (« obtenus grâce » d'un côté et « extérieurs » de l'autre) et la compréhension des enquêté(e)s sur ces questions.

3.3 Résultats et observations liés à l'Objectif Spécifique N°3

Rappel de l'Objectif Spécifique N°3 : *Les enfants du groupe-cible spécifique et leurs tuteurs accèdent à la sécurité alimentaire, à des conditions de vie satisfaisantes et aux services sociaux de base via une situation économique stable et viable*

Cet objectif N°3 qui cherche à améliorer de façon structurelle la situation économique et les conditions de vie des familles PRF accompagnées est le complément de l'objectif N°2 étudié dans le chapitre précédent. Le Plan de Développement Familial élaboré avec chaque famille comprend l'accompagnement des parents ou tuteurs vers l'emploi ou le développement d'activités économiques. En même temps cet objectif vise à donner selon le résultat 2 de cet objectif la capacité à la communauté / à l'OBC, à travers des ressources financières générées, de continuer à faire vivre les mécanismes et instances communautaires créés dans le cadre de RECORDE et d'assister les enfants des familles les plus pauvres (familles indigentes) à travers la mise en place d'un système social communautaire.

3.3.1 Soutiens temporaires aux familles (A3.1.1)

Cette activité s'inscrit dans le prolongement du système PRF traditionnel d'avant RECORDE et dans le besoin de maintenir une aide matérielle aux familles, en attendant que les activités d'appui économique aient donné des résultats et apporté une plus grande autonomie aux gens. Selon le document de projet, ces appuis temporaires consistent en une prise en charge d'une partie des frais de scolarité, de santé et/ou de première nécessité (habitat, vêtements par exemple) avec un désengagement progressif (prise en charge 7 mois l'année 1, 5 mois l'année 2, 3 mois l'année 3).

Si cette activité suit une logique cohérente et des intentions louables, rappelées plus haut, il faut être conscient des effets pervers de ces appuis matériels directs, maintenant les populations / familles PRF dans une mentalité d'assistantat (que le PRF a forgé fortement en rappelant ici que près de 80 % des familles accompagnées dans RECORDE sont des anciens bénéficiaires de ces PRF). Les projets et les ONG comme RECORDE et SOS mettent la main dans un engrenage dont il est difficile de s'extraire ensuite... Ces aides semblent ne jamais s'arrêter avec des communautés et bénéficiaires qui font pression sur les conséquences en cas d'arrêt. L'évaluation a souvent entendu ce type de phrases pendant les rencontres terrain : *L'interruption des frais d'études va beaucoup impacter sur le parcours scolaire ; les frais d'étude ne sont pas à la portée de beaucoup de familles. L'interruption totale de la prise en charge des frais de santé et de scolarité est un risque...* Dans le même temps, l'évaluation note en fonction des témoignages des familles qu'il n'y avait pas selon les témoignages des familles recueillies de problème de déscolarisation des enfants dans les communautés d'intervention³⁰. Les assistants PE et AGR ont souvent mentionné pendant l'évaluation ces difficultés de mentalité et de motivation des gens (sans systématiser cela à tous les bénéficiaires) pour autre chose que ces

²⁹ Les formes de soutien retenues dans la mesure de l'indicateur sont : crédit issu des GVEC, formation/ sensibilisation, appui et conseil de la part des partenaires, don en nature ou en espèce, établissement d'acte de naissance et prise en charge médicale.

³⁰ Les familles en revanche parlent volontiers d'une assiduité / présence renforcée des enfants à l'école, comme impact du projet (du fait d'une amélioration des conditions matérielles à la maison, des comportements des tuteurs-rices et des enfants...)

appuis temporaires. Cela a des répercussions directes et négatives au niveau de l'engagement pour les autres activités (formations / sensibilisations et appuis AGR).

L'évaluation revient dans les phrases suivantes sur l'adhésion des familles bénéficiaires à des mutuelles de santé. Cela fait lien avec la prise en charge de la santé (par le projet) dans le cadre de ces soutiens temporaires, dans une volonté de pérenniser un système d'assurance santé pour les familles PRF. Cette volonté du projet et de SOS s'inscrit bien dans un contexte général favorable et une dynamique positive dans ces deux pays de développement de ces mutuelles santé et du nombre d'adhérents (y compris en zone rurale). Même si cette action d'adhésion des familles bénéficiaires à des mutuelles de santé n'était pas planifiée au départ dans le projet RECORDE, elle s'inscrit dans cette volonté de pérennisation des activités / services du projet, notamment par une *mise en relation des tuteurs avec les services sociaux de base, autorités administratives et services adaptés* (A2.2.1).

L'initiative est semble-t-il venue de Bobo qui a transféré très tôt (depuis juin 2017) le système de prise en charge directe des frais de santé des bénéficiaires vers une adhésion à une mutuelle locale (avec une prise en charge des frais d'adhésion et de cotisation à 100% pendant les deux premières années). Depuis juillet 2019, la troisième année de cotisation (cotisation de 3000 FCFA par individu et par an) a été lancée avec une prise en charge de 50 % par RECORDE jusqu'en juillet 2020, et ensuite, après juillet 2020, 100 % devra être assuré par les familles. Au moment du passage de l'évaluation, 4 mois après le début de la troisième année, seulement 11 familles sur 110 familles PRF ont payé leur quote-part, les 50 % de cotisation. Pourtant ces familles ont pu pendant 2 ans éprouver le système et son utilité³¹. Eprouver certes (dans ses avantages) mais sans participer financièrement... ! Selon l'évaluation, pour avoir un vrai engagement, il faut dès le départ faire contribuer financièrement les bénéficiaires. Ceci est vrai pour cette activité comme d'autres !

Les 3 autres sites se sont lancés eux-aussi mais très tardivement (depuis le milieu de cette troisième et dernière année) dans cette démarche. La contractualisation avec les mutuelles de santé sur les 3 sites est très récente (environ septembre 2019). L'évaluation questionne le processus de planification et de décision qui a amené à se lancer dans une telle activité aussi tardivement. Suivant les sites, le projet a pris en charge 3, 6 ou 12 mois de cotisation qui vont se terminer en janvier 2020 (pour Sanankoroba) et septembre 2020 (pour Ouagadougou). Que va t'il se passer après ces échéances, quand on connaît les difficultés actuelles du site de Bobo Dioulasso pour rassembler les 50% cotisations et quand on sait que les gens auront eu peu de temps pour éprouver / comprendre l'intérêt du système ? L'évaluation a discuté du sujet avec un groupe de 3 femmes dans une des localités de Kita. La discussion montrait que les femmes n'avaient pas bien compris les conditions et intérêts d'accéder à la mutuelle qui leur avait été présentés et pour lequel d'une certaine façon elles s'étaient engagées (même si c'est RECORDE qui paie pour l'instant et qu'elles n'ont rien payé encore !). Une femme a demandé pendant combien de temps sa famille devrait payer, et quand l'évaluation lui a dit « à vie », elle semblait très dépitée... ! Quand l'évaluation fait concrètement le calcul des frais de cotisation mensuelle (3500 FCFA pour une famille de 6 personnes) pour chacune de leurs familles, leurs yeux se sont grand ouverts en disant qu'elles ne pourraient pas payer une telle somme chaque mois ! Une telle activité aurait eu besoin d'un temps long de préparation et de sensibilisation, et d'une contribution des familles dès le départ.

L'évaluation a des doutes importants sur le taux de recouvrement des cotisations quand les bénéficiaires devront payer par eux-mêmes (à l'image du site de Bobo qui montre déjà certaines limites, avec des difficultés et des réticences des familles à payer) et donc sur la pérennisation du système d'assurance santé pour les familles RECORDE. Quels éléments permettaient de dire au départ que ce système de mutuelle de santé avec les conditions d'adhésion (et de remboursement) proposées était adapté au public de RECORDE et à ces familles PRF ? Est-ce que de tels questionnements (et des études) de la sorte ont été menés au-delà de considérations générales.

3.3.2 Formations et soutiens immatériels aux tuteurs (A 3.1.2+ A3.1.3)

Ce paragraphe traite d'actions éducatives du projet en direction des familles PRF pour renforcer leurs capacités en matière de gestion d'AGR et de gestion du budget/ des affaires familiales (équivalent pour l'OS3 des actions de renforcement des capacités parentales de l'OS2). Les actions menées par RECORDE et les équipes des 4

³¹ 217 enfants et 183 adultes issus des 110 familles PRF ont bénéficié de soins (pour un montant total de 1 313 512 FCFA) pendant 2 ans couverts par la mutuelle de santé à hauteur de 75 %.

sites consistent en des formations, sensibilisations et appuis personnalisés aux familles dans les domaines suivants :

1. Gestion financière d'AGR- calcul de rentabilité / viabilité économique ; techniques de vente
2. Gestion et suivi du budget familial ; utilisation des revenus
3. Technicité / maîtrise technique en lien avec le type d'AGR (maraîchage, aviculture, poterie...)
4. Alphabétisation des tuteurs des familles PRF et autres adultes des communautés cibles
5. Apprentissage et insertion professionnelle de jeunes des familles PRF

L'évaluation a appréhendé / analysé cette partie du projet / ces activités de façon plus succincte que d'autres. De façon spontanée les bénéficiaires interrogés dans l'enquête tuteur ou dans les groupes de discussion sont peu loquaces sur ces activités. SOS rend compte sur ces activités mais l'analyse peu au niveau des résultats / des éléments tangibles des apports de ces activités.

L'alphabetisation est une activité qui a toute sa place dans ce projet, en permettant par l'apprentissage de rudiments de calcul et lecture-écriture aux femmes principalement de faire des démarches administratives, de mener leurs AGR, suivre la scolarité de leurs enfants (et ne pas se sentir exclus !). Le bilan factuel des activités réalisées et bénéficiaires touchés (au-dessus du prévisionnel projet) est donné dans le tableau ci-dessous. Plus qualitativement, les quelques retours obtenus des bénéficiaires sont positifs. L'apprentissage est long et beaucoup d'auditeurs ne sont pas réguliers semble-t-il.

Site	Prévisionnel Projet	Cycles ou sessions réalisés	Nb total d'auditeurs / Nb d'hommes	Nbre de tuteurs bénéficiaires PRF alphabétisés
Ouagadougou	2 groupes X 30 personnes	2 sessions	66 / 5	64 tuteurs / 87 familles PRF
Bobo-Dioulasso	3 groupes X 26 personnes	3 cycles	96 / 67	67/109 familles PRF
Kita	4 groupes X 45 personnes	3 cycles de 6 mois	170	? / 66 familles PRF
Sanankoroba	7 groupes X 35 personnes	2 cycles de formation X 6 mois	261/28	98 / 124 familles PRF

Tableau 12 : Bilan des activités d'alphabetisation du projet RECORDE

L'activité d'appui de jeunes, garçons ou filles, (issus des 386 familles PRF) accompagnés dans leur apprentissage et insertion professionnelles est aussi une activité peu mise en avant dans ce projet (du fait sans doute de sa faible ampleur). Elle est bénéfique pour les jeunes en question et peut être aussi utile pour les familles, ces jeunes pouvant devenir des soutiens à leurs parents et familles dans le futur. L'évaluation fait le bilan factuel de cet appui dans le tableau ci-dessous. N'ayant pas rencontré de jeunes (en apprentissage) et mener des investigations plus précises, son apport se limite à cela sans analyse par exemple du niveau d'insertion – installation des jeunes.

Site	Nb total de jeunes appuyés / Nb de filles	Nbre de jeunes installés avant fin RECORDE
Ouagadougou	3 / 3	2 jeunes filles installées

Bobo-Dioulasso	19 / 9	6 jeunes employés chez dans 3 différents ateliers dont 5 filles
Kita	7 / 1	1 garçon installé
Sanankoroba	14 / 2	5 garçons installés

Tableau 13 : Bilan du soutien à l'apprentissage et à l'insertion professionnelle de jeunes par RECORDE

3.3.3 Création d'AVEC et soutien aux AGR individuelles

Les paragraphes à venir évoquent les efforts et activités du projet pour chercher à renforcer de façon tangible au niveau des ménages des communautés cibles (et notamment les familles PRF) leurs capacités d'épargne et de crédit (accès à des ressources financières), de création d'AGR et d'augmentation de leurs revenus. Cela concerne le résultat 3.1 du projet libellé ainsi : *Les tuteurs du groupe-cible spécifique augmentent leurs ressources financières et en allouent une part croissante au respect des droits de leurs enfants*. Cela concerne la mise en place d'associations villageoises d'épargne et de crédit-AVEC (appelés GVEC ou GEC au Burkina Faso) et le soutien aux AGR des ménages. Les activités éducationnelles évoquées plus haut s'inscrivent dans ce résultat pour la partie non matérielle de l'appui.

▪ Bilan des AVEC

L'approche AVEC est un instrument majeur, aussi bien dans les communautés rurales qu'urbaines, de développement local et de renforcement des individus, des ménages et des communautés. L'expérience du projet RECORDE le confirme. L'AVEC agit au niveau de ces membres / bénéficiaires à 4 niveaux majeurs : épanouissement et autonomie des femmes ; capacités financières et entrepreneuriales des ménages ; cohésion sociale et entraide communautaires ; sensibilisation et changements des comportements.

Les équipes locales SOS et les communautés rencontrées présentent facilement cette activité comme le grand succès du projet RECORDE, pas seulement en rapport au nombre d'AVEC créées et consolidées en 3 ans ou au montant d'épargne collecté et de crédit octroyé, mais en rapport aux changements induits aux 4 niveaux mentionnés plus haut.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'activité en termes de nombre d'AVEC créées et membres adhérents. En lien avec ces données, on note positivement que l'ensemble des ménages se sont mobilisés ou ont suivis cette dynamique de mise en place des AVEC. L'engouement a été très fort et des AVEC sont encore en train de se mettre en place dans les derniers mois du projet. Le taux d'adhésion des familles PRF (Cf. tableau 14) est total sur 2 sites, et très satisfaisants sur les 2 autres. L'évaluation revient plus bas sur ce point. La rencontre avec 8 groupes AVEC pendant la mission terrain montre que les structures sont solides, les responsables et membres ont bien assimilés et appliquent les valeurs et principes des AVEC et sont globalement en autonomie aujourd'hui par rapport au projet. Certaines AVEC ont un nombre de membres très importants, approchant dans certains cas les 50. Cela est trop selon l'évaluation, ceci pouvant affecter la cohésion et la solidité de la structure. Il serait bien d'encadrer ou d'inciter les AVEC à ne pas trop s'étendre, et plutôt à essaimer.

	Nb AVEC/ GVEC	Nb total de membres (Nb moyen par AVEC)	% adhésion des familles PRF
Ouagadougou (2 localités)	24	653 dont 16 hommes (27 membres)	70%
Bobo D. (2 localités)	11	312 dont 10 hommes (28)	72%

Kita (4 localités)	20	600 dont 118 hommes (30)	171% ³²
Sanankoroba (7 localités)	16	482 dont 11 hommes (30)	85%
Total	71	2047 dont 155 hommes (28 membres en moyenne par AVEC)	104 %

Tableau 14 : bilan des créations et adhésions aux AVEC/GVEC dans le cadre du projet RECORDE (au 31/12/2019)

Le tableau ci-dessous donne des éléments de performance financière des AVEC créées. Les montants d'épargne collectée et de crédits octroyés sont intéressants. On note qu'ils varient sensiblement d'une AVEC/GVEC à une autre et d'un site à un autre. Cela peut s'expliquer par la période d'activité des AVEC (variable suivant la date de création) mais cela s'explique aussi par des dynamiques (et sans doute des capacités) plus ou moins fortes en fonction des groupes et des localités.

	Info	Total épargne collecté	Total crédit octroyé	% crédit / épargne
Ouagadougou	De leur création → sept.19 – pour 15 GVEC ayant clos 1 à 2 cycles	23 641 euros = 1 576 € par AVEC $\cong$ 63€ par membre	13 897 euros = 926 € par AVEC $\cong$ 37 € par membre	59%
Bobo D.	Pour 8 GVEC ayant clos 1 cycle	8 361 Euros = 1 045 € par GVEC $\cong$ 36 euros par membre	3 088 Euros = 386 € par GVEC $\cong$ 13 euros par membre	37%
Kita	De leur création → 30 Sept. 2019 pour 20 AVEC	82 375 euros = 4 118€ $\cong$ 114 € par membre	49 471 euros = 2 474 € par AVEC $\cong$ 69 € par membre	60%
Sanankoroba	De leur création jusqu'au 31 mars 2019 – pour 15 AVEC	31 312 euros = 2 087 € $\cong$ 72 € par membre	25 047 euros = 1 669 € $\cong$ 58 € par membre	80%

Tableau 15 : bilan des montants épargnés et crédits octroyés par les AVEC/GVEC dans le cadre du projet RECORDE

Le système AVEC a apporté la culture de l'épargne et de la gestion financière et un esprit d'entrepreneuriat au niveau des femmes/ménages. Pour les plus vulnérables, une majorité des familles bénéficiaires PRF de RECORDE, l'AVEC est une occasion d'utiliser leurs ressources (mêmes limitées) et leurs capacités pour épargner et se mettre en mouvement non plus pour la survie mais pour un changement efficace et durable de leur situation. Une porte s'ouvre pour eux et cela crée des incitations à leur niveau. Leur initiative et l'amélioration des conditions de vie leur a redonné confiance et fierté, dimensions essentielles pour une meilleure inclusion sociale. Cette opportunité offerte par le système AVEC n'est pas systématique non plus à l'image de (rares) familles PRF qui ont fait le choix de ne pas adhérer ou qui l'ont abandonné, comme observés par les consultants- enquêteurs dans leurs entretiens avec les familles (9 ménages PRF sur 63 enquêtés soit 14%). Certaines familles ou tuteurs-rices ne sont pas dans cette « mise en mouvement » pour des raisons de capacité (en lien avec l'âge, ...) et/ou de motivation-intérêt, qu'il est difficile pour l'évaluation d'explicitier plus que cela.

A la question « Est-ce que la participation à ce GVEC/AVEC apporte une amélioration dans votre ménage sur un plan économique / financier ? », 92 % d'entre elles (sur 54 répondant(e)s appartenant à une AVEC par rapport aux 63 tuteurs-rices interviewés), dit que la participation à une AVEC a apporté une amélioration importante dans leur ménage sur un plan économique / financier, contre 4% *Un peu* et 4% *Non*. La mise en place d'une AGR ou la dynamisation d'une ou des AGR existantes par une facilitation de crédit régulier, de même que la discipline de gestion et d'épargne induite par l'adhésion à l'AVEC, explique cela.

L'apport de l'outil AVEC dans sa dimension collective amenant une ouverture sociale, un sentiment de lien et une possibilité d'échanges et d'entraide se vérifie dans ce projet et dans les AVEC rencontrées selon les témoignages et retours d'expérience entendus. Pour les femmes membres, l'AVEC apporte une sécurité / une protection sociale en cas de coups durs et imprévisibles (santé, décès...). L'entraide n'est pas seulement interne

³² Un taux d'adhésion à plus de 100% s'explique par le fait que plus de 1 membre des familles PRF (femme et mari ; mère et fille) devient membre d'AVEC

aux membres du groupe mais la solidarité s'exprime aussi à l'extérieur, au sein de leur communauté, par des appuis à des personnes ou familles identifiées dans un grand besoin. C'est une vraie valeur ajoutée dans les AVEC mises en place dans ce projet. L'évaluation note (à Kita et/ou Sanankoroba) que certaines AVEC ont même alloué une somme (issue de leur épargne) pour le fonds social ou système social communautaire (mis en place dans le cadre de RECORDE et géré par l'OBC), sur lequel l'évaluation revient plus loin dans ce rapport. Dans le même esprit, un GVEC de Ouaga rencontré a exprimé son souhait d'instituer un prélèvement sur leur cotisation/épargne qui pourra être utilisé pour venir en aide aux familles nécessiteuses de leur quartier.

La mise en place des AVEC a été faite de telle sorte que les AVEC soit aussi un espace de sensibilisation et de discussion (promu et animé le plus souvent par les équipes SOS ou les bénévoles de l'OBC) entre les membres / femmes sur certains sujets importants et notamment ceux qui concernent les droits / l'éducation des enfants. Certaines AVEC / membres d'AVEC sont même intervenus dans des situations de VAEN observés chez des voisins. Cette orientation et sensibilité « protection de l'enfance » est une réalité palpable dans les groupes rencontrés et une autre originalité des AVEC mises en place dans RECORDE. A la question « Est-ce que le GVEC/ AVEC est aussi un espace de sensibilisation, d'échange et de conseil entre parents / pairs pour discuter du bien-être et de l'éducation des enfants ? », les enquêté(e)s confirment pour 92 % d'entre eux que cette instance va plus loin qu'un simple espace d'épargne et de crédit. Le système AVEC organisé autour de réunions régulières et de groupes de femmes motivées et engagées pour leur bien et celui de leurs ménages ouvre pour des projets comme RECORDE un espace très intéressant de formation et de sensibilisation, bien au-delà des questions liées au fonctionnement financier d'une AVEC.

Concernant la question du genre, la démarche AVEC agit très efficacement au niveau des femmes engagées dans ces associations sur leurs valeurs (estime de soi-confiance), aptitudes et capacités essentielles à la vie quotidienne et sur leurs relations au sein du ménage et avec l'extérieur. Leur (plus grande) autonomie financière par rapport aux hommes est une fierté pour elles et une façon de rééquilibrer le rapport de force entre l'homme et la femme. Cela impacte favorablement les relations conjugales.

▪ AGR individuelles

Dans le cas du Burkina Faso, sur les deux sites de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, RECORDE a soutenu directement et individuellement la création ou le renforcement d'AGR des familles PRF suivant le choix de celles-ci (et suivant le projet plus ou moins bien établi dans le PDF). Au Mali, des *fonds AGR*, héritage des anciens PRF, existent et sont disponibles normalement aux OBC qui peuvent alors offrir des services de crédit à des familles de la communauté. Ces fonds AGR ont très peu fonctionné pendant la période RECORDE³³. Les familles PRF RECORDE du Mali dans le besoin / en demande ont été pénalisées sur un plan du soutien économique, n'ayant pas reçu d'aides AGR directes comme au BF, n'ayant pas pu bénéficier de crédit des fonds AGR et n'ayant pas pu profiter jusqu'à maintenant des périmètres maraichers (AGR collectives créées par le projet) ceux-ci n'étant pas encore opérationnels (dans 9 communautés sur 11) au moment du passage de l'évaluation (Cf. paragraphe sur les AGR collectives plus loin dans ce rapport).

La gestion au Burkina Faso de cette activité d'appui aux AGR individuelles, dans ce souci (louable) de personnaliser les aides à chaque famille, est très laborieuse et chronophage pour les équipes SOS et notamment l'assistant-e AGR en charge. De nombreux retards sont observés dans la fourniture du matériel / des petits

³³ Ces fonds AGR, d'un montant d'environ 800 000 FCFA, ont été mis à disposition des OBC depuis 7-8 ans d'après les informations obtenues. Le PRF / le personnel SOS a un contrôle important sur la gestion de ces fonds. C'est une cagnotte qui permet d'octroyer des crédits aux membres de la communauté le demandant. Dans le cadre de RECORDE, ces fonds ont été gelés dans toutes les 7 communautés de Sanankoroba. A Kita ce fonds a fonctionné dans deux localités et a bénéficié à 44 bénéficiaires. Ces fonds sont considérés hors RECORDE (et gestion RECORDE) suivant les informations reçues car ne provenant pas du budget RECORDE. Au-delà de ces considérations, l'évaluation s'étonne du maintien de ces fonds dans la perspective prochaine d'autonomisation des communautés / OBC et de départ de ces communautés pour SOS. Elle s'étonne aussi de son maintien avec la présence désormais des AVEC, qui offre des services similaires voire meilleures et qui en plus se (auto-)gèrent bien mieux que dans le cas de la gestion de ces fonds AGR par l'OBC (avec le contrôle de SOS). Il est important pour SOS Mali et les deux sites de statuer sur l'orientation de ces fonds selon l'évaluation.

équipements prévus pour renforcer ou créer les AGR (individuelles), à tel point que certains bénéficiaires disaient pendant l'évaluation qu'ils n'avaient pas encore reçu « leurs biens/ leur dû » (selon la formulation de certain-e-s bénéficiaires). Si la démarche propre à cette activité est lourde et complexe (y compris les achats individuels de tous les équipements demandés/ nécessaires) et prend du temps, les choix de planification et les gaps et turn-over de personnel au niveau des équipes locales ont pénalisé la mise en place de cette activité. Comme le dit un des assistants AGR du Burkina Faso, le renforcement ou le lancement effectif des AGR individuelles doit être mené dans la première moitié du projet afin d'accompagner dans un deuxième temps et de façon pratique les ménages dans la mise en place et la gestion de l'AGR et dans le renforcement de leurs connaissances.

Le projet octroie ses appuis matériels AGR aux ménages sans aucune contribution de leur part / sans qu'un pourcentage de l'investissement financier du projet décidé à travers le PDF repose sur leurs épaules. Dans une démarche orientée développement de RECORDE et dans l'optique de responsabilisation et d'autonomisation des familles, cette pratique apparaît comme inappropriée. Cela est d'autant plus vrai que RECORDE a permis à ces familles d'avoir accès à un crédit par la mise en place des AVEC dont elles sont membres (en grande majorité). Ce lien AVEC-AGR doit se matérialiser à travers le projet et cette activité ! Le montant de l'appui à l'investissement de la part du projet peut varier sensiblement d'une famille à une autre. Certaines ont reçu des biens (congélateur / frigo) pour une valeur de 250 000 FCFA et d'autres pour des valeurs bien moindre de quelques dizaines de milliers de FCFA. Les différences sont normales en fonction de la nature du projet mais doivent être limitées (en prévoyant une participation plus grande des ménages ayant des projets plus gourmands en investissement !) pour éviter les injustices et jalousies (entendues ici et là pendant la mission terrain). L'évaluation remet en cause certains appuis matériels et leur valeur ajoutée en termes d'autonomisation. Le projet a fait des dons à certaines familles / femmes seules pour certaines matières premières comme du charbon ou du bois, dont elles font le commerce. Cela ressemble aux appuis temporaires évoqués plus haut qui n'apporte pas de valeur ajoutée et de solution structurelle.

Les dernières lignes du paragraphe précédent touchent du doigt la question importante du choix des AGR à appuyer ou à créer et de la guidance du projet dans ce sens. Bien entendu l'évaluation ne conteste pas le fait que ce sont les bénéficiaires qui ont choisi ! L'évaluation s'interroge par contre sur les conditions dans lesquelles un accompagnement au discernement et au choix le plus pertinent a été fait par les équipes SOS suivant l'approche PDF existante. Les ménages sont souvent engagés dans plusieurs AGR saisonnières ou plus ou moins permanentes durant l'année. Quelle AGR je choisis de renforcer avec l'aide du projet ? Leur choix ou décision est souvent instable selon les retours entendus sur le terrain. Ils vont pour certains changer 2 ou 3 fois de projets au gré des révisions des PDF. Pour ceux qui veulent créer une nouvelle AGR, quel appui-conseil le projet apporte pour vérifier que ce projet est réaliste ? La qualité et la précision dans l'accompagnement par le projet et les personnes en charge des familles dans la phase de choix de l'AGR doivent être améliorées. L'autre condition déterminante concerne l'engagement financier des familles dans ce choix et ce projet. Cela va changer beaucoup de choses dans cette phase de réflexion et de décision sur le projet AGR que le ménage veut mener !

Pour terminer cette partie consacrée aux appuis du projet pour permettre aux familles PRF de développer des AGR individuelles, l'évaluation donne les résultats de l'enquête tuteur sur ce sujet. Les tuteurs-rices interviewés déclarent dans une bonne majorité (60%) que les appuis du projet leur ont « beaucoup » permis de développer et pérenniser leurs AGR, contre seulement 11% qui ne sont pas satisfaits (Cf. tableau N°16 ci-dessous). L'évaluation ne note pas de différences dans les chiffres entre les sites du Burkina Faso (qui ont reçu ces appuis individuels AGR en plus comme les autres des AGR collectives) et ceux du Mali (qui n'en ont pas bénéficié et ont rencontré en plus des difficultés avec les AGR collectives comme à Sanankoroba). L'analyse sexo-spécifique sur les familles monoparentales / femmes seules cheffes de ménage ne montre pas de différence notable avec l'échantillon global.

	Général	Familles monoparentales	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Oui beaucoup	60%	55 %	62%	53%	65 %	60%
Oui un peu	25%	32%	20%	33%	24%	27%
Non	11 %	10%	12%	14%	13%	13%

Pas de réponse	2%	3%	6%			
----------------	----	----	----	--	--	--

Tableau 16 : Est ce que les conseils techniques et appuis (matériels) du projet pour vous permettre de développer de nouveaux revenus ont été efficaces et ont permis le développement et la pérennisation de vos AGR ?

3.3.4 Appui à des AGR collectives / création de ressources financières (A3.1.4)

Le projet RECORDE entend par « AGR collectives » une activité économique pensée et créée pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté, soutenue dans sa phase d'investissement et de démarrage par le projet (tant sur un plan financier que du conseil) et pilotée par l'OBC en place (dans certains cas par les AVEC comme à Sanankoroba). Ces AGR collectives ont deux perspectives différentes : l'une est de créer de l'emploi / de l'activité dans la communauté notamment pour les familles vulnérables et notamment les familles dites PRF. En cela ces AGR collectives se rejoignent dans leurs finalités avec les AGR individuelles évoquées plus haut ; l'autre est de générer des ressources financières pour l'OBC afin de lui permettre de pérenniser des activités lancées par le projet RECORDE et de faire vivre son système social communautaire (Cf. paragraphe suivant).

Dans le cas de RECORDE, le choix des AGR collectives ou projets communautaires productifs s'est portée (dès la conception du projet) sur la mise en place de (11) périmètres maraichers (et une ferme avicole à Ouaga). Ces projets nécessitent un investissement important car ils s'articulent autour d'une infrastructure (principalement le système de pompage et d'adduction d'eau dans le cas des périmètres maraichers).

L'évaluation fait ici un bilan des AGR collectives mises en place par le projet et en tire les premiers enseignements même si les retours d'expérience sont encore faibles. La ferme avicole est opérationnelle depuis la fin de l'année 2018 et donne des résultats technico-économiques très intéressants³⁴. Elle emploie 32 personnes à temps plein et assure un revenu régulier et important à leurs ménages. Les conditions de mise en place et d'accompagnement du projet RECORDE sont dans le cas de cette AGR très bonnes. Les 3 cycles de production ont permis un accompagnement pratique du groupe d'« éleveurs » (et de l'OBC) de l'équipe SOS VE du site et du CPAVI³⁵ (centre de promotion de l'aviculture villageoise), dont les appuis techniques et la pertinence du partenariat sont soulignés ici. Le retrait du projet est progressif en rapport avec l'autonomisation des personnes en charge.

Sur les onze périmètres maraichers planifiés : deux (à Kita) sont opérationnels et ont donné de bons résultats techniques et économiques pour la première saison agronomique ; Ils permettent à 228 personnes (principalement des femmes) / familles (dont les familles PRF) d'avoir accès à une petite activité maraîchère³⁶. Quatre ne sont pas fonctionnels (en saison sèche) à cause de gros déficits d'eau avec le système de pompage et d'adduction installé. Cinq (à Sanankoroba) ont pris beaucoup de retard dans la phase d'investissement et de mise en place ; les travaux n'étaient pas encore achevés au moment du passage de l'évaluation ; On peut considérer cela comme des « simples » retards sans trop de conséquences si ce n'est de ne pas avoir permis aux bénéficiaires et aux OBC d'en profiter plus tôt. Les difficultés sur les autres sites mises en place plus tôt sont éclairantes sur les possibles conséquences de ces retards. De façon générale, on constate que le lancement de telles AGR collectives comme les périmètres maraichers et leur consolidation technique et organisationnelle sont des choses très délicates et demandent au minimum 12 mois d'accompagnement du projet. L'évaluation anticipe des besoins importants d'appui technique et financier de la part de SOS après la fin de RECORDE et sur l'ensemble de l'année 2020.

³⁴ Suivant les dires des producteurs rencontrés, chaque cycle de production (qui dure 90 jours) génère un bénéfice de 500 000 FCFA si l'activité ne rencontre pas de difficultés techniques (taux de mortalité normal chez les poules) particulières. 70 % de cette somme est divisée au sein du groupe des producteurs et 30 % revient à l'OBC suivant la clé de répartition définie avec le projet.

³⁵ Organisme public sous la tutelle du ministère des ressources animales.

³⁶ Les femmes maraîchères de la communauté de Dialaya rencontrées sont très contentes. Cette nouvelle activité leur apporte un petit complément alimentaire intéressant pour les menus de la famille et un complément de revenus pour les légumes qu'elles vendent, tout en reconnaissant que ce n'est pas trop mobilisant et qu'elles peuvent faire d'autres choses / AGR en même temps. Elles regrettent des surfaces allouées très petites mais en même temps cela a été le choix de la communauté de faire profiter un maximum de familles.

Que dire sur les difficultés rencontrées dans la mise en place des périmètres maraichers ? Le choix de ce type d'AGR n'est pas remis en cause. Le maraîchage est une activité intéressante sur un plan économique / commerciale dans ces zones péri-urbaines (ou à proximité de grandes villes). Sur le plan technique / agronomique, les familles ont déjà une certaine pratique du maraîchage et donc cela facilite l'appropriation et la maîtrise technique. L'accès à l'eau avec l'installation de systèmes de pompage et d'irrigation est la grande difficulté. Avoir des budgets d'investissement et faire intervenir des entreprises professionnelles et des experts dans ce domaine ne donnent pas des garanties de réussite. L'exemple de RECORDE le montre. Selon l'évaluation, le choix des sites³⁷ (en lien avec la qualité du sous-sol et la présence de nappe phréatique ainsi que de la qualité agronomique du sol) est problématique dans certains cas, comme cela a été observé à Kita et Sanankoroba. Mettre en place des périmètres maraichers sur des plateaux où les premières nappes sont à plus de 100 mètres présente des gros risques. On peut penser que des moyens bien pensés et une technologie adaptée permettra de faire face à ces terrains difficiles. Le constat sur les périmètres installés montre que ceux qui sont opérationnels (deux à Kita) sont situés en plaine (dans des zones où on pratique déjà le maraîchage) où l'eau se trouve à 50-60 mètres maximum. A l'inverse les périmètres qui manquent d'eau en saison sèche, en saison de maraîchage, sont ceux qui ont été installés sur ces plateaux. Si les moyens et la technologie peuvent faire face à ces contraintes, cela représente des coûts et des risques importants. Malgré de nombreuses expertises et passages sur site de personnes des services hydrauliques et/ou personnel des entreprises prestataires, le diagnostic technique sur le dysfonctionnement des installations hydrauliques semble incertain (problème de forage et de profondeur ; pompe hydraulique en sous capacité ; insuffisance des panneaux solaires...) à entendre les communautés bénéficiaires ou le personnel SOS/ RECORDE.

La question foncière dans le cas de ces AGR collectives comme les périmètres maraichers a été bien prise en compte par le projet (ce qui a généré beaucoup de discussions en interne du projet et entraîné des retards importants dans ces activités !) mais en même temps on se rend compte qu'elle est difficilement « soluble » dans le contexte foncier de ces pays. Les titres « provisoires » de propriété obtenus n'ont pas une grande valeur suivant les gens rencontrés. La pression foncière notamment dans des zones péri-urbaines comme dans le cas des sites du Burkina Faso représente un risque et une fragilité pour ces projets productifs. La question importante du devenir de ces sites et de ces investissements, en cas de disparition de l'OBC (ou graves divergences en son sein) ou en cas de désaccord entre le propriétaire et l'OBC (gérante du site ou SOS VE en tant qu'usufruitier), n'a pas fait l'objet de discussions et d'accords (au niveau de l'OBC dans l'actualisation des statuts et RI, entre l'OBC, le propriétaire et le chef de village...). L'extension des zones géographiques dans le cas de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso a des conséquences sur l'accès des ménages à ces AGR (installées dans les nouvelles localités). A Ouaga, les gens de Polesgo (pour les familles interviewées) disent que le site des AGR collectives (ferme avicole et autres activités) est trop éloigné et ils ne peuvent pas y participer. De la même façon, les ménages de Sarfalao disent que le site maraicher de Pala est trop éloigné de chez eux et cette activité maraichère ne les intéresse pas.

L'évaluation note que d'autres AGR collectives (soutenues par RECORDE) ont été développées par certaines OBC en plus des périmètres maraichers et de la ferme avicole mentionnés plus haut. Ces AGR présentent peut-être moins de potentialités économiques en termes de revenus et de créations d'emploi et font face pour certaines (production de savon, soumbala...) à des problèmes de débouchés face à une grande concurrence. Elles sont malgré cela intéressantes car elles sont plus simples à gérer, moins risquées sur un plan technique et moins engageantes au niveau de l'investissement (et au niveau foncier). L'évaluation met en valeur ici les champs collectifs mis en place à chaque saison d'hivernage par les OBC de Kita avec le soutien matériel de RECORDE (et des projets PRF avant RECORDE). L'intérêt de cette AGR est d'être « inscrite » dans un système traditionnel existant dans le passé (et que le projet ravive). Les résultats économiques/financiers sont variables et aléatoires (en fonction des pluies et autres facteurs agronomiques) mais peuvent être très intéressants en lien avec le faible investissement en matériel et main d'œuvre.

L'évaluation souligne aussi les AGR collectives développées de façon spontanée (même si le projet soutient ces initiatives par des appuis matériels) par des AVEC (sur le site de Sanankoroba). La plupart des AVEC de ces localités cibles a décidé d'avoir des champs collectifs en plus de leur activité régulière d'épargne et de crédit. Certaines d'entre elles font aussi de la location de chaises. L'une d'entre elle³⁸ s'est lancée dans la culture d'arachides et a intégré maintenant l'ensemble de la chaîne de valeur en produisant et en

³⁷ Choix fait par les communautés (et leurs responsables) et validé par le projet.

³⁸ AVEC de SEWA dans la localité Koniobla. Le chiffre d'affaire de cette activité de production et commercialisation de pâte d'arachide est passé de 99 000 F CFA en janvier 2018 à 1 800 000 F CFA en mars 2019.

commercialisant la pâte d'arachide. Comme cela a été fait pour les AGR individuelles et les appuis temporaires, l'évaluation s'étonne d'un appui matériel du projet qui s'étale dans le temps avec des AVEC qui reçoivent encore en 2019 des intrants agricoles pour mettre en place leurs champs collectifs. Ces appuis doivent être très ponctuels pour soutenir une initiative à un moment donné sans créer de dépendances. Qu'est ce qui va se passer pour ces AVEC en 2020 quand elles ne recevront pas les intrants ? De la même façon pour les AGR collectives gérées par les OBC (périmètres maraichers ...), il n'est pas bon en termes d'appropriation et de pérennité que l'investissement et le fonds de roulement soient assurés à 100 % par le partenaire extérieur, comme dans le cas de RECORDE.

3.3.5 Mise en place d'un système social communautaire (A3.2.1)

Cette (presque dernière) activité du projet (suivant l'ordre du cadre logique) est en même temps une activité et aussi une résultante / un aboutissement de l'ensemble du projet. Elle est liée au résultat 3.2 exprimé ainsi : *La communauté a la capacité d'assister les enfants de familles indigentes pour que leurs droits soient mieux respectés*. Cette activité nécessite pour l'OBC de développer des ressources financières principalement par sa capacité à les générer par des AGR collectives, comme évoquées juste plus haut dans ce rapport, et à en mobiliser à l'extérieur à travers des partenaires ou mécènes locaux.

Aussi bien au Burkina Faso qu'au Mali, être considéré comme une famille indigente revêt un sens précis dans les systèmes sociaux en place dans ces pays. Des enquêtes sociales sont menées par les services sociaux suivant des outils et des critères précis avant de leur attribuer un statut de familles indigentes (et de commencer à recevoir normalement de ces services des aides). L'évaluation ne s'est pas intéressée à la façon par laquelle les familles appuyées par les OBC avaient été sélectionnées mais selon des sources de SOS VE, les OBC ont travaillé sur des critères pour définir les familles indigentes bénéficiaires du système social communautaire.

Des embryons de « système social communautaire » sont observés un peu partout dans les 4 sites et les communautés cibles, même si les AGR collectives ont pris du retard dans beaucoup de sites et qu'elles n'ont pas encore généré de recettes pour les caisses des OBC. Dans les sites et communautés où les AGR collectives (Kita et Ouaga) ont généré des recettes, le système *de répartition* entre la part revenant aux producteurs et la part revenant à l'OBC a été défini (avec l'accord des deux parties) et est en place. L'orientation des recettes revenant à l'OBC a été aussi statuée, notamment la part allant pour le fonctionnement de l'OBC et la part allant pour le « système social communautaire » et notamment les familles indigentes. L'évaluation s'étonne quand même que la mention de ces AGR collectives et des clés de répartition n'apparaisse (à priori) dans aucun document écrit comme le RI de l'organisation et/ou un RI propre à ces AGR collectives.

La mise en place du système social communautaire prend une ampleur et des formes différentes suivant les sites et localités. Le tour d'horizon rapide sur les quatre sites fait plus bas le montre. Pour rappel, l'indicateur lié à la mise en place système social communautaire concerne la « proportion des familles indigentes identifiées en début de projet qui bénéficient d'un soutien financier ou en nature de la part des OSC ».

A Sanankoroba, le projet RECORDE indique que 29 familles indigentes ont été bénéficiaires de différents appuis (nature, vivres ; achat de kits scolaires ; achat d'ordonnances médicales ; construction de maison). D'autre part 2 groupements AVEC financent le jardin d'enfants de leur communauté.

A Kita, le système social communautaire prend des formes variées. Dans la communauté de Kandiaoura, où la mission s'est arrêtée, l'OBC a par exemple distribué à la rentrée 2019/2020 des fournitures scolaires à l'ensemble des enfants de la communauté. Le ciblage de familles indigentes n'est pas pratiqué sur le site de Kandiaoura, la communauté et l'OBC préférant appuyer l'ensemble de la communauté. L'OBC soutien au niveau alimentaire la crèche communautaire. Enfin l'OBC vend à prix subventionné pendant la période de soudure les sacs de denrées alimentaires (issues des champs collectifs) aux familles dans le besoin. SOS VE recense 31 familles indigentes appuyés sur le site de Kita. On notera enfin que les AVEC contribuent de façon systématique et régulière au système social communautaire par un versement régulier issu de leur épargne.

Au Burkina Faso, l'OBC de Bobo Dioulasso, à défaut de recettes issues des AGR collectives, a mobilisé de façon intéressante des dons en nature du secteur privé et associatif local, qu'elle a redistribué dans les communautés de Pala et Sarfalao (notamment en faveur de 32 familles indigentes). Sur le site de Ouagadougou, l'OBC a identifié 14 familles indigentes (comprenant 36 enfants). Ces familles ont bénéficié d'un appui en vivres et des sensibilisations (sur les droits de l'enfant, sur l'alimentation saine et équilibrée etc.). D'autre part un partenariat entre l'OBC et une autre association locale a permis de soutenir le paiement de frais de scolarité

de 5 enfants. Une collaboration avec le service social de la mairie a permis d'offrir des vivres à toutes les 14 familles.

3.4 Résultats et observations liés au Résultat Transversal RT4

Rappel du Résultat RT4 : *Les OSC conduisent seules et ensemble des activités répondant aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'enfant*

Tel que l'a voulu les partenaires SOS associés, et tel que l'indique le sens de l'acronyme RECORDE (*Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'enfant*), l'atteinte des (3) objectifs de RECORDE repose sur une démarche de développement local/communautaire et plus particulièrement de renforcement organisationnel et matériel d'Organisations de la Société Civile partenaires. Le résultat RT4 (tel que présenté dans le cadre logique du projet) sur le renforcement des OSC est un peu une 4ème composante du projet en plus des 3 objectifs et axes d'intervention rappelés dans l'introduction de ce rapport. Dans le cadre des PRF et de RECORDE mis en œuvre par SOS VE, les OSC sont appelées *Organisation à Base Communautaire* (OBC)

La stratégie et modalités d'intervention suivant une approche communautaire, qui associe des OSC issues des communautés d'intervention comme fer de lance pour mobiliser, organiser et fournir des services aux populations (démarche du faire-faire) sont nouvelles dans le projet RECORDE. Il s'agit donc d'améliorer la situation des enfants en renforçant et en utilisant les capacités, les ressources et les initiatives existantes/disponibles au sein de la communauté, tout en apportant soutien et aide financière. Cela marque une transition avec les anciens PRF mis en œuvre dans le passé notamment sur les 4 sites d'intervention de RECORDE. Ce changement de stratégie qui est assez récent dans la démarche PRF part du constat suivant : « élever un enfant n'est pas seulement la responsabilité d'une famille mais le devoir de toute la communauté »³⁹.

Il faut préciser néanmoins que le concept et le travail avec les OBC dans le cadre des PRF sont anciens, mais rajouter que le niveau de renforcement des capacités et de participation aux activités était bien moindre dans les PRF pré-RECORDE. Ainsi les 13 OSC/OBC, partenaires de RECORDE sur les 4 sites d'intervention, sont des organisations avec lesquelles SOS VE a collaboré dans les anciens PRF (depuis les années 2010-2012).

L'évaluation a pu analyser le travail mené, et les capacités renforcées, de 5 OBC (sur 13) par une rencontre physique avec certains responsables. Un questionnaire a été fourni aux autres OBC non rencontrées.

3.4.1 Moyens mobilisés et démarche utilisée

Même si le renforcement de capacités et le transfert de compétences menés dans le cadre de RECORDE s'appuie en théorie et dans une certaine pratique sur une démarche et des outils, il y a des manques en matière de méthodes et de capacités du projet pour répondre à cet enjeu. Le processus au départ d'analyse des capacités et de définition des objectifs de renforcement est effectivement mené sur la base de rencontres et d'outils (*Plan de développement ou de renforcement de l'OBC*), mais au final l'évaluation constate qu'elle n'est pas si inclusive et si individualisée / adaptée aux besoins et aux capacités des OSC/OBC. Les objectifs définis sont souvent trop complexes et ambitieux⁴⁰, pour beaucoup déconnectés de la réalité de ces OBC et de leurs besoins essentiels, et sont souvent peu compris et assimilés par les responsables de ces organisations.

Si la stratégie et la démarche ont besoin d'être affinées et mieux structurées, le besoin essentiel concerne le renforcement des capacités des équipes SOS VE pour mener une telle activité qui est nouvelle dans ce projet RECORDE (en rapport à l'histoire des PRF) et très spécifique. Cette activité a souffert (comme d'autres) d'un manque d'orientations et de formations venant de la coordination du projet. Il semble que les assistants Protection de l'Enfant aient été dans la plupart des cas en charge de cette activité de renforcement des capacités

³⁹ Extrait d'une évaluation ex-post conduite par SOS International en Afrique Subsaharienne « Renforcer les communautés pour soutenir les familles »

⁴⁰ Par exemple les plans de renforcement des OBC ou de planification du projet sur le transfert de compétences mettent en avant que les OBC doivent avoir un plan d'actions, un plan stratégique, un budget un plan de mobilisation de ressources..., des objectifs inappropriés par rapport au niveau de capacités de ces structures et du niveau d'instruction de ces responsables (et même par rapport à leurs besoins premiers/ essentiels).

organisationnelles. Pourquoi eux ? Comment ont-ils été préparés à cela ? Il y aurait peut-être un intérêt à former et responsabiliser les coordinateurs-rices locaux RECORDE (sur chacun des sites) sur cette activité très spécifique.

Cette analyse générale et critique sur la méthode et les moyens utilisés est expliquée par des exemples dans l'analyse des réalisations menée plus bas suivant 3 axes de renforcement des OBC :

- Capacités organisationnelles
- Moyens matériels
- Capacités opérationnelles (et montée en compétence progressive dans la mise en œuvre des activités du PRF)

Les observations données plus bas tentent de montrer aussi la grande disparité des situations / OBC rencontrées et des limites et progrès atteints dans le travail.

3.4.2 Renforcement des capacités organisationnelles des OSC (AT4.1)

Un axe fondamental du renforcement par RECORDE concerne les *capacités organisationnelles*. Cela concerne un ensemble assez large de compétences, capacités et standards (vie associative – bonne gouvernance – gestion financière et administrative) qui permettent à ces OSC/OBC d'être structurées, gérées et gouvernées à la hauteur de leur vision/mission et de leur statut d'organisation communautaire.

Concernant la réalisation des activités de renforcement, il est dit dans le document de projet : « Les formations comprendront une part théorique qui sera limitée au strict nécessaire, l'acquisition de savoir-faire par les cadres de chacune des OSC interviendra surtout de façon pratique, par l'accompagnement régulier des collaborateurs de SOS VE dans l'accomplissement des tâches administratives, de gestion et bien sûr la préparation et la mise en œuvre des activités de terrain ». Sur la partie « renforcement organisationnel et institutionnel » (vie associative – bonne gouvernance – gestion financière et administrative), l'évaluation observe une situation inverse. Des formations ont été données très tôt dans la vie du projet par des partenaires extérieurs / consultants. Si la pertinence et qualité de celles-ci ne sont pas remises en cause, l'évaluation invite à une certaine rationalisation⁴¹ : moins de participants et des gens mieux ciblés en fonction de leur capacité et responsabilité ; moins de formations et meilleure adaptation de celles-ci en rapport aux capacités de ces OSC et d'objectifs réalistes de renforcement. Mais le problème principal concerne un manque d'accompagnement et de coaching rapproché et efficace de la part des équipes SOS VE suite à ces formations. Ce processus est essentiel pour motiver les responsables, pour progresser étape par étape, pour adapter et appliquer les apprentissages théoriques, pour trouver des solutions ad hoc... La question de savoir ce qui s'est passé, ce qui a été fait, après les formations ne trouve pas de réponses claires et précises au niveau des équipes locales SOS VE et des OBC si ce n'est que des réunions régulières tous les 3 ou 6 mois avec les OBC ont eu lieu. L'évaluation constate globalement un manque d'efforts réguliers, méthodiques et pratiques dans l'accompagnement et le renforcement des OBC (sur la partie du renforcement qui concerne les capacités organisationnelles. L'état des lieux sur les capacités des OBC et le plan de sortie ambitieux élaboré à 8 mois de la fin du projet par les 4 sites d'intervention (suite à la réunion de coordination d'avril 2019⁴²), montre que cette activité a été insuffisamment planifiée et maîtrisée sur les 3 ans de la vie du projet.

L'évaluation passe en revue plus bas un par un les différents thèmes ou critères liés au renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles (qui font référence dans certains cas aux plans de renforcement de capacités).

⁴¹ Quel but et quelle valeur ajoutée de faire tant de formations pour tant de personnes comme dans l'exemple de Kita (même tendances sur les autres sites)- 6 sessions de formation à l'intention de 50 membres en vie associative; 4 formations sur les principes de bonne gouvernance de 50 membres des OBC; 6 formations en gestion financière et administrative de 50 membres ?

⁴² ... dont l'objectif était « identifier les compétences à transférer aux OBC »

Identité : Dans le modèle de plan de développement et renforcement des capacités de l'OBC⁴³ utilisé au Mali, le thème ou critère de l'identité apparaît en premier lieu comme un besoin fondamental d'existence de l'OBC. Cela est tout à fait juste. Mais aux yeux de ce plan, cela concerne l'identité juridique associée à l'existence d'un statut officiel et de récépissés de l'administration. Si cela est important la question de l'identité de ces OSC / OBC est plus large et plus complexe. L'identité concerne les aspects fondamentaux suivants : ancrage et reconnaissance ; légitimité ; représentativité ; participation et engagement. Cela représente le socle ou les fondations de ce type de structures communautaires. Leur solidité et pérennité existentielles / institutionnelles vont dépendre en premier lieu de ces éléments / qualités. Cela n'est pas l'enjeu d'un seul projet de 3 ans comme RECORDE et de la réalisation des seules activités de renforcement de SOS VE. C'est une construction à long terme qui engage avant tout ces OSC et leurs responsables et les communautés qu'elles sont censées représenter. C'est aussi dans le même temps une responsabilité de SOS VE qui à travers un partenariat de long terme (7 à 12 ans_ suivant les OBC) a fait des choix stratégiques, a mené des activités et orienté des fonds pour faire émerger et renforcer ces OBC.

L'enquête auprès des (63) tuteurs traite partiellement cet aspect sous un angle simplifié mais intéressant de la notoriété des OBC au sein de leurs communautés d'implantation. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils montrent globalement un déficit de notoriété de ces OBC au sein des communautés. L'enquête touche pourtant des familles PRF qui devraient bien connaître les OBC car elles bénéficient de nombreuses actions de RECORDE qui sont mis en œuvre pour beaucoup par ou avec l'OBC. Dans le cas du Mali, le coté plus endogène de ces OSC (dans un contexte de communautés plus petites et plus soudées) ne leur donne pas pour cela une meilleure notoriété au regard des chiffres. Dans le cas du Burkina Faso, selon les explications données plus haut, les enquêté(e)s, en tant que familles PRF, sont normalement membres de ces OBC. Dans le cas de Bobo Dioulasso, 47 % des interviewés ne connaissent pas ou seulement de nom (critère MOYEN) l'OBC. Dans le cas de Ouagadougou la situation est bonne. On note une confusion fréquente (principalement au BF en lien avec l'analyse faite plus haut) chez les populations entre SOS VE et OBC (avec une tendance à tout ramener vers SOS VE et à considérer que beaucoup de responsables actifs de ces OBC sont du personnel de SOS). La notoriété de ces OBC auprès de leurs populations est une chose, représente un premier niveau d'analyse sur l'identité, mais n'indique pas pour cela que ces OBC ont une base associative et un ancrage local forts.

	Général	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
OUI	47,5%	100%	53%	6%	37,5%
MOYEN ⁴⁴	20,5 %		20%	23%	37,5%
NON (ou très faible) ⁴⁵	32%		27%	71%	25%

**Table 11 : Résultats de la question " Connaissez-vous l'Organisation à Base Communautaire (OBC) « ... » ?
Pouvez-vous m'en dire quelques mots ?" – enquête Tuteurs-**

Structuration et Gouvernance : L'évaluation évoque tout d'abord l'identité ou la structuration légale de ces OSC/OBC. Elles sont toutes enregistrées et reconnues légalement auprès de l'administration locale. Leurs documents officiels, statuts et règlement intérieur (RI), ne sont pas connus, ou mal connus, de la majorité des membres notamment sur les points spécifiques et importants (conditions d'adhésion, montant de la cotisation...) et ne sont pas utilisés dans la vie de l'association notamment le RI⁴⁶. Ils n'ont pas été mis à jour depuis leur création il y a 7-8 ans pour les plus jeunes (et 15-20 ans pour les plus anciennes) alors qu'elles ont beaucoup évolué notamment dans le cadre de RECORDE avec des missions affinées et des nouvelles

⁴³ Le Mali et le Burkina Faso n'utilisent pas le même cadre – modèle de plan, traduisant un problème de coordination et d'harmonisation. Les deux cadres / plans de développement de l'OBC présentent chacun des aspects intéressants et une « fusion », associée à une simplification, aurait été bénéfique.

⁴⁴ Les enquêteurs ont jugé MOYEN quand le répondant connaît l'OBC mais n'est pas capable d'en dire plus sur la mission / vision, ses actions et ses responsables.

⁴⁵ Dans la grande majorité ces répondants ne connaissant pas l'OBC. Dans certains cas ils peuvent connaître un de ces membres en l'associant avec SOS et non l'OBC.

⁴⁶ L'analyse des capacités d'une des OBC révèle ceci, tel que cela est écrit dans son plan de renforcement actualisé en 2019: « il y a un règlement intérieur mais qui est peu connu par les membres, donc ne s'applique pas ».

responsabilités⁴⁷ et activités. Cela implique d'actualiser ces documents, et notamment le RI, comme pièces maîtresses de la gouvernance et gestion de ces structures. Ce besoin exprimé ici n'est pas d'ordre légal mais bien d'ordre interne à ces organisations. Pour illustrer cela, la création d'AGR collectives dans les 13 localités du projet entraîne une complexification dans le fonctionnement et gestion de l'OBC (comité de gestion ; clé de répartition ; ...) et des responsabilités renforcées de transparence financière. Selon les observations faites, cela n'apparaît dans aucun écrit et notamment dans le RI de l'association qui devrait évoluer. Beaucoup des sites dans leur stratégie de sortie élaborée en avril 2019 (en vue notamment de la pérennisation et autonomisation des OBC) évoquent le besoin de *renouveler les récépissés* ou d'*actualiser les statuts et RI*, mais au moment du passage de l'évaluation, aucune initiative dans ce sens-là n'a été menée avec les OBC rencontrées.

Organisation et RH : Les OBC ont été organisées depuis quasiment leurs origines suivant des schémas et des fonctionnements assez classiques, tout en étant complexes à l'échelle de ces organisations communautaires. Certaines adaptations intéressantes en lien avec le projet RECORDE sont notées notamment au Burkina Faso, avec la création de postes de référents « protection de l'enfance », « AGR » « AVEC ». De façon générale le nombre des membres du bureau est souvent pléthorique avec pleins de fonctions (inutiles ou vraiment secondaires), dont les personnes en charge ne comprennent pas le sens. Comme l'évaluation a pu l'observer à plusieurs reprises, certains membres du bureau occupant des postes stratégiques comme celui de trésorier-e ne sont pas en capacité (quel que soit le nombre et la qualité des formations reçues) et / ou n'ont pas motivation pour cela⁴⁸.

La plupart des OBC rencontrées ou consultées parlent comme faiblesse première ou essentielle de leur fonctionnement la *démobilisation des membres aux rencontres et pour les activités*. Un des plans de renforcement d'une des OBC mentionne dans son analyse de départ ceci : « l'OBC ne dispose pas d'assez de compétences pour sa gestion. Certains membres ne participent pas activement à la prise de décision. Les membres du bureau n'ont pas souvent l'accompagnement des autres membres. ». Les constats, quel que soit l'OBC, vont souvent dans ce même sens et les solutions proposées (et indiquées dans les plans de développement ou de renforcement de l'OBC) sont toujours ou le plus souvent « Organiser une formation en vie associative et bonne gouvernance ». L'évaluation n'est pas convaincue que les solutions soient là en premier lieu, et s'interroge ici à travers ce type de questions sur les démarches pratiques menées par les OBC et le projet : Qu'est-ce que le projet a fait avec les OBC pour simplifier et adapter le fonctionnement et l'organisation de ces OBC et mettre les bonnes personnes aux bonnes places ? Qu'est-ce que les OBC avec la guidance du projet ont fait pour mobiliser au sein des communautés et intégrer de nouvelles forces vives, et pour trouver des réponses aux besoins légitimes de motivation / valorisation des membres actifs ?

On note dans la pratique une concentration effective des fonctions / responsabilités (voir des pouvoirs) sur 1, 2 ou 3 personnes par OBC qui s'engagent dans la vie associative et dans les activités avec SOS et le projet. L'organisation de réunions du bureau / des membres actifs semble se tenir régulièrement (mensuellement) selon les dires des OBC. Le projet a tenté de pousser les OBC vers une planification de leurs activités avec la réalisation de plan annuel d'activités et de budget annuel, qui n'ont pas été constatés par l'évaluation sur le terrain (et dans le questionnaire des OBC consultées à distance).

Gestion financière et transparence : L'ensemble des OBC possède un compte en banque ou dans une IMF locale. La présence de caisses et de cahiers de caisse (ou registre de recettes et dépenses) n'a jamais été affirmée (et montrée/démontrée) par les OBC rencontrées. L'évaluation n'a pas constaté de système / circuit particulier de décaissement montrant à ce niveau un contrôle interne limité ou inexistant. Les fiches d'inventaire manquent alors que les OBC ont été dotées dans le cadre de RECORDE de nombreux matériels et équipements en tout genre. De façon générale et malgré le fait que les OBC aient été dotées de registres et autres et qu'elles aient été formées par des consultants externes, il y a un manque important de traces écrites en lien avec des AG, réunions, des mouvements d'argent ...

Recherche de partenariats et de ressources : Les cotisations sont une première source de revenus pour les OBC. Elle est importante symboliquement montrant la vitalité d'une association. La situation décrite par les OBC concernant le nombre de membres, de membres actifs et de membres à jour de leur cotisation est rarement

⁴⁷ RECORDE parle de transfert de compétences aux OBC mais l'évaluation parle plutôt de transfert de responsabilités.

⁴⁸ Un des formateurs mobilisés par le projet pour le renforcement des OBC a dit ceci à des consultants : « je trouve certains membres de l'OBC pas très impliqués dans la vie associative, ne venant pas aux formations. C'est le cas de la trésorière, à qui j'ai même demandé et attendu sa venue lors de la formation en gestion financière. ». Il a préconisé que les bonnes personnes soient aux bonnes places (fonctions), surtout au poste de trésorière et de président.

précise et appuyée par un registre de membres. Certaines OBC semblent réussir à mobiliser les cotisations auprès leurs membres avec des taux de recouvrement intéressants (50-60%). La situation concernant les recettes générées par les AGR collectives est évoquée plus loin dans ce rapport au moment de l'évocation de l'OS n°3. Concernant la recherche de ressources financières à l'extérieur (et de partenariats autre que celui existant avec SOS VE et le projet RECORDE), l'évaluation note de nombreuses initiatives, notamment du côté des OBC du Burkina Faso, et des résultats intéressants. De manière volontariste, les coordinations locales RECORDE des deux sites de Ouagadougou et Bobo Dioulasso ont organisé ces derniers mois des rencontres entre les OBC et des partenaires locaux. L'OBC de Bobo Dioulasso est très dynamique, « championne » dans ce domaine, en multipliant les démarches vers ces partenaires extérieurs et la soumission de projets écrits avec des résultats probants⁴⁹. L'OBC de Ouagadougou s'inscrit dans cette dynamique d'ouverture et de recherche d'appuis extérieurs. Ces démarches sont moins actives et plus tardives n'ayant pas mené vers des résultats encore très tangibles. Du côté du Mali, les conditions de ces OBC (situées en milieu rural) ne sont pas les mêmes et il est difficile d'attendre les mêmes dynamiques et résultats. L'évaluation ne note pas comme au BF une démarche proactive du projet et des équipes SOS locales pour inciter cela. De façon positive, à Sanankoroba, les OBC de deux villages ont réussi à mobiliser des fonds auprès des partenaires pour la construction de leur centre de santé communautaire (CESCOM. Rien n'est noté par l'évaluation pour le site de Kita.

3.4.3 Renforcement des moyens matériels (AT4.2)

Dans le cadre général de renforcement des capacités de ces OSC/ OBC, des appuis matériels en locaux, en équipements de bureau et en moyens logistiques étaient nécessaires et ont été planifiés dans ce sens par RECORDE. L'action du projet est jugée comme pertinente et efficace dans ce domaine. L'évaluation note dans certains cas des retards dans la construction et mise à disposition des locaux.

3.4.4 Renforcement des capacités opérationnelles – montée en compétence progressive dans la mise en œuvre des activités du PRF (AT4.4)

En comparaison avec les activités de renforcement de capacités organisationnelles, le regard de l'évaluation est globalement positif sur celles concernant les capacités opérationnelles. L'action de renforcement menée, y compris dans un travail rapproché entre le personnel local SOS et les personnes des OSC (ciblées pour tel ou tel transfert de compétence), apparaît pour l'évaluation comme plus évidente et conséquente. Par son coté plus pratique / opérationnelle, cette action est plus accessible pour les mentalités et capacités des responsables et membres des OSC et donc plus facile à mener par le projet. Des initiatives originales ont été menées par certains sites à l'image de visites d'échange organisées⁵⁰ et devraient être multipliées dans le futur.

A travers cette activité le projet entend donner les compétences nécessaires à chaque OSC afin qu'elle puisse mener de façon autonome la plupart des activités existantes dans le projet, pendant et après le projet. Un transfert progressif de compétences et de responsabilités entre SOS et les OBC est prévu sur chaque site et communauté. Le transfert des compétences est vaste et varié à l'image du projet : sensibilisation et mobilisation des communautés pour les droits des enfants – animation des comités de plaidoyer et de protection de l'enfance et clubs d'enfants (OS1) ; Appui et accompagnement des familles PRF sur le plan de la gestion parentale et de l'accès à des services sociaux extérieurs (OS2) ; Gestion des AGR collectives et des ressources générées ; Mise en place d'un système social communautaire et appui à des familles indigentes (OS3).

Sur les activités liées aux objectifs OS1 et OS2, il apparaît que le travail de transfert de compétences ait été mené. Concernant l'OS3, les grands retards dans la mise en place des AGR collectives (principalement les périmètres maraichers), ainsi que les problèmes techniques dans les sites existants, perturbent ce transfert. La démotivation des OSC/OBC en lien avec ces retards et dysfonctionnements est une réalité fortement perçue par l'évaluation. Et il est difficile de mener ce transfert de façon théorique avant que ces AGR soient

⁴⁹ Réception de dons en nature d'associations et du secteur privé local pour les familles indigentes ; accord pour un projet de formation en couture des femmes au foyer et de jeunes filles d'un montant environ de 6 millions de FCFA ; partenariat avec le service local de la protection de l'enfance pour l'organisation d'une conférence sur la migration...

⁵⁰ Voyage de partage d'expérience et de formation de l'OBC de Ouaga sur l'entrepreneuriat et les techniques de commercialisation à Ziniaré.

véritablement fonctionnelles. L'analyse des changements en matière de compétences acquises et surtout d'appropriation⁵¹ est menée dans le chapitre suivant.

4.0 ANALYSE DES CHANGEMENTS ET EFFETS INDUITS PAR RECORDE

➤ Au niveau de l'autonomisation des OSC/ OBC

L'indicateur N°4 du cadre logique « Proportion d'activités du PRF initialement menées par SOS qui sont menées par chaque OSC locale en réponse aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'enfant Cible » (dont la valeur cible est 70% à la fin du projet) analysé en janvier 2019 au terme des 2 premières années de RECORDE monte une montée en compétences et en responsabilités.

	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Taux de transfert	55%	72%	55%	55%

En lien avec les 11 activités (Cf. tableau) définies par la démarche évaluative interne pour mesurer cet indicateur, l'évaluation apporte son jugement sur le degré de compétences et d'autonomie ressentis sur le terrain sur la base des multiples rencontres et observations.

Activités et compétences à transférer aux OBC	Niveau de compétences et de transfert selon évaluation externe
Sensibiliser les citoyens, organiser des évènements locaux : (sensibilisation de la communauté, <i>réalisation d'émissions radios sur divers thèmes relatifs aux droits des enfants, organisation de théâtre forum sur des sujets liés à la protection des enfants</i>)	La conviction, l'engagement, l'expérience accumulée avec les PRF et RECORDE et leur petit savoir théorique chez certains cadres de ces OBC et de ces communautés sont des éléments suffisants pour penser que le message sur les droits des enfants va continuer à être véhiculé et que des sensibilisations de porte à porte ou informelles continueront à exister.
Accompagner les citoyens dans la conduite d'un plaidoyer auprès des autorités	Dans les deux sites (Bobo Dioulasso et Sanankoroba) où l'activité de plaidoyer a bien fonctionné, la compréhension sur le concept et les besoins de base pour conduire un plaidoyer efficace est là ! L'OBC devrait être en capacité de renouveler de telles opérations mais les moyens pour cela risquent de manquer. Il faut fusionner les comités de plaidoyer avec les comités PE pour tenter de pérenniser cette action en pérennisant le comité PE... Dans le cas de Sanankoroba avec une configuration spéciale et intéressante d'un comité de plaidoyer inter OBC et communautaire, qui n'est adossé sur rien ou sinon un ensemble d'OBC la poursuite de ce comité et de leurs actions, aussi bonnes et nécessaires soient elles, risque d'être difficile !
Création de clubs enfants : (<i>organisation de rencontres et de jeux ludo-éducatifs</i>)	Les jeunes leaders, membres de ces clubs, ont été formés par le projet et sont en compétence pour mener des activités en lien avec leurs rôles. Leur animation et fonctionnement reviennent aux OBC mais l'impulsion jusqu'à maintenant vient du projet et de son personnel selon le constat de l'évaluation. Le transfert de cette activité/responsabilité entre le projet et les OBC n'est pas effectif au moment du passage

⁵¹ En lien avec l'indicateur du cadre logique : « Proportion d'activités du PRF initialement menées par SOS qui sont menées par chaque OSC locale en réponse aux besoins locaux de protection de l'enfance et de promotion des droits de l'enfant Cible »

	de l'évaluation. La question des ressources pour subvenir aux petits besoins n'a pas été traitée dans la perspective de ce transfert.
Création de comité de protection, d'épanouissement et de bien-être de l'enfance : <i>(sensibilisation sur les rôles et responsabilités et suivi des activités)</i>	De la même façon que pour les clubs d'enfants, les membres de ces comités ont été formés aux activités de ce club, avec un grand focus sur la détection des VAEN. Les membres actuels des comités apparaissent en capacité pour mener les comités et ses activités par eux-mêmes mais ces compétences acquises et ce transfert réalisé ne serviront à rien si aucune ressource (pour subvenir aux petits besoins du comité) n'est disponible et assurée par l'OBC. La promotion de leur existence et fonctions au sein de leurs communautés doit continuer après le projet, à la lumière de leur faible connaissance et reconnaissance à ce jour. Les questions du lien entre l'OBC et le comité ⁵² , du système de suivi/animation par l'OBC et des ressources ⁵³ n'ont pas été bien posées dans ce transfert.
Renforcer les connaissances et compétences parentales	Les OBC pourront apporter des conseils aux parents dans le besoin et les solliciter. L'évaluation ne croit pas par contre au transfert des activités un peu complexes et exigeantes constitutives de l'OS2, y compris un système régulier de visites à domicile.
Assister les tuteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur plan de développement de la famille (PDF)	L'évaluation n'a pas constaté concernant l'outil PDF une action de transfert de compétence de la part du projet, pour un usage futur et une appropriation par les OBC. Cet outil est complexe et l'évaluation doute que même avec un tel transfert son utilisation serait possible par ces organisations communautaires.
Accompagner les tuteurs pour créer des liens avec les services sociaux de base et les services de l'État auxquels ils ont droit	L'évaluation ne sait pas et ne prend pas position.
Mettre les tuteurs en lien afin de permettre un échange, une entraide, voire des activités collectives : <i>(Accompagnement des communautés à la création de GVEC, formation des membres par leurs pairs en technique de production de soubala)</i>	OUI. Les OBC de façon générale semblent maîtriser les principes et modalités de fonctionnement des AVEC et peuvent continuer le suivi des AVEC existantes voir la création de nouvelles. La gestion des AGR collectives complexes (périmètres maraichers) n'est pas en place dans la plupart des communautés du fait du retard ou des dysfonctionnements techniques. Dans les 2 ou 3 cas d'AGR collectives en fonctionnement, cela semble fonctionner. Les prochains mois et l'année 2020 vont être nécessaires pour poursuivre ce transfert et le consolider !
Mettre en place un système social communautaire : <i>(identification des familles indigentes, définition de la clé de répartition, soutien aux familles indigentes, création d'une crèche communautaire et développement de la solidarité lors d'événement)</i>	Un système social communautaire existe dans toutes les communautés et cela semble fonctionner sous l'impulsion avant tout des OBC en charge avec la guidance du projet, qui sera encore nécessaire pour consolider le système sur 2020 d'après l'évaluation.
Intégrer l'approche genre dans les activités	L'évaluation ne sait pas de quelles compétences spécifiques « genre » il est fait mention ici et n'a pas constaté sur le

⁵² Un lien de « tutelle » ? une OBC assurant le secrétariat de ce comité PE qui est une structure informelle ... ? mais dans tous les cas, pas d'une entité ou propriété de l'OBC comme les protagonistes terrain le présentent aujourd'hui !

⁵³ Pourquoi dans la définition de la clé de répartition (concernant la répartition des bénéfices des AGR collectives) faite entre le projet et chaque OBC, et dans la réflexion sur le transfert des activités du projet aux OBC, la question du financement des activités du club d'enfants et du comité PE n'a pas été posée ?

	terrain dans ces rencontres avec les OBC comment un tel transfert a été mené auprès des OBC.
Développer un plaidoyer local, régional voire national et leurs réflexions et des actions en réseau : (<i>Formalisation en cours de partenariats auprès structures intervenants dans la localité : Association Sourires d'ange, Action Sociale, Centre de Promotion de l'Aviculture Villageoise (CPAVI) et le Ministère de l'agriculture</i>)	L'évaluation externe ne comprend pas bien la formulation de cette compétence. Si celle-ci se réfère à l'activité de plaidoyer telle que menée dans le cadre de RECORDE, les deux OBC du BF ont montré un beau dynamisme dans cette ouverture vers l'extérieur et recherche de nouveaux partenariats et ressources. L'évaluation est plus dubitative du côté de Mali où pendant le projet peu d'efforts ont déjà été menés dans ce sens. Si celle-ci se réfère à l'ancrage des OBC dans l'environnement institutionnel, la réponse est « OUI totalement » dans le cas de Bobo Dioulasso, « OUI » dans le cas de Ouagadougou et « NON » dans le cas des deux sites du Mali.

Tableau 18 : Analyse par l'évaluation externe du niveau de transfert de compétences et d'activités aux OBC

Ce transfert serait plus facile à juger pour les porteurs de projet (ainsi que pour les évaluateurs), et surtout à accompagner, s'il était effectif dans une véritable action de transfert d'autorités/responsabilités/ressources pendant le temps du projet. Le projet et les partenaires SOS VE gardent une main importante sur ces activités pendant tout le temps du projet⁵⁴. Une mise en situation réelle et totale des OBC en lien avec ces activités rendrait l'action de renforcement et de transfert plus concrète et plus effective selon l'évaluation.

➤ Analyse du respect des droits des enfants dans les communautés appuyées

Ce changement est en lien direct avec l'Objectif Spécifique N°1 qui dit ceci : *Les enfants des localités sont mieux protégés, leurs droits sont connus et promus*. Le projet a choisi d'appréhender ces changements dans le respect des droits des enfants par la mesure de l'indicateur suivant : « proportion des enfants des localités voyant leurs droits mieux respectés dans les localités du projet ».

L'évaluation externe a analysé ce changement de façon rapide, empirique et qualitative en se limitant à des témoignages de membres des communautés rencontrées lors des groupes de discussion avec différents groupes cibles (comité PE ; OBC ; tuteurs-riche PRF...). Les témoignages varient d'une personne à une autre et d'un lieu à un autre mais l'on note certaines constantes – « vérités » qui se dégagent assez clairement en termes d'évolution des comportements en rapport aux respects des droits des enfants. Sans ordre précis, ces évolutions principales (selon encore une fois des témoignages) sont données ici :

- Forte baisse voire arrêt des mariages précoces avec une scolarisation de la jeune fille qui est privilégiée ;
- Augmentation des soins aux enfants (protection sous moustiquaire...) et de l'attention aux maladies qu'ils peuvent contracter
- Présence plus forte des enfants à l'école / moins d'absentéisme / plus de motivation des enfants
- Plus d'encadrement aux enfants sur leurs activités extérieures (moins de divagation) entraînant moins d'accidents et de mauvaises pratiques (baignades dangereuses, consommation de charognes de poulets)
- Intérêt pour une scolarisation et un accès à une éducation non parentale plus précoce des enfants (crèche, garderie...)
- Baisse du travail « forcé » - « précoce » - trop dur des enfants
- Rééquilibrage dans les tâches ménagères entre filles et garçons – Hommes et femmes
- Une moindre stigmatisation des enfants handicapés
- Baisse significative de la maltraitance et violence aux enfants et hausse simultanément des pratiques d'écoute et de dialogue

⁵⁴ La stratégie de sortie réalisée par un des 4 sites (et définie pour les derniers mois du projet) dit ceci : « Responsabiliser d'avantage l'OBC dans le pilotage des activités du projet RECORDE (participer à la rédaction des TDRs, mobiliser les participants/tes, participer à l'animation de l'activité, participer à la rédaction du rapport, participer à l'exécution des dépenses) ». Cela va dans le sens de l'évaluation qui précise de façon importante ceci. Cette « responsabilisation de l'OBC dans le pilotage des activités » doit se faire plus tôt dans la vie du projet et doit être suivie d'un transfert effectif des activités 6 ou 12 mois avant le terme du projet.

➤ **Analyse de l'évolution des revenus et de leur utilisation au niveau des familles PRF appuyées**

L'évaluation externe s'appuie sur quelques questions issues du questionnaire tuteurs pour donner des indications sur l'évolution des revenus et l'apport du projet dans cette évolution. Les deux tableaux ci-dessous donnent les réponses des 63 tuteurs interviewés sur l'évolution de leurs revenus depuis 3 ans.

	Général	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Oui beaucoup	52%	50%	33%	65 %	60%
Oui un peu	32%	31%	40%	29%	27%
Non	14 %	13%	27%	6%	13%
Pas de réponse	2%	6%			

Tableau 19 : Réponse à la question : « Du début du projet (il y a 3 ans) à maintenant, est ce que vos revenus ont augmenté au sein de votre ménage ? » - questionnaire Tuteur

Ce deuxième tableau fait la même analyse suivant une catégorisation des ménages bénéficiaires selon deux critères (familles monoparentales / biparentales ; ancienneté des ménages dans le programme RF) afin de savoir si certains types de ménages sont plus influencés/impactés que d'autres.

	Général	Familles monoparentales	Ancienneté des ménages bénéficiaires (année de sélection dans le PRF/ RECORDE)		
	63	(31/63)	Bénéficiaires RECORDE (2017-2018) (16/63)	Bénéficiaires PRF ⁵⁵ (2014-2016) (9/63)	Bénéficiaires PRF (2009-2013) (38/63)
Oui beaucoup	52%	45%	56%	55 %	50 %
Oui un peu	32%	39%	38%	22,5%	32%
Non	14 %	13%	6%	22,5%	18%
Pas de réponse	2%	2%			

Tableau 20 : Réponse à la question : « Du début du projet (il y a 3 ans) à maintenant, est ce que vos revenus ont augmenté au sein de votre ménage ? » - questionnaire Tuteur

84 % des personnes interrogées indiquent que le revenu de leur ménage a augmenté en 3 ans de temps dont 52 % répondent OUI BEAUCOUP. Les chiffres sont meilleurs au Mali en comparaison avec le BF, alors que les ménages n'ont pas bénéficié d'appui en AGR individuelles (et peu en AGR collectives sur les périmètres maraichers). L'analyse limitée aux familles monoparentales menées par des femmes seules donne des résultats similaires (un peu inférieurs) à l'ensemble de l'échantillon. Enfin l'analyse entre les catégories de bénéficiaires suivant l'ancienneté dans le PRF ne montre pas non plus de différences, ne permettant pas d'interpréter des changements plus marqués chez tel ou tel groupe.

⁵⁵ Anciens bénéficiaires PRF intégrés dans le projet RECORDE. La parenthèse indique l'année de sélection et intégration dans le PRF.

Le suivi-évaluation du projet ne s'intéressant pas à l'analyse des revenus (à part sur le site de Ouagadougou qui a commencé à le faire), l'évaluation ne présente pas les résultats mesurés par le projet en interne. C'est dommage et cela est un manque selon l'évaluation, notamment dans le cadre de la mesure de la progression vers l'autonomie (outil « échelle » de progrès qui ne prend pas en compte cette variable importante).

Concernant l'utilisation des revenus sur la protection des enfants / la couverture des besoins des enfants, et l'impact positif d'une amélioration de ceux-ci, 70 % des interviewés déclarent un impact très positif, 21 % un peu d'impact et 9% « comme avant ». L'analyse pour les femmes seules ne montre pas de différence dans les résultats.

➤ Analyse de l'autonomie au niveau des familles PRF appuyées

L'évaluation externe aborde de façon simple et directe la question de l'autonomie en demandant aux familles PRF interviewés si elles pourront prendre la relève et payer pour les besoins essentiels de leurs enfants au terme du projet. Les résultats globaux et par catégorie de famille sont présentés plus bas. Les bénéficiaires PRF sont dans l'ensemble confiants qu'ils pourront assurer la relève à la fin du projet et payer pleinement pour les besoins essentiels de leurs enfants après le retrait du projet. Cela donne une indication sur la question de l'autonomie mais il est difficile d'en conclure plus que cela.

	Général	Familles monoparentales	Ancienneté des ménages bénéficiaires (année de sélection dans le PRF/ RECORDE)		
	63	31/63	Bénéficiaires RECORDE (2017-2018) (16/63)	Bénéficiaires PRF (2014-2016) (9/63)	Bénéficiaires PRF (2009-2013) (38/63)
Oui	83 %	45%	94%	89 %	76 %
Incertain	14%	39%	6%	11%	19%
Non	3%	13%			5%

Tableau 21 : Réponse à la question : « Est-ce que vous êtes confiant(e) qu'au terme du projet (dans 3 mois) vous pourrez prendre la relève et payer pour les besoins essentiels de vos enfants (en assurant le même standard) ? » - questionnaire Tuteur

Le suivi-évaluation suit, à une régularité du semestre ou de l'année, l'évolution de l'autonomie des familles PRF accompagnées et appuyées spécifiquement par le projet grâce à un outil sophistiqué développé en interne de SOS appelé « échelle de progrès ». Cette échelle est un peu un indicateur composite / un index fait de plus de 50 variables couvrant de nombreux domaines liés aux conditions de vie et aux capacités des familles. Le rapport d'évaluation partage dans le tableau ci-dessous les données collectées par le projet en lien avec cette analyse de l'autonomie (via l'outil *échelle de progrès*) en janvier 2019. Il serait intéressant de les comparer avec la situation d'avant-projet pour ces familles. Le rapport sur l'étude de base en début de projet ne propose pas cette analyse et l'évaluation n'a pas ces données.

Niveau d'autonomie suivant l'échelle de progrès	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Sanankoroba	Kita
Bon	24%	62%	N/A ⁵⁶	52%
Moyen	56%	37%	N/A	36%

⁵⁶ Données manquantes

faible	20%	1%	N/A	16%
--------	-----	----	-----	-----

Tableau 21 : Mesure de l'indicateur du cadre logique « proportion des familles du groupe cible spécifique ayant progressé sur son rapport de progrès » par le projet en janvier 2019

➤ Analyse satisfaction et bien-être des enfants vivant dans les familles PRF appuyées

Les enfants interviewés déclarent à plus de 90 % que leurs relations avec leurs parents / tuteurs, fratrie et entourage sont bonnes, ce qui montrent un épanouissement de ceux-ci. Concernant d'autres aspects de leur vie (scolarité ; loisirs et jeux, conditions de vie), leur satisfaction est moindre mais reste bonne comme l'indiquent les résultats.

	Scolarité	Loisirs et jeux	Conditions de vie (habillement, habitat, alimentation)
Situation normale	65 %	80%	80 %
Situation moyenne	28%	17%	18%
Situation problématique	7%	3%	2%

Tableau 22 : Réponse à la question : « Comment qualifierais-tu aujourd'hui ta scolarité, l'accès aux loisirs et tes conditions de vie ? » - questionnaire Enfant

73 % des 60 enfants /adolescents interrogés déclarent que l'alimentation (qualité de la nourriture, nombre de repas...) s'est BEACOUPI améliorée (20 % = Oui un peu et 5 % = faiblement -stagnation) dans leurs familles ces 3 dernières années, en résonance avec les résultats et chiffres présentés dans le tableau N°22, obtenus auprès des tuteurs, sur leur appréciation de leurs revenus et autonomie actuel. Concernant l'accès aux études et aux soins, respectivement 73 % et 77 % des enfants déclarent que leurs tuteurs ont pu subvenir totalement à leurs besoins ces 12 derniers mois (Cf. résultats dans le tableau). Ces derniers résultats sont à relativiser car le projet continue à appuyer ces familles sur leurs besoins de santé et de scolarité.

	Scolarité / apprentissage	Santé
Oui totalement	73 %	77%
Oui souvent	25%	22%
Non pas du tout	2%	1%

Tableau 23 : Réponses à la question : « Est-ce que tes tuteurs ont pu subvenir ces 12 derniers mois à tes besoins de scolarité / apprentissage ? Et à tes besoins de santé ? » - questionnaire Enfant

Enfin 5 enfants (4 garçons et 1 fille) soit 8% de l'échantillon ont déclaré à l'enquête qu'ils avaient fugué du foyer familial ou pensé le quitter dans les 12 derniers mois.

5.0 ANALYSE GENERALE DE LA GESTION ET DU PILOTAGE DU PROJET

Cette partie du rapport avant la conclusion et les recommandations analyse de façon générale et transversale les aspects liés au montage institutionnel, à l'organisation interne du projet (entre les partenaires appartenant au réseau SOS Villages d'Enfants), à la gestion et au pilotage du projet. Ce chapitre reprend les points saillants mis en lumière par l'évaluation.

Dans le projet RECORDE, comme dans d'autres projets évalués en phase finale, un certain regard sur les conditions de conception, de lancement et mise en œuvre du projet est nécessaire car il va expliquer une grande partie les éléments de réussite et de défaillance dans la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs. Certains des points d'analyse à venir dans ce chapitre ont déjà été un peu mis en avant lors des chapitres précédents traitant des activités menées sur le terrain et expliquant à certains moments les causes des difficultés rencontrées. Les analyses plus poussées sur le pilotage et la gestion de RECORDE décrites ici sont le fruit (accompagné des réflexions des consultants) des discussions avec les équipes terrain sur les 4 sites, avec les responsables des Associations Nationales impliquées (SOS Mali et Burkina Faso), avec le chef de projet et les partenaires terrain SOS VE. L'évaluation note chez ces personnes une bonne compréhension de la situation, une certaine convergence des points de vue et de bonnes idées pour les solutions dans un futur projet.

De façon résumé, avant de les développer dans les paragraphes à venir, l'évaluation observe au niveau du pilotage et de la gestion du projet les éléments phares et les grandes difficultés suivants :

- Certaines erreurs importantes au moment de la conception ;
- Une phase de démarrage et de lancement mal maîtrisée ;
- Une trop grande dispersion et confusion dans les responsabilités entre les partenaires SOS, entre les échelons d'intervention et entre les personnes, avec un manque de décentralisation au niveau du terrain, au niveau des AN et du chef de projet ;
- Un turn-over important et des capacités faibles (non renforcées) au niveau du personnel projet et notamment des équipes terrain ;
- Des manques dans la coordination opérationnelle et l'appui technique et méthodologique aux équipes locales (et entre les équipes) en place dans les 4 sites d'interventions et en charge de la mise en œuvre des activités.

Conception du projet :

L'évocation de la conception du projet en 2014 et 2015 avec les personnes impliquées à ce moment-là montre le soin avec lequel ce projet a été construit grâce notamment à un engagement fort et pratique de SOS FR. Les différentes études et diagnostics menés dans les territoires concernés à ce moment-là en témoignent. Force est de constater que certaines erreurs faites à ce moment-là ont pénalisé le projet dans sa mise en œuvre, à l'image de ces exemples choisis par l'évaluation : sous-dimensionnement des moyens humains (Cf. analyse sur les RH plus bas) et logistiques⁵⁷ ; insuffisance de budget pour les RH terrain (salaires sous-estimés) ; insuffisance de ressources pour certaines activités ; absence de prise en compte des besoins de formation et de renforcement du personnel projet. Si la participation / implication des interlocuteurs / partenaires locaux (et en premier lieu les communautés d'intervention) a existé lors de la phase de conception de projet, il faut en effet sensiblement la renforcer pour le futur projet, en lien avec l'approche communautaire / développement local prônée par le projet et SOS pour ces nouveaux PRF.

Phase de lancement :

L'expérience de l'évaluateur - chef de mission (d'évaluateur et de gestionnaire de projet) lui fait dire que cette phase est cruciale notamment dans les projets institutionnels et complexes (innovants...) comme RECORDE.

⁵⁷ Les communautés d'intervention sont situées la plupart à quelques kilomètres de distance des villages d'enfants SOS dans lesquels sont basés les équipes RECORDE. Les besoins logistiques (véhicules roulants) ne sont pas très importants. Les équipes terrain RECORDE se sont déplacées pour les besoins quotidiens du travail de terrain avec des motos de SOS VE. Pour les déplacements entre les sites (ou depuis les capitales vers les sites), les déplacements (du chef de projet) sont assurés par les véhicules 4X4 des AN ou d'autres projets. Cette mutualisation est intéressante mais a été aussi pénalisante d'après certains responsables d'AN et le chef de projet.

Elle permet de lever dès le départ d'inévitables imprécisions et erreurs issues de la conception du projet. Elle permet de construire les cadres et les outils de gestion, de former les équipes terrain et leur donner les orientations techniques. Cela était particulièrement important dans le cadre de RECORDE avec le changement radical de stratégie d'intervention (passage PRF-RECORDE) alors que les équipes étaient (au départ) restées les mêmes en grande majorité. Le projet introduit de nouvelles démarches et activités qu'il fallait opérationnaliser et cadrer pour faciliter et harmoniser le travail des 4 équipes et sites.

Il semble selon l'évaluation que les partenaires SOS et le projet n'ont pas bien pris la mesure de ces besoins et de l'importance de cette phase, avec des efforts très insuffisants de renforcement du personnel (Cf. commentaires dans un point suivant) et de cadrage et orientation du travail en direction des équipes terrain. Le projet a certes réalisé dans les premiers mois un atelier de lancement. Celui-ci a permis la nécessaire communication institutionnelle et aux personnes impliquées de se rencontrer. Celui-ci et les premiers mois du projet dans son ensemble ont été insuffisamment l'occasion d'un véritable travail de coordination et d'orientation⁵⁸.

Montage institutionnel -organisation interne – partenariats SOS :

Après réflexion et maturation sur des questions aussi complexes, l'évaluation ne pense pas que le montage institutionnel de RECORDE soit trop lourd ou complexe. Il est certes complexe en considérant les différentes partenaires SOS et les différents niveaux d'organisation⁵⁹ associés mais c'est en quelque sorte inévitable ! La juxtaposition d'une organisation propre au projet (avec notamment le poste de chef de projet) et de l'organisation propre aux Associations Nationales (AN) est un autre élément de complexité. C'est aussi inévitable en choisissant un modèle d'organisation qui favorise une démarche partenariale au sein de SOS VE et un partage de responsabilités⁶⁰. Ce modèle ou choix n'est pas remis en cause par l'évaluation qui constate qu'il est exigeant mais pas insurmontable en termes d'organisation.

Certaines choses ont été mal maîtrisées dans l'opérationnalisation / la déclinaison de ce modèle global. L'évaluation parle plus haut d'une *trop grande dispersion et confusion dans les responsabilités entre les 4 partenaires SOS (entre les 3, SOS FR- BIR-AN), et un manque de décentralisation au niveau du terrain, au niveau des AN*. La responsabilité de la mise en œuvre du projet et des activités sur le terrain doit revenir totalement aux associations nationales pour une totale responsabilisation et appropriation de celles-ci. En ce qui concerne les deux autres organisations BIR et SOS FR, elles doivent rester dans des fonctions de contrôle et de « supervision stratégique », à travers le comité de pilotage, les rapports internes, des visites annuelles de terrain... (dans un modèle de partenariat que l'on trouve souvent entre 1 ONG du nord et 1 ONG du sud y compris dans le cadre de financement public). Dans le même sens il faut responsabiliser et donner les moyens pour un appui technique et une coordination opérationnelle menés par le terrain, par les AN à travers notamment les coordinations (coordinateur) nationales PRF (et le chef de projet), et qui dépendent moins de l'extérieur / du BIR, SOS FR ou autres (sinon pour des besoins bien identifiés et planifiés). Il faut définir précisément les rôles et responsabilités du chef de projet et son mode de fonctionnement et de relation avec les AN (directeur national, CNPRF, directeur de programme, équipes projet locales). Il faut davantage informer toutes les parties prenantes et personnes sur les schémas d'organisation, de management et de communication élaborés dans cet esprit et veiller à sa bonne application.

Ressources humaines :

Des considérations multiples et importantes doivent être faites sur la gestion des RH dans le cadre du projet RECORDE. Ces aspects ont affecté la performance et l'efficacité du projet. Les salaires du personnel terrain ont été sous-estimés dans le budget du projet. Les AN ont recruté et payé au départ le staff RECORDE⁶¹ sur des bases salariales trop élevées en rapport au budget prévu par RECORDE. Cela a entraîné au bout de plusieurs mois du projet la nécessité de réviser brutalement à la baisse les salaires et par ricochet le départ de personnel terrain. Le turn-over est exceptionnellement élevé dans ce projet. Des postes ont été vacants plusieurs

⁵⁸ Un cadre d'une Association Nationale dit ceci : « Problème de compréhension commune et d'appropriation du document de projet. Les activités et indicateurs ont été mal compris. 1 atelier de travail en commun a manqué... »

⁵⁹ Niveau France (SOS FR signataire de la convention avec l'AFD et la coopération de Monaco) – niveau sous régional (BIR) – niveau National (AN) – niveau programme / site – niveau terrain – équipes terrain RECORDE.

⁶⁰ ... contrairement à une approche projet favorisée dans le cadre du pilotage de PACOPE qui a une plus grande autonomie par rapport au fonctionnement des organisations /institutions nationales, régionales et européennes SOS VE

⁶¹ On parle ici des assistants Protection de l'Enfance et AGR des 4 sites d'intervention

mois, 6 mois dans certains cas. Sur les 13 postes disponibles sur les 4 sites, 4 personnes seulement ont suivi / mené le projet de A à Z. La faiblesse des capacités des équipes locales est soulignée largement par les responsables du projet et des AN et le personnel lui-même. On ne parle pas des capacités intrinsèques de ces personnes mais d'un constat simple qu'ils ne sont pas en (totale) capacité d'assurer certaines exigences liées à ce nouveau projet et qu'il fallait prévoir des formations et un renforcement de capacités au départ (et en cours de projet). Pour un projet basé sur le renforcement de capacités, dans une approche en rupture avec les pratiques passées (et mené pour la première fois dans le cadre d'un financement public), l'évaluation s'étonne qu'aucun moyen et activité n'aient été pensé et planifié pour cela. Au Mali il a été fait mention que la participation du staff RECORDE à certaines formations offertes par le projet PACOPE n'a pas été possible par manque de budget pour les frais annexes. Le renouvellement de staff doit être aussi considéré pour amener de nouvelles compétences et du dynamisme.

Les équipes locales SOS RECORDE, le plus souvent les assistants PE et AGR, ont insisté souvent sur le sous-effectif et leur difficulté à assurer toutes les tâches assignées à leurs postes. Leur demande consiste souvent à avoir des assistants communautaires (pour les aider dans l'exécution des tâches / activités terrain à l'image du projet PACOPE ayant des agents communautaires de proximité (ACP)). L'évaluation ne saurait statuer de façon précise sur ce point. L'accompagnement des ménages PRF (au niveau des OS2 et OS3) dans un travail social de qualité et dans une approche personnalisée est très exigeant. Quand on est assistant PE, faire ce travail social avec 60-80 ménages (comprenant les tuteurs-rices et les enfants) et suivre en même temps les activités de l'OS1 apparaît en effet comme compliqué. Et similairement pour l'assistant AGR. Cela est d'autant plus vrai au Mali où les équipes des deux sites avaient à gérer respectivement 5 et 7 communautés (avec autant que comité de PE, clubs d'enfants, AGR collectives...). Les demandes de personnel supplémentaire traduisent avant tout la frustration des équipes terrain de ne pas pouvoir mener leurs activités avec le niveau de qualité nécessaire. L'évaluation est convaincue en même temps qu'une rationalisation de beaucoup de tâches et procédures dans le travail terrain est possible et nécessaire avec un double bénéfice sur la qualité et le temps passé à cela. Cette mesure, ajoutée à des formations aux staffs en matière de maîtrise d'outils de gestion et de travail (outils informatiques), permettrait de gagner en efficience.

Enfin les équipes du Burkina Faso sont souvent sollicitées par l'AN et le programme /village auxquelles elles appartiennent (afin de participer à des réunions, sessions budgétaires, commissions...) et sont pénalisées, ne pouvant pas se consacrer à 100 % sur le projet RECORDE. L'accord entre partenaires SOS précise pourtant ceci : « Le temps de travail des coordinateurs des programmes de renforcement de la famille (PRF), leurs assistants et les assistants AGR sera dédié à 100% au projet RECORDE. Leur hiérarchie et le BIR s'engagent à ne pas les impliquer dans d'autres activités que le projet RECORDE. »

Coordination opérationnelle – Appui technique :

Il est important de préciser, en préambule à ces questions importantes de coordination terrain, que chaque site avait avant RECORDE une grande autonomie selon le fonctionnement des PRF. En considérant l'ensemble des besoins d'évolution des modes de travail/gestion, d'opérationnalisation des nouvelles méthodologies d'intervention et des nouvelles activités et d'harmonisation par le haut des pratiques entre sites, et de possibles résistances au changement..., on comprend que le travail de formation, de coordination opérationnelle et d'appui technique est / était colossal dans le projet RECORDE.

L'accompagnement des équipes locales et le travail de coordination opérationnelle ont manqué sensiblement pendant la première partie du projet (tranche I selon l'organisation du financement AFD). La réunion de coordination à Dakar en juin 18 (correspondant à la clôture de cette tranche I) et l'arrivée au même moment d'un nouveau coordinateur / chef de projet pour RECORDE ont inversé la tendance. Les équipes terrain ont noté des améliorations sensibles. Les raisons de ces améliorations sont multiples mais le fruit avant tout du dynamisme et de la capacité du nouveau chef de projet, d'une implication plus forte des AN et d'un dialogue renforcé entre les partenaires.

Ces améliorations dans la deuxième partie du projet, en rapport aux problèmes d'organisation constatés dans les 18 derniers mois, ne nous permettent pas de conclure que le système de coordination et d'appui technique prévu dans le projet est bon / pertinent et que cela dépend uniquement de la capacité et implication de certaines personnes comme le chef de projet et d'un système qui devait trouver sa vitesse de croisière. Certes des éléments conjoncturels ou propres à des individus, à une routine qui doit s'installer ou une expérience pratique qui doit se développer, jouent et ont joué dans ce projet.

Ces améliorations sont imparfaites et insuffisantes selon l'évaluation, et les raisons doivent être cherchées de façon structurelle dans un système de coordination opérationnelle et d'appui technique qui doit évoluer ou devra évoluer dans un futur projet. Il faut un système d'appui technique et méthodologique de proximité aux équipes terrain et aux sites d'intervention. Le rôle et les moyens des AN doivent être renforcés (à travers leur coordinateur national PRF ou leur cellule de coordination technique) si les partenaires continuent à privilégier une logique institutionnelle et partenariale (et non totalement projet_ comme dans le PACOPE) comme ils l'ont fait dans RECORDE. Attention, par expérience, on observe souvent sur le terrain dans le monde des ONG que les coordinateurs nationaux ont des grandes difficultés à se rendre disponible pour le travail de suivi et d'appui aux projets / actions terrain et à apporter la bonne expertise technique au bon moment. L'évaluation note ainsi que dans le cas du PACOPE, un poste de coordinateur national adjoint (CNPRF adjoint) dédié à ce projet a été créé dans chaque pays pour ces raisons. A côté de cet appui technique, un rôle important de coordination opérationnelle (l'évaluation distingue les deux !) revient au chef de projet. Le chef de projet actuel mentionnait pendant l'évaluation une critique récente d'un responsable d'une AN qui lui disait « tu ne dois pas t'impliquer au niveau opérationnel / au niveau du terrain ». Cette situation est symptomatique d'un problème et d'un besoin persistant, à la fin de ce projet, de préciser les contours des fonctions et responsabilités de ce poste clé de « chef de projet ». L'évaluation prend position pour une « ingérence » du chef de projet dans les questions opérationnelles et pour la constitution d'un binôme (dans chaque pays) chef de projet -CNPRF (ou adjoint) pour encadrer la mise en œuvre du projet sur le terrain. Cela n'exclut pas un rôle du BIR dans le futur projet, sur certains besoins précis d'expertise (à l'image des appuis intéressants au niveau genre et plaidoyer qui ont été apporté dans RECORDE) bien planifiés en termes de timing et moyens.

Dans les paragraphes suivants, un éclairage de l'évaluation sur d'autres thématiques ou aspects importants quant à la gestion du projet est donné.

Gestion de projet – approche GAR :

Plusieurs personnes SOS rencontrées sur le terrain ont mentionné le manque d'approche GAR (Gestion Axée sur les Résultats) sans que ce soit très clair pour l'évaluation au départ. Au fil de la mission ces évocations ont pris du sens. Le passage d'un projet PRF, fonctionnant à partir de fonds internes SOS (avec un mode de gestion « activités », beaucoup moins exigeant pour être simple et explicite), à un financement public et à un projet institutionnel a généré un choc aussi important pour les équipes terrain (et les AN et notamment l'AN du BF moins expérimentée) que le changement de stratégie d'intervention évoqué à plusieurs reprises dans ce rapport. S'habituer aux exigences et adopter les bonnes pratiques et outils propres à une gestion GAR ne sont pas choses faciles. Cette transition est lente et se fait non sans difficultés et résistances. L'accompagnement / coaching du chef de projet actuel est très utile dans ce sens mais cela aurait nécessité plus de moyens de formation et de renforcement dès le départ.

Suivi & évaluation (interne) :

Avant de rentrer dans les aspects techniques, l'évocation du suivi-évaluation nous amène à nouveau dans des questions de partage de responsabilités et de coordination entre les partenaires et les personnes impliqués dans la gestion du projet. Les AN possèdent, au niveau central, une cellule et des responsables suivi-évaluation et animent le travail de suivi-évaluation que les programmes SOS (auquel le projet RECORDE est rattaché) doivent faire avec l'aide d'une base de données internationale (PDB - Programme Data Base) renseignée régulièrement. La relation -coordination entre ces cellules et personnes et le chef de projet (qui a aussi des responsabilités en matière de suivi-évaluation) sont insuffisantes, à tel point que le chef de projet n'a pas accès à la PDB (possédant pourtant des informations intéressantes pour lui et le travail de reporting). De la même façon qu'évoquée plus haut pour la coordination opérationnelle, un travail en binôme doit voir le jour entre le chef de projet et le responsable S&E des AN dans le futur projet (avec le *backup* du BIR si nécessaire).

Une démarche de suivi-évaluation interne est centrale dans une approche de type GAR. Elle fait le pont entre la planification et le reporting (rendre compte - redevabilité) et favorise une capitalisation, un apprentissage en interne et un transfert d'expériences.

Dans le cadre du projet RECORDE (et d'autres), le suivi-évaluation comprend en premier lieu la mesure des indicateurs du cadre logique, définis à la conception par les porteurs de projet et acceptés par les bailleurs. Ces indicateurs officiels / contractuels permettent la vérification de l'atteinte des objectifs et autres résultats

attendus du projet. Avec l'appui du spécialiste du BIR, la coordination du projet a très tôt lancée des démarches et recherches pour réaliser l'étude de référence (Baseline) en 2017, l'année de démarrage du projet. Une deuxième mesure a été faite en 2018, et une troisième en janvier 2019. Selon SOS les deux premières mesures dont l'étude de référence ne sont pas fiables et les données ne sont pas exploitables. Sans comprendre totalement les raisons de cette situation, l'évaluation conclut à des manques au niveau du cadrage au départ du processus (élaboration d'un plan de suivi-évaluation), de l'élaboration d'outils pertinents (en rapport aux IOV à mesurer) et de la formation et du contrôle des équipes locales et des enquêteurs-rices.

Le fait que la situation de référence (situation « sans projet ») ne soit pas exploitable et comparable avec les mesures ultérieures est fâcheux car elle ne permet pas aux porteurs de projet (et à l'évaluation externe) de conclure nettement sur la contribution du projet RECORDE aux changements observés en janvier 2019 (mis en valeur dans le chapitre précédent), ou à la fin de RECORDE (une « endline » / une mesure est prévue dans les derniers mois du projet). C'est d'autant plus embêtant quand on sait que RECORDE prend la suite de 7 à 10 années de PRF dans ces mêmes communautés et en majorité avec les mêmes familles bénéficiaires.

Le suivi-évaluation interne ne consiste pas seulement en cette mesure des IOV du cadre logique, mais demande aussi une mesure ou au moins une collecte sur le terrain d'autres données liées aux réalisations et résultats du projet. Par exemple, pour être concret, le suivi (évaluation) des AVEC ! Ces données plus en rapport avec les activités directes du projet et les résultats qu'elles amènent sont aussi très utiles. La collecte de ces données existe dans le cadre de RECORDE. Par contre leur centralisation et inclusion systématique dans les cadres de reporting interne (et institutionnel) manquent, comme l'a observé l'évaluation (externe). Beaucoup de données présentées dans le corps de ce rapport, issues du suivi-évaluation interne, ont dû être demandées spécifiquement par les consultants auprès des 4 sites et ont été envoyées sous des formes et des niveaux de précision différents. Des outils de tableau de bord utilisés par beaucoup d'ONG internationales permettent de centraliser et remonter ces données de façon systématique et régulière dans le cadre du système de reporting en place. Une base de données propre au projet peut être aussi créée... Certaines analyses et collectes de données manquent et auraient besoin d'être inclus dans RECORDE / dans les PRF. L'évaluation donne l'exemple de la mesure des revenus des familles PRF et l'utilisation de leurs revenus (en lien avec les OS2 et OS3), et souligne la bonne initiative du site de Ouagadougou dans ce sens.

Partenariat local & approche partenariale

Les 4 sites ont su mobiliser de façon intéressante et efficace dans leurs territoires respectifs une grande variété de partenaires ou prestataires locaux⁶² pour les aider à réaliser les activités. Trois sites sur 4 (sauf Ouagadougou) organisent localement et régulièrement (tous les 6 mois environ) des *comités institutionnels* (équivalent de comité de pilotage local ou plutôt à des réunions d'information sur le projet) impliquant certains de ces partenaires locaux majeurs. Ce mécanisme renforce aussi l'ancrage local du projet (tout en ayant un rôle limité dans le pilotage du projet et les décisions prises).

Dans la dynamique de transfert de compétences SOS – OBC, les OBC (surtout dans le cas du Burkina Faso) ont été mises en relation avec beaucoup de ces partenaires locaux et entretiennent déjà pour certaines des liens avec ceux-ci sans l'intermédiaire de SOS. L'évaluation note pour le Mali certains manques essentiels. A Kita par exemple le chargé de programme développement social (rencontré par la mission d'évaluation) en charge pour le cercle de Kita de la supervision des organisations communautaires et des activités communautaires et humanitaires ne connaît pas les OBC de SOS et n'a pas été mis en relation avec elles.

Sur les questions de protection de l'enfance et de liens avec les acteurs de ce secteur, l'évaluation note pour le Burkina Faso dans le rapport des rapprochements et des collaborations très intéressants menés dans la deuxième partie du projet entre le projet-SOS-OBC et les acteurs et réseaux (Réseau de Protection de l'Enfance au niveau régional) en place. Les sites du Mali fonctionnent en vase clos sans lien avec les services du ministère de tutelle et autres acteurs PE. Si ces services sont moins accessibles qu'au BF (vrai dans le cas de Sanankoroba) et que le contexte institutionnel est (peut-être) moins favorable, l'évaluation note un manque d'efforts dans ce sens du côté de RECORDE au Mali. Le représentant du service social local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille à Kita ne connaît pas et ne collabore pas avec RECORDE (alors qu'un cadre de concertation est organisé par ses services tous les 3 mois et que le directeur de programme SOS de Kita assiste aux réunions). De façon générale et conclusive, il y a un enjeu important dans les futurs projets

⁶² Mairies/ services sociaux ; centre de santé ; experts - consultants -formateurs indépendants ; ONG et associations locales ; Services de l'Etat ; acteurs de la Protection de l'Enfance ; radios locales...

d'une plus grande collaboration avec les acteurs PE et intégration dans le secteur et les dynamiques nationales en matière PE.

Au-delà de ces multiples « petits » partenariats locaux évoqués ici, l'évaluation pense, l'a dit dans le corps du rapport et le mentionne dans une recommandation, qu'un ou deux partenariats majeurs avec des ONG / structures (de niveau national) ayant une expertise dans tel ou tel domaine (notamment dans les domaines du développement local - développement communautaire et/ou développement économique), en rapport aux besoins de SOS et des projets PRF futurs, seraient les bienvenus.

6.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette conclusion cherche à discerner et résumer les forces et faiblesses-limites de RECORDE et à mettre en valeur les réussites et les acquis de ce projet qui sont indéniables et montrent le chemin parcouru en 3 ans.

La structuration de RECORDE et sa logique d'intervention, avec des changements assez radicaux avec les anciens programmes de renforcement de la famille (PRF), sont globalement très pertinentes et vont dans le bon sens. L'évaluation n'en conclut pas pour cela qu'il n'y a pas de problèmes de pertinence et qu'il faut regarder seulement du côté de l'efficacité et de l'exécution des activités. Dans une approche de développement communautaire / local complexe et exigeante, la marge de progression pour affiner cette logique d'intervention générale et sa déclinaison opérationnelle est grande. Ce rapport questionne ou remet en cause certains choix stratégiques et opérationnels faits par le projet sur ses principaux axes d'intervention et proposent des solutions et recommandations.

L'évaluation souligne le manque d'anticipation (ou minimisation) de la part SOS des difficultés et besoins multiples liés à la transition PRF – RECORDE et la gestion d'un projet institutionnel sous financement public (nouveau pour les partenaires et équipes terrain). Ce manque concerne la conception du projet (construction du projet et du budget) et son lancement (rectification des erreurs de la conception ; affinement et opérationnalisation des activités et stratégies / méthodes d'intervention ; renforcement du personnel ; organisation du travail et planification), ce qui a affecté certains aspects de la pertinence et efficacité de RECORDE.

L'analyse finale de l'efficacité de RECORDE donne l'occasion à l'évaluation de souligner les efforts (à tous les niveaux) et le sérieux avec lesquels le projet et les activités ont été mis en œuvre sur le terrain. La grande majeure partie des activités a été exécutée au moment du passage de l'évaluation 3 mois avant le terme du projet. Certaines sont en souffrance / ont besoin de consolidation ou présentent des retards. Les recommandations présentées plus bas soulignent des besoins pour cette fin de projet et une année 2020 importante de transition et de consolidation (en fonds propre SOS et coopération monégasque).

Au niveau de l'impact (on parlera plutôt de « changements » tangibles en cette fin de projet) au niveau des communautés et des groupes cibles, l'évaluation retient ceci dans les réussites majeures du projet :

- Inculcation du respect des droits des enfants et évolution sensible du système éducatif des tuteurs ;
- Progrès dans l'autonomie des familles PRF grâce aux AVEC et appuis économiques ;
- Renforcement au niveau des OBC des compétences techniques sur la protection de l'enfance et sur la gestion des AGR collectives et succès du transfert de responsabilités sur certaines activités ;
- Emergence d'un système social communautaire ;
- Renforcement du rôle et des responsabilités des femmes dans les ménages et dans les communautés ;

Concernant la pérennité du projet, il est difficile pour l'évaluation de se positionner. Le retard dans la mise en place/ l'exécution d'activités (AGR collectives, mutuelles de santé) n'a pas permis aux équipes d'assurer une phase d'accompagnement, de consolidation et de pérennisation. Dans des cas comme les AVEC, mises en place dès 2017 (pour la plupart), l'accompagnement a été long et la pérennité de ces structures est assurée. Les derniers mois du projet et l'année 2019 vont être importants pour consolider les acquis et pérenniser certaines activités, organisations et instances communautaires. D'autre part le manque de mise en situation des OBC dans la gestion totale et entière des activités (prévues dans le transfert entre le projet et eux) pendant le temps du projet (comme par exemple dans l'animation et le suivi des comités des protection de l'enfance et des clubs d'enfant) est un frein au processus de pérennisation engagé par le projet et rend difficile l'analyse de pérennité (notamment sur ces entités et les services qu'ils rendent dans le cas de l'exemple pris).

6.1 Réponses aux questions évaluatives

Dans la première partie de la conclusion, l'évaluation porte un jugement général et final sur le projet notamment à travers les principaux critères CAD. Cette deuxième partie de la conclusion porte un regard plus spécifique (et en même temps synthétique) sur les principaux axes d'intervention ou objectifs du projet. Elle le fait en répondant aux questions évaluatives posées dans les termes de référence (légèrement complétées par la mission pendant le travail de cadrage/préparation) et constitutives du référentiel d'évaluation.

Question 1/ Quels sont les changements significatifs que le projet a apporté/induit sur les droits des enfants, garçons et filles, du groupe-cible de SOS ? Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de prévenir les séparations familiales (placement, confiage ou abandon d'enfant) ?

Les tuteurs interrogés dans le cadre de l'évaluation et du processus d'enquête d'une soixantaine de ménages – familles PRF attestent de changements importants dans leurs méthodes éducatives (hausse de l'écoute et des soins/attentions aux enfants ; baisse des brutalités et augmentation du conseil et du dialogue). Le retour d'expérience des consultant(e)s-enquêteur-ric(e)s qui ont dialogué avec les 60 tuteurs (et 60 enfants) le dit clairement. Les réponses des tuteurs-ric(e)s sont nettes et tranchantes sur ces questions / aspects. Les familles autonomisées (et sorties de RECORDE), à Kita et Sanankoroba, confirment (après coup) de nets bénéfices à ce niveau en lien avec leur participation dans RECORDE et les anciens PRF, et progrès dans leurs capacités et leur rôle en tant que parent/ tuteur. L'amélioration structurelle des conditions de vie dans beaucoup de ménages PRF, a des liens directs avec une amélioration de l'accès aux droits des enfants (alimentation, santé, scolarité, santé...) nécessitant des ressources pour les familles, comme l'évaluation le montre.

La conviction de l'évaluation est que l'impact du projet sur ces familles est profond et large en matière d'accès aux droits des enfants dans les familles concernées. L'impact n'est pas forcément à chercher dans une baisse des séparations familiales mais dans un épanouissement et développement accrus des enfants et jeunes de ces communautés. L'évaluation ne pense pas qu'il y avait beaucoup dans le passé de tels situations et risques dans les communautés et les ménages ciblées. Mais cette analyse et ce constat ne peuvent pas être affirmés par quiconque car la situation n'a pas été analysée au départ. Les risques (ou les situations), aussi faibles ou modérés qu'ils étaient dans le passé, ont été dans tous les cas réduits à des niveaux très bas aujourd'hui.

Question 2/ Quels sont les résultats obtenus en faveur de l'autonomie des familles appartenant au groupe-cible du projet ? Le changement d'approche opéré en début de projet a-t-il eu une influence sur les résultats obtenus en matière d'autonomie entre les familles suivies avant le projet et celles admises en cours de projet ? Quel est le niveau de contribution des activités génératrices de revenus, en particulier collectives, et des groupes d'épargne communautaire à l'autonomisation des familles et à la réalisation des droits de l'enfant ?

Le chef de la mission d'évaluation (qui a écrit ce rapport) souhaite citer ici en guise de début de réponse, un extrait du rapport (de mission) écrit par sa collaboratrice du Burkina Faso qui, en des mots simples et directs, résume bien la situation : « Je pense que ces familles ne seront pas totalement autonomes. Mais une chose dont je suis certaine est qu'elles ne retomberont pas au même niveau de précarité avant le projet RECORDE. Et cela grâce au changement de comportement et aux connaissances reçues en matière d'épargne, de gestion des ressources et surtout de la compréhension d'une autre vision de la vie, qui est que leur situation ne soit pas figée. Ils ont la possibilité de la changer. »

Cet extrait souligne la complexité et relativité du concept d'autonomie. La dernière question (conclusive) du questionnaire tuteurs, interroge les tuteurs-ric(e)s de façon indirecte et pratique sur cette notion d'autonomie en leur demandant s'ils pourront prendre la relève et payer pour les besoins essentiels de vos enfants au terme du projet dans 3 mois. Ils expriment à 80 % qu'ils sont confiants pour cela !

L'impression générale de cette évaluation après 3 semaines de visites de terrain dans les 4 contextes est (sans grande surprise) que cette autonomie est fortement liée au facteur économique et revenus des familles. L'approche AVEC est l'activité la plus efficace / impactante pour l'amélioration de cette autonomie d'une grande majorité des familles (qui sont devenues membres). 92 % d'entre elles (sur 54 répondant(e)s appartenant à une AVEC par rapport aux 63 tuteurs-ric(e)s interviewés), dit que la participation à une AVEC a apporté une amélioration importante dans leur ménage sur un plan économique / financier. Elle apporte en premier lieu une discipline très bénéfique de gestion et d'épargne au sein du ménage. Le lien entre AVEC et AGR devrait être automatique mais dans la réalité ce n'est pas si évident. Une plus grande facilité de crédit est

une condition nécessaire mais semble insuffisante pour la mise en place ou la dynamisation d'AGR porteuses / générant des revenus. On observe dans le cas de RECORDE que la capacité à entreprendre et à créer la différence dans leur business reste faible chez une majorité de tuteurs et tutrices, ne leur permettant pas de développer des AGR ambitieuses et rentables. L'impact des appuis aux AGR individuels est beaucoup moins général (ne touchent pas tous les bénéficiaires !) et va varier dans sa force. Les AGR collectives doivent permettre de faire cette différence en termes de rentabilité si elles ont été bien pensées. La grande majorité de ces AGR collectives a pris du retard et le recul sur l'impact sur les ménages producteurs / participants est encore trop faible. Les 3 AGR collectives opérationnelles à ce stade donnent des signes encourageants. La consolidation technique et managériale de ces AGR collectives est la grande difficulté et enjeu.

Question 3 / Le projet a-t-il contribué à renforcer les systèmes de solidarité communautaire ? Comment le(s) système(s) de soutien social communautaire est effectif aujourd'hui et fonctionne indépendamment des impulsions et ressources du projet

En cette fin de projet RECORDE, les systèmes de soutien social communautaire émergent et se mettent en place, en lien avec des AGR collectives gérées par les OBC qui ont commencé dans certaines localités à générer des bénéfices et argent pour la caisse. Ces systèmes gérés par les OBC savent mobiliser d'autres sources, comme observé sur le terrain, avec des contributions en nature ou en argent d'AVEC ou de dons d'entreprises mécènes (cas de Bobo Dioulasso) ou des services sociaux (cas de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou). Cela montre que le système ne repose pas uniquement sur les périmètres maraichers installés ou en cours d'installation dans 11 localités (sur 13) et c'est bien ainsi. L'évaluation ne dira pas pourtant que ces systèmes de soutien social communautaire fonctionnent indépendamment des impulsions et de l'encadrement du projet. Son émergence est récente et cela va demander un accompagnement, peut-être léger mais important, de SOS sur l'année 2020.

Question 4/ En quoi la promotion des droits des enfants et la mise en place de systèmes de soutien social (solidarité & protection) communautaire ont permis d'améliorer globalement la situation des enfants dans les localités/ communautés cibles ?

La situation des droits des enfants dans les communautés cibles au départ du projet n'est pas connue ou très imprécise, et il est difficile de porter un jugement objectif et définitif sur une telle évolution. On sait ou on croit savoir que peu ou pas d'enfants étaient non-scolarisés dans ces communautés au démarrage du projet.

Ceci dit les témoignages des 60 adolescents interviewés dans le cadre de l'évaluation (et dont les familles ont bénéficié de l'appui spécifique de RECORDE à travers l'OS2 et l'OS3) indiquent à 70 % que l'alimentation s'est beaucoup améliorée ces 3 dernières années et disent aussi (de 65 % à 95 % en fonction des thèmes) connaître aujourd'hui une situation bonne ou normale dans la relation avec leurs tuteurs et leurs amis, dans leur scolarité, dans les conditions de vie et dans l'accès aux loisirs et jeux.

Question 5 / Les actions menées dans le cadre du projet en faveur d'une plus grande égalité de genre ont-elles une influence sur le respect des droits et la protection des enfants du groupe-cible de SOS Villages d'Enfants? Le projet a-t-il permis des avancées en matière d'égalité femmes/hommes ? Les différentes actions mises en œuvre ont-elles eu un effet sur le renforcement des pouvoirs des femmes (économique, décisionnel, ...) dans leur foyer et/ou leur communauté?

L'évaluation juge positivement l'approche genre de RECORDE et la considère à la fois comme pragmatique et complète. Le fer de lance de l'approche concerne la mise en place des AVEC qui a de fortes répercussions / impacts sur le vie des individus, ménages et communautés impliquées de façon plus moins directe dans ces associations, tant sur un plan financier et économique que sur d'autres plans : épanouissement personnel ; ouverture sociale ; promotion du vivre ensemble, de l'entraide et de l'échange (d'idées...) Leur participation dans l'AVEC menant le plus souvent vers la création / renforcement d'AGR et revenus autonomes leur donne beaucoup d'assurance et de confiance en leurs capacités et amène un pouvoir « naturel ». Cela a amené du côté des hommes plus de respect et de considération. Les pouvoirs au sein du ménage se rééquilibrent et les relations s'améliorent.

L'autre apport (très complémentaire avec les AVEC) du projet concerne les sensibilisations et formations sur les renforcement capacités et compétences dispensées aux tuteurs-rices des familles PRF à travers l'OS2 qui ont abordé aussi ces questions d'égalité de genre. Il est intéressant de noter que les 63 répondants (53 femmes et 9 hommes) indiquent à 80 % que les conseils apportés (en matière de « gestion parentale ») par le projet

depuis 3 ans ont changé leur regard sur les rapports et relations homme-femme au sein de la société et du ménage, et le besoin d'éduquer leurs enfants, garçons et filles, dans l'esprit de respect et d'égalité. Ces mêmes personnes indiquent de façon plus nuancée (38%) (et avec un taux de 50 % de non-réponse) que la répartition des rôles et des pouvoirs dans l'éducation et les soins de vos enfants a évolué entre l'homme et la femme depuis 3 ans grâce aux conseils reçus.

Le renforcement des OBC et la mise en place des entités (comme les comités PE) avaient aussi un agenda genre, pour une représentation des femmes dans ces instances et bureaux et un rôle décisionnel. Les OBC rencontrées indiquent que la présence des femmes dans ces instances et dans ces réunions publiques (comme celles organisées par la mission) auraient été difficiles il y a peu. On note aussi deux femmes en tant que présidentes d'OBC. Malgré ces bons signes et ces réalités, l'impression générale de l'évaluation est que la prise d'initiatives et de responsabilités des femmes dans les affaires publiques / communautaires reste insuffisante en lien avec ce qu'elles peuvent apporter, et que cela reste un espace important de progression et un enjeu pour le futur... et pour le futur projet dans son approche communautaire (Cf. une des recommandations).

Question 6/ *Le contexte d'intervention de chaque pays (programme mis en œuvre en milieu péri- urbain/rural, contexte politique) a-t-il eu une influence sur les résultats obtenus ?*

La mission d'évaluation en parcourant les 4 sites d'intervention a pu prendre la mesure de la diversité de ces 4 contextes, et au sein même d'un contexte la différence entre les localités (comme par exemple à Bobo Dioulasso entre les deux localités Sarfalao et Pala pourtant contiguës). L'évaluation ne dirait pas qu'un contexte est ou était plus adapté et favorable à RECORDE qu'un autre, et que certains grands facteurs externes ont affecté sensiblement les résultats du projet sur un site ou un autre. Certains principes de « développement local » et de « participation » qui sous-tendent l'approche du projet amènent normalement et naturellement à une adaptation des activités aux contextes. L'évaluation a noté certains aspects pertinents d'adaptation du projet et des activités en lien avec ces contextes (en fonction des opportunités et contraintes qu'ils présentent). Dans d'autres cas, elle note des rigidités (certaines fois dans le souci des équipes SOS / du porteur du projet à respecter le document de projet !) et une approche trop plaquée et descendante de la part du projet, montrant des limites dans l'approche participative voulue.

Question 7/ *L'approche communautaire est-elle efficace pour assurer la durabilité du projet ? La stratégie de renforcement des capacités des organisations à base communautaire mise en œuvre au cours du projet s'est-elle révélée pertinente ? Les OSC sont-elles en capacité de répondre, en partie, aux besoins locaux en matière de protection de l'enfance et de soutenir les familles les plus vulnérables ? Ou en est l'avancement vers l'autonomie des OSC/OBC ? Ou en est la stratégie de sortie des PRF par site ?*

L'approche communautaire telle que développée par RECORDE présente des atouts sur lesquels il faut s'appuyer dans le futur. Elle doit aussi évoluer fortement et être selon l'évaluation moins modélisée et stéréotypée suivant ce principe directeur actuel de travail avec une OBC/OSC qui porte toutes les activités du projet dans la communauté. Il est possible et souhaitable de travailler avec plusieurs OSC quand la situation se présente. Il est possible à l'inverse quand aucune OSC existe ou est fiable de mettre en place des instances et mécanismes communautaires de protection de l'enfance, des AVEC... et de faire avec ces entités informelles (mais pas moins fortes /solides) pour cela. Et d'autres scénarii ou configurations sont sans doute encore imaginables ! Assurer la montée en compétences et en responsabilités et la durabilité d'une OSC est une chose très difficile, bien plus que faire ce même travail avec des AVEC ou un comité de protection de l'Enfance. Ces choix doivent être le reflet d'une réalité, de forces vives et d'acteurs en présence et de choix discutés, compris et acceptés en profondeur par les communautés, et non un modèle plaqué coûte que coûte dans ces communautés.

La stratégie (méthode) de renforcement des capacités (organisationnelles et institutionnelles) des *organisations à base communautaire* manque de clarté et d'adaptation aux capacités et réalités spécifiques de ces OBC, et les équipes terrain ne sont pas assez préparées et formées à cela. Les OBC conservent un fonctionnement très empirique et peu transparent et cela montre que le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles n'a pas été efficace dans ce projet. Est-ce que ce manque de capacités et ce fonctionnement empirique et peu transparent (suivant nos standards) sont compatibles avec un dynamisme et une pérennité de l'action et de la structure, qui sont recherchés avant tout ? Les OBC visitées montrent aujourd'hui des signes variables de l'une à l'autre mais réels de dynamisme et de compétences (suivi et appui à la mise en place

d'AVEC, gestion des AGR collectives ; gestion du système social communautaire) sur certains aspects importants de durabilité du projet. La présence toujours actuelle du projet qui amène à travers ses assistant(e)s encore beaucoup d'impulsions et d'initiatives est aussi une réalité. Si elles maintiennent par elles-mêmes un même niveau de dynamisme et qu'elles ne sont pas confrontées à des départs, dissensions, conflits ... fragilisant leur existence et fonctionnement, elles devraient à travers quelques membres actifs et volontaires être en capacité de répondre, en partie, aux besoins locaux en matière de protection de l'enfance et de soutenir les familles les plus vulnérables... sans doute un peu loin des schémas et des prévisions du projet.

Question 8/ Le dispositif de collaboration avec les autorités locales a-t-il permis de renforcer le cadre de promotion et de protection des droits des enfants ? Les actions de plaidoyer ont-elles permis de faire avancer la question des droits de l'enfant dans les localités du projet ? Comment s'articulent les comités de protection du projet avec les systèmes de protection locaux ?

Le projet RECORDE a montré une bonne dynamique d'ouverture et de création de liens dans son environnement local. Les dynamiques sont plus ou moins fortes suivant les 4 sites. Cela est lié aux contextes plus ou moins porteurs mais aussi à des efforts variables des équipes locales en lien avec cette perspective ou volonté du projet. Des relations existent notamment avec les collectivités territoriales, les communes / mairies existantes dans les 4 sites et certains services techniques déconcentrés de l'Etat (protection de l'enfance ; services sociaux). Il faut passer au stade de la collaboration. Le projet au Burkina Faso, SOS et OBC comprises, montrent la voie de cette collaboration qui doit, dans le futur, être encadrée par une ambition et des axes définis entre les parties. L'articulation entre les Comités PE mis en place par RECORDE, les acteurs et le réseau institutionnel de la protection de l'enfance est effective. Cela renforce l'efficacité et la pérennité de ces entités qui auront quand même besoin pour leur animation et fonctionnement de l'appui des OBC. Il n'y a pas eu de tentatives d'articulation entre ces comités PE et les systèmes de PE au Mali car les relations n'existent pas entre les acteurs et services en présence. Les actions de plaidoyer dans le cadre de RECORDE ont été avant tout une expérimentation et un exercice de démocratie locale et d'apprentissage (tout à fait déterminants) pour les communautés et les personnes impliquées. Le plaidoyer crée un lien et permet une collaboration entre les communautés /citoyens et les autorités (dans un sens large), qui sont ainsi poussées à être plus redevable. La poursuite de ces actions par les OBC et les comités PE, sans l'impulsion et les moyens d'un projet extérieur, n'est pas assurée. L'approche de promotion et de protection des droits des enfants doit être plus globale (en sortant davantage de sa démarche majoritairement communautaire et individuelle) et plus intégrée dans le futur projet (Cf. recommandation)

6.2 Recommandations

Les propositions d'amélioration et les recommandations dans cette partie du rapport présentent la vision des consultants, suite à leur travail d'évaluation de RECORDE, concernant :

- La fin du financement RECORDE et l'après financement (année 2019), pour la consolidation et la pérennisation sur la nouvelle phase que les 2 partenaires entendent lancer dans les prochains mois.
- La conception et la mise en œuvre d'un nouveau projet institutionnel dans la continuité de RECORDE, capitalisant sur les expériences du projet actuel.

Ces recommandations sont donc structurées en deux parties, les recommandations sur le nouveau projet étant elles-mêmes organisées suivant les grands axes d'intervention ou objectifs du projet RECORDE.

Dans certains cas, les recommandations pourront apparaître comme « faciles », peu opérationnelles ou imprécises, invitant SOS et les partenaires au questionnement, à la capitalisation, réflexion ou investigation sur tel ou tel aspect (en lien avec des soucis de pertinence et/ou d'efficacité observés dans RECORDE). Le manque de recul et de résultats du projet sur certains aspects, d'expérience des consultants dans certains domaines, de compréhension ou maîtrise du contexte... expliquent ce genre de recommandations ou considérations. Elles restent cependant selon l'évaluation concrètes et importantes.

RECOMMANDATIONS POUR LA FIN DE RECORDE ET LA CONSOLIDATION DES ACTIVITES ET « AUTONOMISATION » DES FAMILLES, OBC ET COMMUNAUTES

- Achever l'installation physique / technique des 9 sites de périmètres maraichers en retard ou présentant aujourd'hui des soucis d'accès à l'eau
- Accompagner les 11 OBC (et les comités de gestion en charge) concernées par les AGR collectives pendant la saison maraichère 19/20 (jusqu'en mai – juin 2020) dans la mise en place des outils de gestion nécessaires ;
- Suivre le contrat signé avec les mutuelles de santé ; sensibiliser à nouveau des familles PRF avec l'aide des OBC et préparer le transfert de gestion aux OBC
- Continuer avec les moyens disponibles un accompagnement technique aux AGR individuelles les plus dynamiques et porteuses et aux personnes les plus motivées ; Engager la sortie des familles PRF
- Formaliser sur le papier les conditions de gestion des AGR collectives par les OBC et de l'utilisation des recettes / bénéfices (clé de répartition)
- Accompagner la mise en place et la montée en puissance du système social de solidarité au fur et à mesure du développement des ressources
- Dynamiser les clubs d'enfants et les comités protection de l'enfance et définir avec l'OBC les conditions de pérennisation de ces instances dont elles assurent le secrétariat et le fonctionnement ;
- Fusionner les comités plaidoyer existant avec les comités PE
- Statuer sur le futur de fonds AGR au Mali

RECOMMANDATIONS POUR UN NOUVEAU PROJET (FAISANT SUITE A RECORDE)

En lien avec le travail de mobilisation et de sensibilisation des communautés aux droits des enfants (OS1) et l'approche communautaire – renforcement des OSC (RT4)

- Renforcer les diagnostics et concertations avec les communautés ciblées pour choisir les communautés du nouveau projet ; analyser et discuter longuement avec les communautés et faire ce choix en fonction de critères de vulnérabilité (en fonction de problèmes importants de droits des enfants et de sécurité alimentaire) et de potentialités (économiques), et du niveau d'engagement et de dynamisme démontrés par celles-ci
- Mettre au cœur de la démarche, dès le départ et de façon concrète (avec les communautés et les AL), la question de la mobilisation (et organisation) communautaire et de l'engagement citoyen (notamment en relation avec la question des droits des enfants et plus largement du bien-être de tous) ; Renforcer par cela le nombre des bénévoles s'engageant dans le projet (et dans la promotion du respect des droits des enfants dans la communauté) au sein des OSC et autres entités communautaires avec lesquelles le projet collabore ; prévoir un système durable de motivation de ceux-ci ; prévoir un plan solide de renforcement de leurs capacités individuelles (en fonction de leur niveau d'instruction et des fonctions remplies par chacun) ;
- Associer davantage les autorités locales de ces communautés et autres leaders et forces vives ; voir comment les jeunes adultes peuvent être davantage associés et moteurs dans les processus et démarches engagés ;
- Adapter et « flexibiliser » le modèle d'approche et d'organisation communautaire en matière de renforcement des OSC et de mise en place d'instances et mécanismes communautaires ; faire ces choix en fonction des OSC existantes et autres forces vives en présence et en fonction des souhaits véritables des communautés ;
- Mettre davantage les femmes des communautés cibles (sans ostraciser et déresponsabiliser les hommes) dans la prise d'initiative et dans le leadership des démarches et mécanismes communautaires

initiés et accompagnés par le projet ; voir comment le rôle des AVEC peut être élargi (cf. recommandation en lien avec l'OS3) sur la base de l'expérience de RECORDE.

- Redéfinir (sur la base d'une capitalisation des expériences de RECORDE) les conditions du partenariat et du travail entre le projet et les communautés et les bénéficiaires pour favoriser leur prise d'initiative et appropriation avec, comme exemple, deux propositions plus concrètes :
 - Accorder aux OBC / OSC, comités de PE, clubs d'enfants... des budgets de fonctionnement, par période (trimestre), sur la base d'un plan d'action, pour qu'ils assurent par eux-mêmes leurs activités / certaines activités du projet et prévoir un transfert total et entier de responsabilités des activités du projet (à pérenniser) dès que le transfert de compétences est achevé (et le plus tôt possible dans la vie du projet)
 - Systématiser dans toutes les situations d'appui du projet une contribution matérielle et financière des individus et structures
- Développer une vision et intervention PE plus large que le cadre communautaire avec une implication et collaboration fortes avec les acteurs PE et notamment les services locaux du Ministère de tutelle ; développer une approche à 3 niveaux : niveau ménage ; niveau communautaire ; niveau territorial / communal comme un prolongement de RECORDE et de la méthodologie actuelle
- Poursuivre l'expérience du plaidoyer local à des échelles plus larges / communales (dans le prolongement de la recommandation précédente et de l'expérience positive de Sanankoroba pendant RECORDE)
- Diversifier et multiplier les méthodes et outils IEC de sensibilisation aux droits des enfants en favorisant ceux qui sont interactifs, imaginés, ludiques... et encadrer cette action d'un plan ou d'un cadre
- Renforcer les moyens, les rôles (protection + sensibilisation + plaidoyer) et les actions dans le cadre de l'approche communautaire du comité de protection de l'enfance, en tant qu'instance communautaire garante de la question des droits des enfants au sein de la communauté ; et les adosser (et faire reconnaître) au système de la PE en place
- Renforcer nettement les actions éducatives en direction des enfants (OS1 et OS2) des communautés et des familles PRF et leur donner les moyens d'être acteurs du projet et surtout au sein de leur communauté ; La dynamisation des clubs d'enfants est dans ce sens à prioriser dans le futur projet;

En lien avec le travail de gestion parentale (création d'un environnement protecteur et affectueux) des familles appuyées (OS2)

- Statuer sur le cas des familles indigentes et très pauvres et leur place ou non dans le cadre des PRF, avec de toute façon un besoin d'adapter l'accompagnement de celles-ci (OS2 et OS3) ;
- Réviser la méthode et les outils d'accompagnement des familles PRF (fiche d'évaluation, PDF, échelle de progrès) ; mettre au cœur de cette révision de la boîte à outils la question centrale de l'animation et du dialogue travailleur social – tuteur ; étendre la période d'actualisation / utilisation de ces outils à 12 mois tout en maintenant ou amplifiant le système des VAD ;
- Renforcer les actions en direction des enfants (VAD, causeries entre enfants, club d'enfant...)

En lien avec le travail de sécurisation des moyens d'existence des familles accompagnées (OS3)

- Développer 1 ou 2 partenariats projet avec des ONG / structures nationales spécialisées sur les questions économiques et de développement local / agricole, afin insuffler des compétences / de l'expertise dans le projet ;
- Systématiser les analyses économiques et analyses de marché dans les futurs territoires d'intervention pour identifier les meilleures possibilités en tant que filières et activités porteuses aussi bien pour les AGR individuelles que collectives ; analyser les avantages et risques et contraintes propres à chaque activité génératrice de revenus possible

- Explorer plus amplement et plus posément les potentialités des assurances santé pour les familles PRF avant de les proposer aux familles ;
- Améliorer la qualité de l'appui-conseil personnalisé aux porteurs de projet en tant que groupe ou individu ; accentuer les visites et actions d'échange entre les individus et groupes en interne ou en externe du projet ;
- Capitaliser sur l'expérience des AVEC dans RECORDE et sur le potentiel de ces structures pour soutenir l'entraide et la cohésion sociale et le système social communautaire, pour mener des AGR collectives, pour s'engager avec le projet dans la mobilisation et organisation communautaire...
- Finir l'appui matériel et la mise en place des AGR (individuelles et collectives) dans la première moitié du projet afin d'accompagner sur un temps minimum de 12 mois (par des formations et coaching d'ordre managérial et technique suivant la nature de l'AGR) les familles et structures (et producteurs associés) bénéficiaires dans la montée en puissance et la consolidation de ces business ; cesser tout appui matériel ou financier à 100 % par le projet (pour les AGR / actions individuelles ou collectives) et demander une contribution aux bénéficiaires dans une valorisation du lien AVEC-AGR
- Généraliser / systématiser le suivi des revenus et de leurs utilisations (sur la base du système initié à Ouagadougou et d'échanges avec le projet PACOPE) et l'intégrer à l'outil « échelle de progrès »

En lien avec la gestion et l'organisation du projet

- Définir précisément les rôles et responsabilités et le mode de relation et de travail entre l'AN et le chef de projet ; définir précisément pour les postes clés, dans le montage organisationnel prévu, les descriptions de tâches, les liens de fonctionnement et hiérarchiques, les circuits de communication... ; doter les AN de moyens au niveau de leur coordination nationale PRF (et de leur cellule S&E), avec une mobilisation possible d'expertise externe, pour assurer l'appui et le suivi technique et contribuer avec le chef de projet à l'action de suivi-évaluation interne; mener les nécessaires efforts de communication et explication au personnel et veiller en permanence à l'intégration et acceptation totale et entière du chef de projet ;
- Limiter SOS VE FR et le BIR dans un rôle (crucial) de supervision stratégique et de contrôle et planifier précisément certains appuis, plus ou moins ponctuels, que ces deux partenaires peuvent offrir au projet et aux Associations Nationales en fonction de sa configuration ;
- Prévoir, à l'image du PACOPE qui en a fait sa priorité, un plan majeur de renforcement des capacités pour les ressources humaines du projet et notamment les équipes terrain sur tous les grands thèmes suivants : protection de l'enfance et travail social ; gestion de projet-GAR ; approche communautaire et méthodes participatives ; outils informatiques ; développement économique...
- Elaborer un plan de suivi-évaluation interne dès le démarrage du projet et des outils de mesure et collecte des indicateurs officiels et autres données ; Echanger sur les besoins d'information entre les partenaires SOS VE et le projet ; harmoniser les approches et développer les outils (tableau de bord, base de données...) dans une collaboration rapprochée entre l'AN et le chef de projet ;
- Développer un système d'information et d'échanges en direct entre les sites et personnels du projet en utilisant au mieux les possibilités offertes par les réseaux sociaux et l'Internet ;
- Développer des collaborations avec certaines collectivités territoriales (commune/mairie) et les STD (service local de PE ; services sociaux) suivant des axes et ambitions clairement définis entre les parties ; et développer le travail inter-acteurs au niveau local ;
- Développer des partenariats avec une ou deux ONG locales/ nationales en relation avec les besoins d'expertise du projet

ANNEXES

ANNEXE 1 : REFERENTIEL D'ÉVALUATION

EVALUATION FINALE EXTERNE DU PROJET RECORDE

Renforcement des Capacités des OSC pour le Respect des Droits de l'Enfant Mali – Burkina Faso

Questions ⁶³ et critères ou thèmes d'évaluation associés	Type d'analyse à mener / Informations à recueillir	Sources d'informations, consultants associés et outils de collecte
1) Quels sont les changements significatifs que le projet a apporté/induit sur les droits des enfants, garçons et filles, du groupe-cible de SOS ? Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de prévenir les séparations familiales (placement, confiage ou abandon d'enfant) ? (en lien avec OS 2 et 3) (efficacité / impact)	1. Regard sur le changement des pratiques et comportements des parents / tuteur-trice-s (du groupe cible) 2. Analyse de l'évolution des revenus et conditions de vie (qui facilitent l'accès aux droits) 3. Analyse discriminante garçon/ fille et par type de droits à mener	1. Revue documentaire / données secondaires issues du système S&E du projet 2. Enquête par questionnaire avec 128 enfants bénéficiaire finaux (environ 8 % du total) du projet 3. Enquête par questionnaire avec 64 tuteur-trice-s (16 % des familles appuyées) de ces 128 enfants 4. Discussions avec les agent-e-s du terrain (SOS VE + OBC) 5. Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)
2) Quels sont les résultats obtenus en faveur de l'autonomie des familles appartenant au groupe-cible du projet ? Le changement d'approche opéré en début de projet a-t-il eu une influence sur les résultats obtenus en matière d'autonomie entre les familles suivies avant le projet et celles admises en	1. Comparaison dans le groupe cible entre les droits des enfants et le niveau d'accès à ces droits par la propre capacité de la famille 2. Analyse des résultats économiques des AGR appuyées par le projet et de l'amélioration de la sécurité des conditions de vie des ménages	1. Revue documentaire pour une compréhension affinée des 2 approches 2. Enquête par questionnaire avec 64 tuteur-trice-s avec analyse croisée entre nouvelles et anciennes familles 3. Discussions avec les responsables SOS VE + agent-e-s du terrain (SOS VE + OBC)

⁶³ La plupart des questions sont extraites directement des TDR, des éléments en rouge sont des compléments proposés par la mission d'évaluation externe.

cours de projet ? Quel est le niveau de contribution des activités génératrices de revenus, en particulier collectives, et des groupes d'épargne communautaire à l'autonomisation des familles et à la réalisation des droits de l'enfant ? (en lien avec OS2 et 3) (efficacité / impact)	3. Analyse comparative entre les deux approches (avant et pendant RECORDE) avec groupes cibles et partenaires du projet	notamment les « ancien-ne-s » qui ont connu les deux approches 4. Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)
3) Le projet a-t-il contribué à renforcer les systèmes de solidarité communautaire ? Comment le(s) système(s) de soutien social communautaire est effectif aujourd'hui et fonctionne indépendamment des impulsions et ressources du projet ? (en lien avec OS1) (efficacité / durabilité)	1. Analyse de l'expérience des tuteur-trice-s du groupe cible sur le renforcement de ces systèmes 2. Analyse du niveau de sensibilisation et de mobilisation des leaders / personnes clés dans la communauté pour la défense des droits des enfants, garçons et filles 3. Analyse du dynamisme et efficacité des organes créés au niveau communautaire : comité de protection de l'enfant ; comité de plaidoyer et club d'enfants 4. Analyse du renforcement de la cohésion sociale et de l'entraide dans la communauté (entre familles)	1. Revue documentaire / données secondaires issues du système S&E du projet 2. Focus Group avec les 3 organes communautaires 3. Enquête par questionnaire avec 64 tuteur-trice-s avec analyse croisée entre nouvelles et anciennes familles 4. Discussions avec les agent-e-s de terrain (SOS VE + OBC) 5. Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)
4) En quoi la promotion des droits des enfants et la mise en place de systèmes de soutien social (solidarité & protection) communautaire ont permis d'améliorer globalement la situation des enfants, garçons et filles, dans les localités/ communautés cibles ? (en lien avec OS1) (impact)	1. Regard sur les tendances / sur l'évolution du nombre d'enfants, garçons et filles, en rupture familiale qui quittent la famille et la communauté pour la ville / la rue. Recueillir des données sexospécifiques 2. Analyse des cas de signalement d'enfants (filles d'une part et garçons d'autre part) en cas de violation des droits et leur évolution dans le temps	1. Revue documentaire / données secondaires issues du système S&E du projet 2. Focus Group avec les 3 organes communautaires 3. Discussions avec les agent-e-s de terrain (SOS VE + OBC) 4. Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)
5) Les actions menées dans le cadre du projet en faveur d'une plus grande égalité de genre ont-elles	1. Analyse globale des problèmes et enjeux genre dans les localités et sites visités	1. Revue documentaire sur le positionnement genre de SOS VE, l'approche genre du projet

une influence sur le respect des droits et la protection des enfants du groupe-cible de SOS Villages d'Enfants ? Le projet a-t-il permis des avancées en matière d'égalité femmes/hommes et filles-garçons ? Les différentes actions mises en œuvre ont-elles eu un effet sur le renforcement des pouvoirs des femmes (économique, décisionnel...) dans leur foyer et/ou leur communauté ? (Genre)	- Analyse factuelle de l'approche genre suivie par le projet / des actions menées dans ce sens - Analyse de la compréhension du personnel du projet et des partenaires / interlocuteurs et interlocutrices sur le genre et les besoins - Analyse de l'amélioration des pouvoirs et de l'autonomie au sein du ménage et de la communauté des femmes du groupe cible (tutrices - cheffes de ménage ou vivant avec conjoint), notamment dans l'éducation des enfants - Analyse des changements de comportement au niveau des hommes du groupe cible (vivant avec conjointe)	(actions menées ; outils utilisés...) et autres documents (AFD) - Focus Group avec les 3 organes communautaires - Enquête par questionnaire avec 64 tuteur-trice-s avec analyse croisée entre nouvelles et anciennes familles - Discussions avec les agent-e-s de terrain (SOS VE + OBC) - Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)
6) Le contexte d'intervention de chaque pays (programme mis en œuvre en milieu péri-urbain/rural, contexte politique) a-t-il eu une influence sur les résultats obtenus ?	- Regard sur le ou les contextes propres à chaque pays et site et analyse des freins / blocages pour le projet - Analyse du processus d'adaptation et au final de l'adéquation des actions à chaque contexte/site. Recueillir des données sexo-spécifiques.	- Revue documentaire - Discussions avec les responsables SOS VE + agent-e-s du terrain (SOS VE + OBC) - Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)
7) L'approche communautaire est-elle efficace pour assurer la durabilité du projet ? La stratégie de renforcement des capacités des organisations à base communautaire mise en œuvre au cours du projet s'est-elle révélée pertinente ? Les OSC sont-elles en capacité de répondre, en partie, aux besoins locaux en matière de protection de l'enfance et de soutenir les familles les plus vulnérables ? Ou en est	- Analyse des actions et des résultats du renforcement des capacités des OSC et du niveau d'autonomie des OSC et du système mis en place (RT4) - Analyse des ressources et partenariats développés par les OSC (autonomes du projet) pendant les 3 ans (RT4) - Analyse de la performance et durabilité des instances (sous le leadership des OSC) qui portent la démarche de PE dans les communautés - Analyse du soutien des autorités locales / pouvoirs et de leur niveau de collaboration avec les OSC	- Revue documentaire notamment des docs liés au RT4 - Discussions avec les responsables des OSC/OBC (outils RT4) - Discussions avec les responsables et agents du terrain de SOS VE - Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)

l'avancement vers l'autonomie des OSC/OBC ? Ou en est la stratégie de sortie des PRF par site ⁶⁴ ?		
8) Le dispositif de collaboration avec les autorités locales a-t-il permis de renforcer le cadre de promotion et de protection des droits des enfants, garçons et filles ? Les actions de plaidoyer ont-elles permis de faire avancer la question des droits de l'enfant dans les localités du projet ? Comment s'articulent les comités de protection du projet avec les systèmes de protection locaux ?	1. Analyse des réseaux et collaborations développés et le niveau d'intégration des initiatives du projet / des structures développées dans le cadre du projet avec les pouvoirs publics et les systèmes en place ; 2. Analyse des politiques locales des services publics de la PE et de la famille et de l'évolution de leurs pratiques et actions en lien ou non avec les actions de plaidoyer. Ces politiques locales intègrent-elles une dimension genre ?	1. Revue documentaire notamment des docs liés aux actions de plaidoyer et collaboration avec les PP 2. Discussions avec les responsables SOS VE + agent-e-s du terrain (SOS VE + OBC) 3. Discussions avec des personnes ressources dans les localités / communes (pouvoirs publics et membres de la communauté)

⁶⁴ Selon document de projet : « Le PRF a été mené par SOS depuis des années, en partenariat avec les OSC locales. La stratégie de sortie du PRF vis-à-vis des OSC locales est un sujet abordé, débattu depuis janvier 2015. Depuis, les OSC ont déjà commencé à gagner en compétences. Elles continueront de le faire jusqu'au démarrage du projet. Le projet permettra de renforcer de façon très significative les capacités et moyens des OSC afin qu'elles atteignent leur autonomie à la fin du projet. »

Annexe 2 CALENDRIER DE LA MISSION TERRAIN / DU PROCESSUS DE COLLECTE DE DONNEES

Dates	Quoi	Lieu	Qui
MISSION AU BURKINA FASO			
Vendredi 27/09	Vol Paris -Ouaga		Nicolas
Lundi 30/09 AM	- RV avec M. Ousséni NYANTUDRE, Directeur National SOS VE BF - RV avec Saidou TRAORE, Directeur Programme Site Ouaga	Ouagadougou – siège SOS VE BF VE Ouaga	Nicolas
Lundi 30/09 PM	½ j. avec la coordination locale /l'équipe RECORDE Ouaga (3 personnes)	SITE de Ouaga Arrond. IV	Nicolas + Mariame
Mardi 01 /10	- Rencontre l'OBC (en présence de 9 membres) - Visites des investissements productifs (ferme avicole, bureau OBC, site maraicher...) - rencontre avec 4 membres du Comité de Protection de l'Enfant - Rencontre avec 2 GVEC - rencontre avec le comité de plaidoyer	SITE de Ouagadougou Arrond. IV	Nicolas + Mariame Nicolas Nicolas Nicolas // Mariame Mariame
mercredi 01 et 02 /10	-Rencontre avec une conseillère du CPAVI - Rencontre avec les services sociaux de la mairie d'arrondissement (IV) - Rencontre avec le chef de service d'arrondissement de la femme, de la Solidarité Nationale, de la famille et de l'Action Humanitaire et secrétaire du réseau provincial de la PE - Rencontre avec un consultant pour le renforcement de capacités (M. YAMEOGO Dieudonné) -Rencontre avec le club d'enfants - Groupe de discussion avec 10 familles PRF	SITE de Ouagadougou Arrond. IV	Nicolas Nicolas Nicolas Mariame Mariame Nicolas et Mariame
Jeudi 03/10	Voyage avion Ouaga – Bobo Dioulasso (BD) Rencontre avec le Directeur Programme par intérim du site de BD	SITE de Bobo Dioulasso (Sarfallao et Pala)	Nicolas et Mariame Nicolas et Mariame

	Rencontre avec les deux assistants PE et AGR de Bobo ⁶⁵ Rencontre avec le comité protection de l'enfant Rencontre avec le club d'enfants		Nicolas et Mariame Nicolas et Mariame Mariame
Vendredi 04 /10	- Rencontre avec le maire de la mairie d'arrondissement N°5 - Rencontre avec la Direction Provinciale de l'Action Sociale (DPFSNF / ministère action sociale) - Entretien avec un membre (Croix Rouge BF) du Réseau de Protection de l'enfant - Focus group avec un GEC/AVEC (Sarfalao) - Focus group avec un GEC/AVEC (Pala) Focus group avec l'OBC/OSC (Nicolas et Mariame)	SITE de Bobo Dioulasso	Nicolas Nicolas Mariame Nicolas Mariame
Samedi 05 /10	- Focus Group avec des familles PRF - rencontre l'assistante PE - Voyage Bobo - Ouaga		Mariame Nicolas Nicolas + Laurent (Chef de projet)
Dimanche 06 /10	Vol Ouaga – Bobo	En déplacement	Nicolas + Laurent (Chef de projet)
Lundi, mardi, mercredi et jeudi 07-10 /10	Enquête ménages Vol Bobo-Ouaga (jeudi en soirée)	SITE de Bobo Dioulasso (Sarfalao et Pala)	Mariame Mariame
vendredi et samedi 11-12/10 + lundi et mardi 14-15/10	Enquête ménage à Ouaga	SITE 1/ Ouaga Arrond. IV	Mariame
MISSION AU MALI			
Lundi 07/10	Déplacement Bamako-Sanankoroba Rencontre avec la coordination locale (Coordinateur + 3 assistantes PE ⁶⁶) Rencontre avec l'OBC Tessieri du village de Sikoro Rencontre avec le comité PE de Sikoro Focus group avec 8 familles bénéficiaires RF Rencontre avec le club d'enfants de Sikoro	SITE de Sanankoroba	Nicolas et Souleymane Nicolas et Souleymane Nicolas Souleymane Souleymane

⁶⁵ Le coordinateur local RECORDE a eu un accident le jour précédent l'arrivée de la mission et n'a pu être rencontré pendant les 3 jours de la mission à Bobo Dioulasso

⁶⁶ L'assistant AGR a démissionné et a quitté son poste en septembre 2019.

	Rencontre avec 1 AVEC de Sikoro Visite du site maraicher de SIKORO (en phase d'installation)		Nicolas et Souleymane
Mardi 08/10	Rencontre avec l'OBC FASO JIGINE de N'tabacoro Rencontre avec le Comité de PE de N'tabacoro Visite du site maraicher en phase d'installation Rencontre avec le comité local de plaidoyer Groupe de discussion avec 1 AVEC de N'tabacoro	SITE de Sanankoroba	Nicolas et Souleymane Nicolas Nicolas et Souleymane Nicolas Souleymane
Mercredi 09/10	- Focus group avec 5 familles autonomisées et sorties du projet - Rencontre avec un représentant de la succursale d'AGRICHEM (entreprise d'agro-fourriture) - Rencontre avec Drissa Kanté pour la radio Benbakan - Rencontre avec la mairie et le conseiller Karim DOUMBIA - Rencontre au centre de santé communautaire avec Madame TOURE Marguerite COULIBALY - Rencontre finale avec l'équipe locale du projet - Rencontre avec l'Union Technique de la mutualité Maliennne (UTM)		Nicolas Nicolas Souleymane Nicolas Souleymane Nicolas Nicolas et Souleymane
Jeudi 10/10	Rencontres à SOS VE Mali – Directeur (Wandé Diakité) ; Coordinateur National PRF (Adama Mariko) Déplacement Bamako -Kita Focus group avec le comité de protection de l'enfant de Kandiaoura Focus group avec le club d'enfants	Bamako – siège SOS VE Mali SITE de Kita	Nicolas et Souleymane Nicolas Souleymane
Vendredi 11/10	- Focus group avec les 4 familles de Kandiaoura - Focus group avec 5 familles autonomisées de Kita - Rencontre avec l'équipe locale RECORDE - Rencontre avec 1 le technicien agricole de Nako-Conseils - Entretien avec le responsable de la radio Jigiya - Entretien à la Mairie de Bendougou (conseiller en charge de l'état civil)	SITE de Kita	Nicolas Nicolas Nicolas Souleymane Nicolas Nicolas Nicolas

	- Entretien avec le chef de Service Social local - Rencontre avec le directeur du programme SOS VE de Kita (Diarra Mamadou) et ex coordinateur de RECORDE pour Kita		Nicolas
Samedi 12/10	- Civilités au chef du village - Focus group avec l'OBC - Focus group avec 1 AVEC - FG avec le club d'enfants - FG avec le comité de plaidoyer - Visite du jardin maraicher - Rencontre avec l'équipe RECORDE - Visite du jardin maraicher	Kita / Village de Kandiaoura Kita / Village de Dialaya	Nicolas + Souleymane Nicolas Souleymane Souleymane Nicolas + Souleymane Nicolas Nicolas + Souleymane
Dimanche 13/10	Repos		
Lundi 14/10	- Rencontre avec chaque membre de l'équipe RECORDE - Discussion téléphonique avec M. CISSE – Responsable du service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille - Enquête ménage(1/2j) - Déplacement Kita- Bamako	SITE de Kita SITE de Kita	Nicolas Nicolas Souleymane Nicolas
Mardi 15/10	Réunion de débriefing à SOS VE Mali	Bamako	Nicolas + Laurent (Chef de Projet) CNPRF, Coordinateur SE, Manager RH
Mardi – jeudi 15-17 / 10	Enquête ménage Déplacement Kita - Bamako	SITE 4/ Kita	Souleymane
Vendredi 18/10	Déplacement Bamako - Paris		Nicolas
Lundi- jeudi 21-24/10	Enquête ménage	SITE de Sanankoroba	Souleymane
Mercredi 30 / 10	Skype avec Marine CASAUX-BUSSIÈRE (Référente RECORDE pour SOS FR)		Nicolas
Mardi 05/11	Skype avec Mathieu MANDI – conseiller National au développement des programmes pour SOS BF		Nicolas
Mercredi 06/11	Skype avec Pouya KISWENSIDA – Ex CNPRF pour SOS BF		Nicolas
Lundi 18/11	Skype avec Lyne Caron Coordinatrice Régionale Assistance Technique PACOPE		Nicolas